# Commune de BRIONNE Département de l'Eure

# PLAN LOCAL D'URBANISME









Procédure:

Prescrit le : 12/12/2011

Arrêté le :

Approuvé le :

Cachet de la mairie :

Signature:

\_ EUCLYD-EUROTOP

GEOMETRES-EXPERTS

AGENCE VISU

AGENCE DU PAYSAGE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Agence de PONT-AUDEMER : 2 boulevard Pasteur

2 boulevard Pasteur

B.P. 302 – 27500 PONT-AUDEMER
pontaudemer@encyld-eurotop.fr



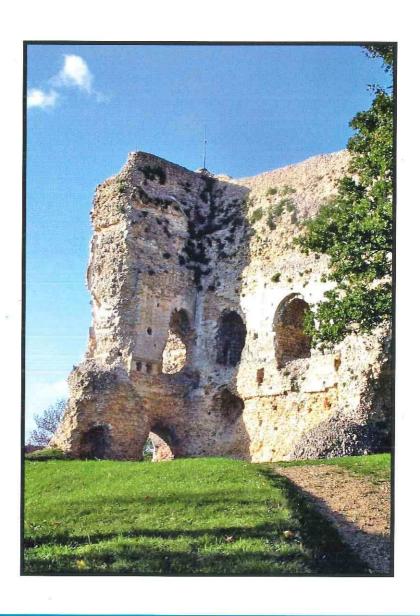


Antenne de Rouen : 90 rue Crevier 76 000 ROUEN contact@agencevisu.com

# Monuments

## et Sites

# de l'Eure



Cahiers Jacques Charles N° 9

Année 2007



#### Loi 1901

## Monuments et Sites de l'Eure

## est édité par L'Association des Amis des Monuments et Sites de l'Eure

27150 Nojeon-en-Vexin

Tél. 02 32 55 02 01- Fax 02 32 55 33 24

e-mail: amse.asso@free.fr Site: www.amse.asso.fr

## Sommaire

• Préface 1
• Introduction 2
Implantation des hommes et choix du site 3
• Historique du comté
• Les structures militaires du Moyen-Âge20
• L'encadrement religieux31
• La vie économique et sociale à Brionne
au Moyen-Âge39
• Conclusion47
Notes48
Chronologie simplifiée des seigneurs
de Brionne (x°-xv° siècles)55
Les sources56
Bibliographie57
Glossaire60

### Calendrier 2008

#### Comité de lecture

Bernard LIZOT

Alain LOOS

Ulysse LOUIS

#### Photocomposition

Renée ROUSSEL

SCW LASER
21, chemin de Saint-Calais
Le Vieux Conches
27190 CONCHES
Tél. 02 32 30 59 60
Fax 02 32 30 59 69

#### Imprimeur

IMPRIM'EURE 27190 CONCHES Tél. 02 32 30 17 96 Fax 02 32 30 18 64

ISSN: 1253-9570

N° CPPAP 0608 G 88396 Dépôt légal : mars 2007 N° Imprimeur : 111

#### Gérant/directeur de la publication

Agnès VERMERSCH

## **PRÉFACE**

« Les vrais hommes de progrès sont ceux qui ont pour point de départ un respect profond du passé ».

Ernest Renan.

ette citation nous paraît appropriée pour présenter David Farcy, un enfant de Brionne, conscient de la richesse des racines de sa ville, qui voici quelques années choisit pour sujet de maîtrise « Brionne au Moyen-Âge ».

Il est facile aujourd'hui, si l'on veut connaître cette ville, d'ouvrir le « Charpillon », de lire les Glanes historiques de Roncerel ou encore Desbuard. Le visiteur pressé confondra le donjon avec le Château de Brionne et se satisfera, en l'abbaye du Bec, de savoir qu'Herluin était un chevalier du Comté de Brionne. Mais Brionne, c'est bien plus que cela. Combien de Brionnais savent que l'homme y était sans doute présent bien avant les Gaulois ? Qui sait que Brionne figure sur une carte aux origines antiques, en bonne place entre Rouen, Évreux et Lillebonne ? Qui sait encore que c'est à Brionne que pour la première fois l'on trouve en France mention d'un miracle de saint Nicolas ? Autour de Guillaume le Conquérant s'est développé tout un imaginaire qui appelle à la prudence. Depuis la carte de Peutinger, l'importance de l'histoire de la cité n'a fait que s'amplifier. Si Rouen, Lisieux et Évreux savent montrer et revendiquer les preuves de toutes les époques de la vie des hommes, Brionne les possède aussi!

Du passé, de l'histoire des hommes, il reste des témoignages qui sont comme des morceaux de puzzles plus ou moins complets qui se superposent et s'enchevêtrent: préhistoire, gaulois, gallo-romain, Moyen-Âge, Renaissance, classicisme, révolution industrielle, contemporain... Environ une dizaine de « grandes boites » de quelques centaines d'éléments chacune. Les communes du canton ont plus ou moins rempli une ou plusieurs de ces boîtes: Berthouville et son trésor gallo-romain, Malleville et son occupation de l'Âge de Bronze, Bosrobert et sa préhistoire, ses Gaulois et gallo-romains, le Bec-Hellouin et Harcourt pour le Moyen-Âge... Mais à Brionne, ce sont toutes les boîtes en même temps, toutes les époques qui sont représentées. Un livre d'histoire unique sous nos pieds!

Dans notre époque trop cloisonnée, David Farcy, aujourd'hui président de l'association « Brionne carrefour d'histoire » a le mérite d'avoir une vision d'ensemble. Il tente ce challenge toujours difficile de faire coller le texte au terrain. Sa spécialité est le Moyen-Âge, mais il ne néglige en rien ce qui s'est passé avant et après, utilisant tour à tour l'archéologie, la lecture du paysage, les textes, l'architecture. Aujourd'hui, grâce à lui, le puzzle Moyen-Âge à Brionne prend forme. Que nous soyons personnes privées, associations, élus, nous avons le devoir d'encourager de tels travaux, de prendre des initiatives pour que les autres puzzles peu à peu se révèlent. Un peu partout des efforts se font jour pour animer et faire vivre qui un circuit des lavoirs, qui un circuit des cadrans solaires, qui un de biodiversité... A proximité de Rouen-Evreux-Lisieux, à une sortie du grand boulevard européen de l'A28, Brionne a aussi une carte maîtresse à jouer.

Pour reprendre l'esprit des vœux 2007 d'Agnès Vermersch, notre présidente, le patrimoine ce n'est pas un reste du passé sec, figé et stérile, mais un espace où les témoins du passé et les réalisations contemporaines doivent nous apporter la qualité de vie dont nous avons besoin et, surtout, que nous devons léguer à nos enfants. Si l'utopie est un formidable levier de progrès, soyons utopistes! Et si l'avenir de Brionne était dans son passé?

Pierre Roussel, Bureau de l'AMSE, janvier 2007.

## INTRODUCTION

'l n'est pas étonnant que l'ancien Breviodurum ait gardé plusieurs vestiges des travaux militaires destinés à sa défense, ainsi qu'à la surveillance de ce point de vallée. Les nombreuses découvertes d'antiquités de tous âges faites à Brionne démontrent l'importance de ce centre, mais l'agglomération antique reste encore presque une inconnue pour l'archéologie. Le tracé présumé des voies gallo-romaines indique également l'existence d'un carrefour routier important. Même si aucune campagne de fouilles n'a été programmée sur Brionne, on peut situer avec certitude l'une de ses nécropoles, l'existence d'un habitat groupé et y rattacher la proximité de l'ensemble cultuel de Berthouville dont un théâtre fait partie.

La fin de la période antique et le début du Moyen-Âge marquent un changement dans la société et la topographie des villes, avec d'une part les invasions franques et normandes, et d'autre part l'apparition du christianisme en Gaule. Christianisée très tôt, Brionne semble l'avoir été grâce à sa position géographique privilégiée. La période médiévale y entraîne des destructions et des reconstructions successives ainsi que la mise en place des structures spécifiques au Moyen-Âge. Le déclin militaire de Brionne s'amorce et l'époque moderne lui apporte son lot de destructions, de pillages et incendies. Parallèlement la ville devient réputée, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, pour sa fabrication de draps et de toiles. Il faut pourtant attendre le



Photo 1 : Edifice thermal gallo-romain. Fouilles de la déviation, 1991

début du XIX<sup>e</sup> siècle pour qu'une période de grande prospérité s'installe à Brionne, le tissage des étoffes à domicile faisant place à l'ère industrielle avec la fondation de la plus importante manufacture de Normandie par le général-comte Le Marois. Lors de la deuxième Guerre Mondiale Brionne est à nouveau sinistrée, mais aujourd'hui la ville a refaçonné ses rues, ses places et redynamisé son tissu commercial et industriel.

Une étude historique et archéologique de Brionne présente l'intérêt d'esquisser un rapide portrait du passé souvent méconnu de cette ville en centrant nos réflexions, tout d'abord, sur le triple aspect de l'histoire en elle-même, de la topographie et des structures d'encadrement, et enfin sur un bref aperçu de la vie économique et sociale. Le fil conducteur de cette étude est de retracer l'évolution morphologique de la ville, de ses états successifs à travers les âges, en nous aidant de tous les éléments archéologiques, historiques et autres qui sont à notre disposition.

## IMPLANTATION DES HOMMES ET CHOIX DU SITE

Les origines de Brionne

Si la présence d'une occupation celte à Brionne ne fait pas de doutes, il n'en va pas de même pour le choix de l'implantation des hommes sur le premier site. Comme le souligne T. Lepert<sup>1</sup>, le centre urbain médiéval et moderne de Brionne se trouve enserré dans les bras naturels et artificiels de la Risle (pour des raisons se justifiant par des préoccupations sécuritaires), et ce choix d'occupation du sol s'avère difficilement compatible avec les schémas d'implantations courants pour l'Antiquité. Pourtant l'auteur poursuit en nous donnant un début de réponse dont les données sont nécessaires à la compréhension des choix faits par l'homme lors de l'aménagement du site. Ces informations concernent les formations superficielles nées de l'activité du vallon des Fontaines. La rencontre du ruisseau du même nom avec la Risle a induit la formation d'un épais cône alluvial de sable limoneux à tuf algaire, entraînant la formation d'une vaste plate-forme naturellement à l'abri des crues et prenant, au cours du temps, le nom d'île de la Risle. La présence de ce type de sites insubmersibles a pu privilégier le choix de l'homme dans l'Antiquité. Comme le souligne F. de Izarra<sup>2</sup>: Une partie du tissu urbain

gaulois, dès l'origine, dépend donc étroitement des rivières, les villes ont recherché les points de franchissement des rivières, gués, bacs, ponts et chaussées noyées, et plus généralement les endroits où l'eau rencontre la route.

Selon lui, on n'insistera jamais assez sur le rôle des voies de circulations de terre et d'eau (dont la présence est décelable à Brionne) dans la fixation de l'habitat: Des populations, des cités, des villas, des industries même, s'établirent aux abords immédiats des rivières pour devenir rapidement les éléments d'une infrastructure indispensable à une exploitation commerciale des voies d'eau. S'établir près d'une rivière donnait à une population l'assurance de sa prospérité [...], des formes d'habitat plus modestes ont aussi recherché la proximité des voies navigables. Brionne peut donc être considérée comme point de passage quasi inévitable de la Risle, matérialisé par un pont. Son attrait originel, sa situation topographique remarquable et son réseau de communication complet font que ce n'est pas un hasard si la ville est mentionnée sur la Table de Peutinger.

La toponymie révèle d'anciens gués, d'anciens ponts. Le nom de lieu issu du

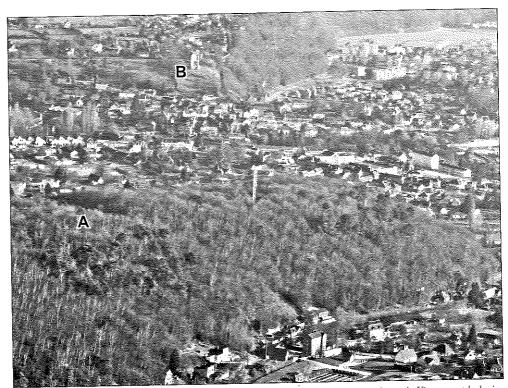


Photo 2 : vue aérienne de Brionne. Les repères A et B signalents respectivement l'éperon barré du Vigneron et le donjon Photo prise da la direction ouest-est

celtique Briva, indiquant des passages d'eau ou des ponts, se retrouve dans l'antique Breviodunum<sup>3</sup>. Il est complété du suffixe - dunum, élévation antique signifiant une butte4. Pourtant on retrouve aussi une deuxième manière d'orthographier le nom même de la ville antique de Brionne. Site présumé du Brevoduro, vicus indiqué dans l'itinéraire d'Antonin, ce nom recouvrirait une traduction littérale différente qui donnerait « le passage du dour ou du cours d'eau ». M. Baudot, ancien directeur des Archives Départementales de l'Eure, estime que le Brivadunos celte est devenu le Breviodunum latin qu'une erreur de lecteur ou de copiste a transmis à la postérité sous le nom de Breviodurum ou Brevoduro. Plus qu'une erreur quelconque, ne peut-on voir dans l'évolution même du nom de Brionne une traduction de l'évolution topographique de la ville?

Le déplacement de l'aristocratie d'un site de hauteur (l'*oppidum* du Bois du Vigneron) vers le fond de vallée et ses luxueuses villae romaines, après la conquête, a-t-il eu pour effet de modifier la terminaison du nom de la ville? Toujours est-il qu'à partir du x1<sup>e</sup> siècle le nom de la ville reprend une terminaison en « ionne ». Une Charte de 1022, la nomme *Brionense Castrum*, Orderic Vital, Livre VIII, parle de *Brionna*<sup>5</sup>.

La Risle navigable

En fait, tout le problème est de savoir si la Risle, rivière qui traverse Brionne, était navigable ou non, et, si elle l'était, jusqu'où. Pour démontrer cette navigabilité, on dispose seulement de quelques indices.

D'après la *Table de Peutinger*, qui est surtout un guide des grandes voies commerciales préromaines vraisemblablement complété sous l'empire romain<sup>6</sup>, on sait que la quatrième ligne d'eau, bien qu'anonyme, peut être assimilée sur son cours inférieur à la Seine puisqu'elle bai-

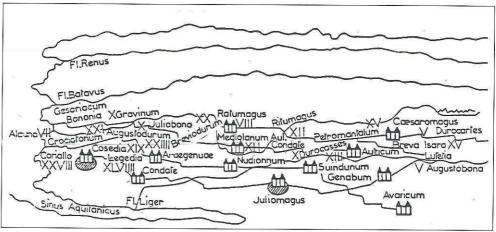


Photo 3 : Table de Peutinger. En médaillon sont visibles les agglomérations de Brionne, Rouen, Evreux et Lillebonne (Respectivement Breviodurum, Ratumagus, Mediolanum, Aulercorum et Juliobona)

gne Lillebonne (*Juliobona*)<sup>7</sup> et Rouen (Ratumagus). Cela tendrait à prouver que la Table nous fait connaître des fleuves, mais aussi des lignes de pénétration économique et de communication entre les côtes et les régions centrales, lignes permettant soit une navigation continue lorsque la géographie la rend possible, soit une navigation discontinue avec portages intermédiaires8. On peut vraisemblablement penser que l'antique Juliobona constituait un point de rupture de charge important pour les liaisons fluviales de commerce à destination de Brionne<sup>9</sup>, comme le suggère le tracé routier de la Table. A propos des marchandises provenant du sud-est de la Gaule et transitant par le Rhône, Strabon<sup>10</sup> ajoute: Elles sont transportées (les marchandises) ensuite par terre jusqu'au Séquanas (Seine), d'où elles descendent par voie fluviale jusqu'à l'Océan, chez les Lexoviens et les Calètes.

La navigation d'aval en amont de la Seine, attestée par Strabon, montre que *Ratumagus* (Rouen), constituait, elle aussi, un autre point de rupture de charge important dans le commerce de marchandises en direction de la tribu des *Lexoviens*, via *Brevoduro*<sup>11</sup>. Mais ceci n'empêche pas, comme le pense A. Grenier<sup>12</sup>, que la navigation fluviale a été extrêmement développée et que des cours d'eau de moindre

importance furent également utilisés. Ils auraient eu, selon lui, un rôle identique à celui des innombrables chemins vicinaux.

Il faut donc prendre en considération le niveau de la Risle dans l'Antiquité. Il semble s'inscrire dans un ensemble laissant imaginer que le niveau des fleuves, malgré l'alluvionnement et l'érosion des berges (qui fait que le fond des fleuves se trouve parfois exhaussé), n'était pas plus haut qu'aujourd'hui. Ainsi les rivières auraient donc elles aussi peu changé13. Les seuls véritables obstacles à la navigation sur la Risle peuvent être imputés au régime de celle-ci. L'exploitation de l'énergie hydraulique, inventée dans l'Antiquité mais vraiment développée au Moyen-Age, a pu rendre la navigation difficile. De même que les nombreux passages à gué14, qui ne devaient laisser passer en période de basses eaux que de petites embarcations à faible tonnage.

Explicite est la bulle du pape Alexandre III en faveur des religieux du prieuré de Bourg-Achard, datée du quinze avril 1181, indiquant l'existence d'un port à Pont-Authou<sup>15</sup> (quelques kilomètres en aval de Brionne), qui n'est peut-être pas constitué d'installations portuaires à proprement parler, mais aurait été au moins un lieu de transit de marchandises, laissant supposer de la navigation fluviale ou tout du moins du

cabotage. Enfin, toujours selon François de Izzara: Il n'est pas jusqu' à la vigne qui n'ait cherché la compagnie de l'eau [...]. Non à cause de quelque vertu méconnue de l'élément liquide, mais parce qu'il fallait lui trouver un débouché commercial commode. Viticulture et géographie de la circulation sont étroitement liées. La vigne peut même devenir, quand elle apparaît au bord d'une rivière, l'indice sinon la preuve qu'elle connut une activité, ce qui n'est pas négligeable pour ces temps reculés où les documents sur l'occupation de nos cours d'eau font souvent défaut ». On sait que la vigne était cultivée en vallée de la Risle<sup>16</sup> et très vraisemblablement à Brionne, si l'on peut tout du moins en croire la toponymie (le bois du Vigneron ou côte du Vignot).

La Risle, rivière que l'on peut qualifier de second ordre, dut être navigable et utilisée pour l'approvisionnement de Brionne et de ses alentours. Pourtant on l'a vu, on en est réduit le plus souvent à de simples hypothèses et en aucun cas à une vision d'ensemble très précise.

La continuité au Haut Moyen-Âge

La continuité historique liant deux époques assez bien connues, à savoir ici l'Antiquité et le Moyen-Âge classique, pose des problèmes d'interprétation. Selon P. Van Ossel, entre un tiers et un quart des agglomérations secondaires de l'époque romaine connaissent une occupation mérovingienne ou carolingienne, voire les deux. Cette continuité est souvent attestée par des sources écrites, des tombes ou parfois par un ou plusieurs lieux de culte. Rarement par des structures d'habitat ou d'activités artisanales<sup>17</sup>. Pour Brionne on ne peut affirmer que l'agglomération subsiste en

tant que telle. Une simple superposition du site ne suffit pas pour parler de permanence d'agglomération.

L'existence des églises Saint-Martin et Saint-Denis, dont l'origine des dédicaces pourrait remonter à l'époque mérovingienne, n'apporte rien de vraiment certain en ce qui concerne l'interprétation archéologique. Ni même la découverte isolée d'une plaque-boucle mérovingienne, hors contexte archéologique<sup>18</sup>.

Pourtant ces rares indices laissent penser qu'il n'y a pas eu dans la chronologie de la ville de « trou » entre l'Antiquité et le Moyen-Age. Seules quelques hypothèses peuvent être avancées. Celle émise par A. Ferdière est-elle valable pour Brionne? L'auteur s'est aperçu, en reprenant un texte de Grégoire de Tours, que des vici correspondent pour une grande part à des agglomérations secondaires du Haut Empire. Celles-ci sont mentionnées dans des textes relatifs à des fondations d'églises par saint Martin et ses successeurs, aux Ive et ve siècles. A. Ferdière estime que l'on peut s'interroger sur la question des prémices de la christianisation, et se demander si les premières fondations d'édifices chrétiens, en dehors des villes, ne seraient pas liées à d'antiques agglomérations secondaires<sup>19</sup>. Il faut pourtant attendre le XIe siècle, comme l'a montré M. de Boüard, pour que les sources écrites se fassent plus prolixes. La documentation écrite nous fait connaître un peu mieux l'histoire de Brionne au Moyen-Âge, en opposition aux « époques » antérieures où les hypothèses de travail ne découlaient que des seuls témoins archéologiques.

## HISTORIQUE DU COMTÉ

## Une famille seigneuriale puissante

Après avoir fait partie du domaine des premiers comtes normands, et même avoir été une de leurs demeures particulières, Brionne et le comté d'Eu ont été donnés en apanage à Geoffroy, fils de Richard Ier20. C'est vers 980 que ce dernier offre à Godefroy, l'un de ses enfants naturels, Brionne avec la suzeraineté des domaines voisins. La ville contrôle une certaine étendue de terrain, un comté est donc créé<sup>21</sup>. Si Brionne est donnée en 980, on peut estimer que son érection en comté se fait un peu plus tard. C'est sous le règne de Richard II (996-1026) que les immenses domaines fonciers du prince normand s'amenuisent. La création de fiefs les ampute sévèrement. En contrepartie, en cédant des terres qui lui appartiennent, le duc se fait des vassaux puissants<sup>22</sup>, à plus forte raison quand ils sont de proches parents. Godefroy, comte de Brionne, vit encore en 1006. Il appose sa signature au bas d'un acte solennel des évêques normands<sup>23</sup>. Il meurt vraisemblablement peu de temps après cette date, à l'âge de 48 ans<sup>24</sup>. C'est son frère Guillaume, lui aussi fils d'une concubine de Richard Ier, qui hérite du comté d'Eu. Il devient pendant quelques années le souverain féodal de Brionne, en qualité de tuteur de son neveu Gilbert, auquel il remet tous ses pouvoirs vers 1020.

Gilbert, comte de Brionne, est assurément un des grands personnages de son temps. Il survit non seulement à son oncle Richard II, mais encore à ses cousins Richard III et Robert I<sup>er25</sup>. Il se marie de

bonne heure et a deux fils, l'aîné Robert et le second Baudouin. Sur un acte tardif du règne de Richard II, daté de 1022 ou 1026, où le duc de Normandie donne une terre au chapitre de Lisieux, on retrouve apposée la signature de Gilbert, fils de Godefroy<sup>26</sup>. En dehors de la famille ducale et du haut clergé, les autres souscripteurs sont ceux que le duc désigne dans l'annonce des signes de validation comme ses fidèles, ses barons ou ses chevaliers. Gilbert de Brionne est avec Mauger de Corbeil le seul personnage qualifié de comte au bas des actes de Robert le Magnifique<sup>27</sup>. On retrouve encore sa signature en tête de celles des laïcs sur un acte de 1027 ou 1033 par lequel Robert le Magnifique abandonne au monastère du Mont Saint-Michel les droits revendiqués par ses prédécesseurs. Entre 1028 et 1033, c'est sur une confirmation de tous les biens qu'a reçus la cathédrale de Rouen par Robert, duc de Normandie, et Robert, archevêque de Rouen, que l'on parle de la présence du comte de Brionne<sup>28</sup>. Enfin sur un acte datable des années 1031-1034, Gilbert est le premier laïc à signer au bas d'un acte de Robert le Magnifique, qui restitue des domaines à Fécamp et à Notre-Dame de Montivilliers<sup>29</sup>.

À partir du début des années 1030, Gilbert devient un prince turbulent, entreprenant contre ses voisins plusieurs expéditions. Ces raids ne sont pas toujours couronnés de succès. En 1033, selon Orderic Vital, le comte de Brionne envahit le Vimeu à la tête d'une armée de 3000 hommes (chiffre très certainement exagéré), mais la chevauchée est un échec. Enguerran, comte de Ponthieu, vient

à sa rencontre avec une troupe considérable, engage le combat et met en fuite Gilbert et ses hommes dont un grand nombre est blessé ou tué. Herluin, futur fondateur de l'abbaye du Bec et chevalier résidant à la cour du comte de Brionne, fait partie de l'expédition. Au milieu des dangers qu'il encourt, il fait le vœu, selon la légende, de se consacrer au service de Dieu s'il a la vie sauve<sup>30</sup>.

En 1035, survient la mort de Giroie ou Géré. Les domaines de ce noble et puissant baron se composent de Montreuil-l'Argillé, Verneusses, Echauffour et leurs environs. Les onze fils du vieux Giroie étant tous en bas âge, à l'exception d'Ernault et de Guillaume, le comte de Brionne veut profiter de l'occasion pour agrandir ses possessions autour du Sap<sup>31</sup> et leur enlever Montreuil. Les Géré, réussissant à réunir un grand nombre de proches, battent les troupes du comte de Brionne, dont Orderic Vital dit qu'ils firent un carnage de ses troupes<sup>32</sup>. Le duc Robert les réconcilie et fait céder par Gilbert le bourg du Sap aux jeunes orphelins. Le compromis est cependant de courte durée, car quelques années plus tard, Gilbert fait une nouvelle tentative pour récupérer le Sap<sup>33</sup>.

Peu de temps après ces événements, le duc Robert part en croisade pour Jérusalem, après avoir fait reconnaître son jeune fils Guillaume comme héritier légitime et successeur du duché de Normandie. Il le laisse sous la tutelle d'Alain III, comte de Bretagne. Ce dernier meurt empoisonné le 10 octobre 1040 à Vimoutiers, et Gilbert de Brionne est choisi pour le remplacer<sup>34</sup>. C'est en sa qualité de tuteur du jeune duc Guillaume que Gilbert de Brionne assiste le 24 février 1041 à la dédicace de l'église abbatiale du Bec. Guillaume, qui doit avoir à l'époque environ 14 ans, offre alors au jeune monastère la dîme du cens que lui paye la ville de Brionne<sup>35</sup>.

Durant cette période, on l'a vu précédemment, Gilbert de Brionne veut récupérer le Sap. Ses exactions décident ses voisins à se débarrasser de lui. C'est ainsi qu'il est assassiné près de Plasnes alors qu'il se promène à cheval avec son ami Gauchelin de Pont-Echanfré, seigneur de l'Hiémois<sup>36</sup>. Le complot lie plusieurs seigneurs de la région, Raoul de Gacé, Richardide (c'està-dire membre de la famille ducale) comme Gilbert, et Robert de Vitot<sup>37</sup> qui possède une terre au Douet Arthus<sup>38</sup> près du Sap. Parmi les auteurs du meurtre se trouve aussi Robert Fils Géré. Mais nous savons également qu'un autre fils du vieux Géré, Foulque, se trouve ce jour-là parmi les proches de Gilbert, ainsi qu'un de ses gendres. Les intérêts de la famille Géré dans ce meurtre ne sont donc pas aussi unanimes qu'on peut le croire<sup>39</sup>. Le comte de Brionne semble avoir été l'une des victimes des terribles vendettas, ainsi nommées par M. de Boüard<sup>40</sup>, qui conduisent l'aristocratie normande à se déchirer.

Guillaume, le futur Conquérant, ne parle plus du comte Gilbert de Brionne qu'avec la plus grande vénération, et lui donne même le nom de « père de la patrie » dans le discours qu'Orderic Vital lui prête à ses derniers moments<sup>4</sup>.

## La bataille du Val-ès-Dunes<sup>42</sup> (1047) et le siège du château.

Raoul de Gacé étant arrivé au pouvoir après la mort de Gilbert<sup>43</sup>, les deux fils du comte de Brionne, menacés en Normandie, se réfugient en Flandre avec leur gouverneur. Brionne entre à nouveau dans le domaine ducal, mais peu de temps après, le jeune duc Guillaume en dispose en faveur de son cousin Guy de Bourgogne<sup>44</sup>. Guy est le fils de Renaud de Bourgogne, et le petit-fils de Richard II par sa mère Adèle. Il a été élevé en Normandie avec Guillaume le Bâtard, son cousin germain45. On trouve son nom parmi ceux des bienfaiteurs des diverses abbayes, dont le Bec, en 1041, ainsi que Saint-Ouen de Rouen. On voit encore sa signature (une croix), Widonis comitis signum, au bas d'une chartre d'un Montgomery pour l'abbaye

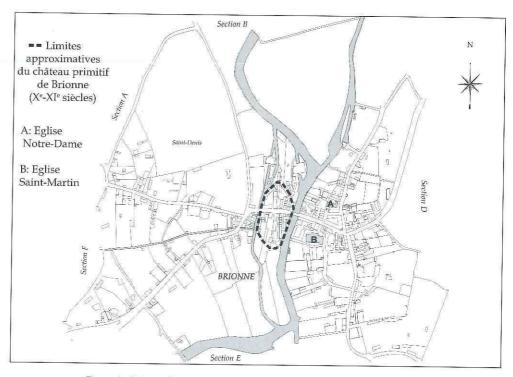


Figure 1 : Brionne d'après le Cadastre napoléonien - Section C «de la ville» - 1827

de Jumièges vers 1043. La croix de Guy de Brionne figure en tête des signatures de la charte par laquelle Raoul de Varenne confirme la vente de la dîme d'Omonville à l'abbaye de la Trinité-du-Mont.

À partir de 1045-1046 se produit en Normandie une nouvelle crise touchant directement le pouvoir ducal représenté par son jeune duc, Guillaume le Bâtard. Celuici, malgré l'appui et la reconnaissance de l'Eglise, ne peut oublier sa bâtardise. Il est le fils du duc Robert et d'une de ses concubines, Arlette, et sa conception, héritée des coutumes scandinaves, va à l'encontre des efforts de l'Eglise normande, qui lutte contre un concubinage importé par les Vikings<sup>46</sup>.

Jusqu'alors cette bâtardise n'avait été que constatée, sans en faire un motif de révolte contre celui que seuls les Richardides se permettent de nommer ouvertement « l'usurpateur », étant bien entendu qu'ils se considèrent comme les seuls héritiers légitimes et légaux

du duché. Mais cette fois, l'attaque contre le pouvoir ducal est redoutable. Il ne s'agit plus de simples luttes intestines à l'aristocratie normande. C'est d'une véritable conspiration contre Guillaume le Bâtard dont il est question, qui vise à porter au pouvoir Guy de Brionne, descendant légitime, par sa mère, de la branche des Richardides<sup>47</sup>. Guy met en avant son appartenance, par liens officiels et consacrés religieusement, à la famille ducale pour refuser de reconnaître son cousin Guillaume<sup>48</sup>. Tous les protagonistes de ce complot sont des seigneurs et des officiers ducaux de la Normandie occidentale, là où l'héritage scandinave est pourtant le plus présent49. Au premier rang des conjurés, on retrouve Raoul II Taisson, seigneur du Cinglais qui possède un château à Thury50, et Grimoult du Plessis, maître d'une vaste seigneurie de plus de 10000 hectares dont la forteresse est localisée au Plessis-Grimoult<sup>51</sup>. On retrouve aussi dans cette coalition Hamon le Dentu, seigneur de Creully, appuyé par les vicomtes de Bessin et de Cotentin, Renouf de Briquessart et Néel de Saint-Sauveur<sup>52</sup>. Du côté des représentants de l'autorité ecclésiale,

Mauger, oncle de Guillaume et archevêque de Rouen ainsi que son frère Guillaume d'Arques, en tant que Richardides, soutiennent Guy de Brionne.

Le récit de cette révolte est relaté par les deux chroniqueurs officiels de l'époque, Guillaume de Jumièges<sup>53</sup> et Guillaume de Poitiers. Ils s'accordent tous deux pour dire que l'âme de la révolte n'est autre que le comte de Brionne. Wace, qui écrit vers 117054, soit plus de cent vingt ans après les faits, nous fait connaître un peu mieux le récit de cette révolte. Guy de Brionne et ses acolytes ont tenté une première fois d'enlever Guillaume, alors qu'il se trouve à Valognes. Le jeune duc de Normandie, alors âgé de 19 ans, ne doit apparemment son salut qu'à un « fou » de la Cour nommé Goles. Ayant surpris une conversation, il vient le prévenir qu'il est en grave danger. Guillaume ayant échappé de peu à cet attentat décide de demander l'aide du roi de France, Henri Ier. Le roi accorde un soutien militaire à son vassal normand, non sans raison55. Le « Bâtard » fait aussi réunir tous les chevaliers dont il peut disposer, du Pays de Caux, du Roumois, de l'Evrecin, du Lieuvin, du Pays d'Auge et de 1'Hiémois<sup>56</sup>.

On retient généralement le 10 août 1047, pour dater cette bataille. C'est dans un triangle formé par les villages actuels de Chicheboville, Bourguébus et Secqueville qu'a lieu le combat<sup>57</sup>. Le site où s'affrontent les deux armées est connu sous le nom du Val-ès-Dunes. Wace est l'auteur qui a le mieux décrit cette bataille rangée, même s'il ne l'a pas vécue. Le matin même de la bataille, Guillaume a rejoint le contingent français commandé par Henri Ier, au bord de la Muance. Guy de Brionne, à la tête des rebelles se tient environ à une lieue de là, plus à l'Ouest. M. de Boüard estime que le comte de Brionne commande ce jour-là, quelque deux cents chevaliers et six à huit cents hommes de pied. Les effectifs des armées de Guillaume le Bâtard et d'Henri I<sup>er</sup> sont inconnus58.

Dès avant le combat, un premier incident se produit. Raoul II Taisson, un des

plus puissants alliés de Guy de Brionne, semble s'être mis à distance des deux armées prêtes à s'affronter. Si bien que Guillaume se demande même s'il a réellement en face de lui un ennemi ou un allié. Apparemment le seigneur du Cinglais hésite à entrer en conflit direct avec son duc. Il a, selon les sources, quitté ses hommes pour se rendre auprès du jeune Guillaume qu'il gifle de son gant. Il est vrai qu'il a prêté serment aux autres conjurés de férir Guillaume où qu'il lui arrivât de le rencontrer. Puis il demande à son seigneur de ne pas s'offenser de son geste, n'étant point parjure et désormais quitte de son serment. A la tête de ses troupes il quitte ensuite le champ de bataille. On pense que Guillaume, soulagé de la défection de ce puissant ennemi, ne lui tiendra pas rigueur de ce geste. Le coup est beaucoup plus dur à encaisser pour Guy de Brionne, qui lance cependant ses hommes dans une bataille qu'il sait désormais désespérée.

Le combat dure plusieurs heures<sup>59</sup>. Les faits d'armes sont relatés par Wace, mais on ne peut savoir quelle en est réellement la justesse. Il nous fait connaître quelques péripéties. Guillaume et le roi de France paraissent réaliser des prouesses au combat. Plusieurs défections ont lieu dans le camp de Guy de Brionne. Ses puissants alliés le quittent un à un, puis tous les vaincus s'enfuient en désordre. En voulant franchir un gué de l'Orne, les fuyards se bousculent et bon nombre d'entre eux se noient. La masse des cadavres charriés par le courant obstrue même le bief d'un moulin situé en aval.

L'entrée dans l'eau quand ils y sautent Des rives profondes et hautes Cause souffrances et encombres, Et ils se noient en si grand nombre Que jusqu'à Caen, d'étonnement, L'eau vermeille frappe les gens. Il en fut tant que l'eau noya Que le moulin s'en arrêta.

(Benoît de Sainte-Maure, *Chronique des ducs de Normandie*, Vers 33750-33757) 60.

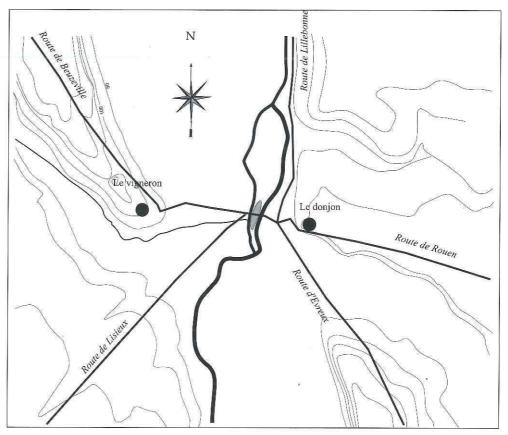


Figure 2 : les enceintes de siège à Brionne : vigneron et donjon

Wace ne mentionne aucun exploit du comte de Brionne, dont on pense qu'il dirige la bataille d'une hauteur dominant le site. En hâte, après la débâcle de ses troupes, il regagne sa puissante forteresse de Brionne. Cette forteresse, connue de tous à l'époque, a la réputation, de même que le château de Domfront, d'être inexpugnable. Guillaume, qui a encore besoin de temps pour pacifier totalement la turbulente Normandie Occidentale, ne prend pas le risque de prendre Brionne de force. Il préfère faire le blocus de la place, fait construire des ouvrages de siège des deux côtés de la Risle, et attend, vraisemblablement trois ans, que le comte de Brionne ne se rende, vers 1050 :

De Val-ès-Dunes s'échappa Guy, Et à Brionne il s'est enfui. Guillaume vite lui court après Jusqu'en son château fortifié. En ce temps était sur une île La forteresse sur la Risle;
La forteresse et son palais
Étaient par la Risle encerclés.
Dans Brionne, Guy fut enclos
Mais il n'eut trêve ni repos.
À cause de sa trahison,
Le duc mit une garnison.
Par les vivres qui lui manquèrent
Et par les gens qui l'attaquèrent,
Guy rendit Brionne et Vernon.
(Wace, roman de Rou, 3° partie, vers
4173 à 4187) 61.

Selon les sources, le duc offre au comte de Brionne son pardon, en lui proposant de le recevoir à sa Cour s'il accepte de détruire son château. Une proposition que refuse Guy de Brionne, humilié par la défaite et considéré comme un traître par ses pairs. M. de Boüard ajoute qu'il préfère retourner dans sa Bourgogne natale<sup>62</sup>, et que Guillaume entre à nouveau en possession de Brionne, qu'il garde jusqu'à la fin de ses jours.

Il est vrai que dans un acte que l'on estime postérieur à 1047, Guillaume le Bâtard fait tradition au monastère du Bec d'une partie de la forêt de Brionne, jadis donnée à Robert, fils de Ricucio, par Guy de Bourgogne. Guillaume fils d'Osbern, actuel héritier de ce bénéfice, le restitue à son duc moyennant vingt livres payées par l'abbé Herluin. Cet acte attribuant la forêt à Guillaume fils d'Osbern prouve qu'elle n'appartenait plus à Guy de Brionne qui l'avait sans doute perdue avec ses autres possessions, soit en 1047, au début du siège de Brionne, soit en 1050, à la fin du blocus. Mais il n'est pas sûr qu'en 1050, comme le souligne M. Fauroux<sup>63</sup>, Guy de Brionne ait quitté la Normandie. Le duc Guillaume n'a peut-être pas dépouillé Guy de ses domaines en 1050. Guillaume de Jumièges nous dit que le duc de Normandie lui pardonne. On explique mal, en effet, pourquoi on retrouve sa signature au bas d'une charte en faveur du monastère de Saint-Julien, datée précisément de 1053. Guillaume le Bâtard y signe avec Mathilde, sa femme et un certain Widonis. Signum Filius Raynaldi<sup>64</sup>. Certes, on ne l'a plus vu signer au bas d'une charte depuis les années 1043-1047, dates de sa disgrâce. Mais en 1053 (et peut-être avant), il semble qu'il fasse encore partie de l'entourage du duc de Normandie, et qu'il occupe même encore une place d'importance, étant qualifié de comte de Brionne: Guidonis Comitis de Brionna<sup>65</sup>.

En 1059, à Bonneville-sur-Touques, Guillaume confirme et souscrit la notice selon laquelle Adam de Saint-Brice donne à Saint-Julien de Tours Roncheville, près de Bavent. On y retrouve le nom de Guy, comte de Brionne: Signum Widonis Comitis de Briomna. Son nom est mentionné mais sa signature né figure pas au bas de la charte<sup>66</sup>. Est-il possible d'admettre que le comte de Brionne était convoqué auprès de son duc pour ratifier cet acte et qu'il n'ait pu

se présenter? On peut alors proposer la date de 1059 pour placer, soit la mort du comte de Brionne, soit son départ pour sa Bourgogne natale. Par contre, Guillaume le Bâtard a bien en sa possession le comté de Brionne, à la fois avant et après son cousin Guy. Entre 1035 et 1066, dans un acte dont la date est apparemment loin d'être précise, Guillaume, duc de Normandie, donne au monastère de Saint-Wandrille les églises de Brionne<sup>67</sup>. Caresme et Charpillon, qui se basent sur l'histoire manuscrite des Chartes du Bec, ajoutent que des donations faites aux religieux du Bec sont sanctionnées par Guillaume, dans une charte datée de la chambre de son palais de Brionne, Brionnii inter cameram suam<sup>68</sup>. La bataille du Val-ès-Dunes aura une portée politique non négligeable, permettant d'endiguer la vague de violence et d'insubordination dont la multitude de châteaux adultérins est le principal moyen d'action militaire<sup>69</sup>. Elle permet aussi la mise en place de « la trêve de Dieu » destinée à calmer les ardeurs des combattants qui allaient jusqu'à se battre en duel devant les églises. Pour Brionne au contraire, la ville à la tête de son comté ne retrouvera jamais la puissance pour laquelle elle fait l'admiration de tous, en cette première moitié du XIe siècle.

Les seigneurs de Brionne à l'époque ducale

Guillaume le Bâtard, devenu le Conquérant après 1066, mourut au mois de septembre 1087 lors d'une ultime chevauchée. Sur son lit de mort il se souvenait encore des événements qui avaient eu lieu une quarantaine d'années auparavant et qui avaient marqué sa jeunesse. Orderic Vital nous livre ses dernières paroles, peut-être imaginaires, mais significatives de son attachement à la ville de Brionne: Guy, dit-il dans ce moment solennel, m'a rendu le mal pour le bien. Pourtant je l'avais reçu avec bonté à son arrivée dans un pays étranger, je l'avais honoré comme un frère en lui donnant Vernon, Brionne et une partie assez importante de la

Normandie. Cependant, il m'a outragé, m'a représenté comme un bâtard et s'est révolté contre moi.... J'ai mis le siège devant son château de Brionne... et je n'ai quitté cette place, qu'après avoir chassé de la Neustrie l'ennemi et m'être fait remettre toutes ses places fortes<sup>70</sup>.

Robert Courteheuse, fils aîné de Guillaume le Conquérant, succède à son père peu après sa mort. Ayant retiré à Roger, comte de Beaumont, le château d'Ivry, il le dédommage en lui remettant Brionne, qui a l'avantage d'être placée entre ses domaines de Beaumont et de Pont-Audemer. Le vieux comte de Beaumont possède ainsi de vastes seigneuries en vallée de la Risle. En 1090, il remet la place forte de Brionne à son fils Robert de Meulan<sup>71</sup>. Robert obtient d'avoir ce château en promettant d'augmenter les donations à la toute proche abbaye du Bec-Hellouin. Mais il veut par la suite obtenir l'hommage de cette même abbaye, qu'il espère voir revenir dans la mouvance du comté de Brionne. L'abbé Anselme fait donc envoyer une délégation de moines auprès du duc Robert Courteheuse pour l'informer des projets du comte de Brionne. Le duc de Normandie, que l'on savait un homme faible, fait cependant réprimander le nouveau comte de Brionne, un jour qu'il vient à la Cour.

La même année, Robert de Meulan, comte de Brionne, réclame au duc de Normandie le château d'Ivry que son père a restitué, on l'a vu, quelques années auparavant. Le duc Robert, offensé pour la deuxième fois par le comte de Brionne, le fait enfermer. D'après Orderic Vital, Brionne, pendant la captivité du comte Robert de Meulan, a été remise à Roger de Bienfaite, fils de Richard de Bienfaite et donc petit-fils de Gilbert de Brionne. Mais Roger ayant reçu le Hommet (Cotentin) en dédommagement, et son père de nombreuses terres en Angleterre, dès 1066, le duc de Normandie préfère remettre la place de Brionne à Robert de Meulles, fils de Beaudoin et lui aussi petitfils de Gilbert72.

Roger de Beaumont se rend auprès du duc pour obtenir la libération de son fils. Le vieux comte de Beaumont était un puissant vassal du Duc, depuis toujours présent dans l'entourage ducal. Il faisait aussi partie des proches conseillers de Mathilde quand celleci gouvernait la Normandie en l'absence de Guillaume le Conquérant bataillant outre-Manche<sup>73</sup>. Le comte de Beaumont, eu égard à son attachement fidèle à l'autorité ducale et à sa notoriété, obtient la libération du comte Robert de Meulan.

Roger de Beaumont et son fils Robert de Meulan, rentré en grâce auprès de son duc, ne tardent pas à proposer une grosse somme d'argent à Robert Courteheuse pour entrer à nouveau en possession de Brionne. Le seul appât du gain suffit à Robert pour accepter cette proposition. Le duc ordonne immédiatement à Robert de Meulles, comte de Brionne, de remettre cette place forte à la famille des Beaumont. Le comte de Brionne répond au Duc que s'il voulait garder Brionne pour lui-même, il ne ferait aucune difficulté à la lui rendre, mais que s'il veut la remettre à une tierce personne, il fera tout pour conserver son héritage74. Le comte de Beaumont persuade donc le duc de châtier celui qui va à l'encontre de la décision de son souverain. Dans la semaine de la Pentecôte de l'an 1090, l'armée ducale vient mettre le siège devant Brionne. Le comte Roger de Beaumont et son fils ont convoqué leurs vassaux des seigneuries de Pont-Audemer et de Beaumont, et commencent dès leur arrivée à assiéger la place.

Le comte de Brionne s'est enfermé avec quelques chevaliers dans la place forte, qui se trouvait encore entre les deux bras de la Risle, celle que Wace nous a décrite<sup>75</sup>. Les premiers assauts sont repoussés avec facilité par le comte de Brionne. Rappelons tout de même qu'une cinquantaine d'années auparavant, cette forteresse avait la réputation d'être imprenable. Gilbert du Pin, qui commande les troupes des Beaumont est mortellement touché à la tête. Les assaillants

doivent alors employer les grands moyens. À l'aide de traits incendiaires, ils décident de viser la toiture du château, faite d'essentes de bois.

La période très sèche durant laquelle est mené l'assaut contribue à ce qu'un violent incendie se propage à tout le château. Les hommes du comte de Brionne, trop occupés à repousser les attaques de leurs ennemis, ne peuvent combattre ce brasier, devant la violence duquel ils doivent capituler. C'est durant cet assaut que le château de Brionne est pris en une seule journée, alors que Guillaume avait attendu trois longues années<sup>76</sup>.

Le duc remit donc la place de Brionne au comte de Meulan. M. Roncerel nous dit que la citadelle a tellement souffert de cette violente attaque qu'elle doit être rasée et reconstruite sur la rive droite de la Risle, à l'emplacement où se trouve encore le donjon77. Par la suite, Robert de Meulan, redevenu le comte de Brionne, fait preuve des plus grandes largesses envers l'abbaye du Bec. En 1094, il fait exempter de toutes coutumes la nourriture que les religieux du Bec achètent à Brionne. Puis il étend ce droit sur tout son domaine. Ils sont désormais exempts de droit de tonlieu et de taxes sur toutes les marchandises leur appartenant ou achetées par eux.

En 1096, faisant lever un interdit canonique promulgué par le pape Urbain II qui empêchait deux personnes parentes au cinquième degré de s'unir, le comte de Brionne épouse Isabelle, la nièce du roi de France Philippe I<sup>et</sup>. Cette union donne naissance à plusieurs enfants dont Galéran et Robert<sup>78</sup>. En 1103, année de cette naissance, le comte de Brionne est alors Grand Conseiller du Roi d'Angleterre, Henri I<sup>et</sup>, frère de Robert Courteheuse. Le comte Robert de Meulan hérite des titres de son père et reste toute sa vie en possession de Brionne. A. Leprevost ajoute que le chagrin de la perte de sa femme<sup>79</sup> lui enlève la

raison, et qu'il doit finir sa vie sous l'habit monastique à l'abbaye de Préaux<sup>80</sup>, le 5 juin 1118.

Galéran II succède à son père à l'âge de 14 ans en tant que comte de Meulan et de Brionne. On s'accorde assez généralement pour souligner la perfidie et la cruauté de ce prince, qui contrastait avec le caractère de son père. Durant les troubles qui agitent la Normandie au début du XIIe siècle, et qui visent à porter à la tête du duché de Normandie Guillaume Cliton, fils de Robert Courteheuse, à la place de son oncle Henri Ier, le comte de Brionne et ses places de Pont-Audemer, Beaumont, Brionne et Vatteville restent fidèles à leur prince. Mais à partir de 1121, il semble qu'il change de camp et se décide à soutenir le parti de Guillaume Cliton, que vient juste de rejoindre le roi de France, Louis le Gros<sup>81</sup>. En octobre 1123, Henri Ier rassemble une grande armée à Rouen, puis réclame à Hugues de Montfort de lui remettre sa forteresse82. Celui-ci, plutôt que d'obéir à son prince, quitte Rouen à la hâte, rejoint Montfort et recommande à son frère et à sa femme de défendre la citadelle. Puis il se rend à Brionne pour prévenir de la chevauchée du roi. Galéran de Meulan décide de rester en cette ville et se prépare à entrer en guerre ouverte contre Henri Ier.

Le roi d'Angleterre et duc de Normandie, Henri I<sup>cr</sup>, brûle dans les premiers jours la ville de Montfort et prend le château à l'exception de la tour. Peu de temps après, les assiégés, qui ont continué à se défendre, se rendent. Ensuite Henri I<sup>er</sup> se dirige vers Pont-Audemer<sup>83</sup>, que possède le comte de Brionne, brûle aussi la ville et assiège le château. De son côté Galéran de Meulan, qui profite de ce répit, se lance dans des chevauchées à la tête de plus de deux cents chevaliers. De sa ville de Brionne, il pille et incendie tout ce que possèdent les partisans du roi d'Angleterre. Henri Ier, qui désire régler ce conflit, propose alors à Adeline, la femme d'Hugues de Montfort et sœur du comte de Brionne, de leur offrir, en guise de paix, toute la portion de ses domaines en rase campagne. Hugues, que l'on dépeint comme un homme de grande loyauté, refuse.

Au bout de sept semaines, la ville de Pont-Audemer se rend. Galéran, en temps voulu, fera payer très cher à la population de la ville cette défection. Le château de Vatteville, qui appartient aussi à Galéran de Meulan, est la prochaine cible d'Henri I<sup>er</sup>. Après avoir fait construire une motte de siège à quelques lieues de la citadelle, le roi est obligé de se rendre précipitamment à Gisors pour y combattre un autre chef de la conspiration84. La chevauchée du comte de Meulan prend fin le 26 mars 1124. Il est fait prisonnier, avec Hugues de Montfort et quelque 80 chevaliers qui ne peuvent s'enfuir, entre Boissey-le-Châtel et Bourgtheroulde, par Raoul de Bayeux et ses hommes. Le roi Henri les enferme non sans avoir pensé, dans un premier temps, à les faire exécuter.

Fortifiant ses châteaux le sénéchal du comte de Brionne, Morin du Pin, engage la résistance face au roi. Celui-ci met le siège devant la ville de Brionne au mois d'avril 1124. Il fait construire deux énormes beffrois mobiles qui, approchant des remparts, lancent des projectiles incendiaires pour détruire la ville et ses églises, obligeant les assiégés à capituler85. Le comte de Brionne est transféré dans une prison anglaise. Pendant cette captivité, Henri Ier fait rebâtir, selon Orderic Vital, les églises de Brionne qu'il avait détruites. En 1129, au bout de six ans, le comte de Brionne rentre en grâce, et en 1135, jouit à nouveau de la totalité de ses places fortes, dont Brionne.

Cette même année, Henri I<sup>er</sup> meurt et le trône d'Angleterre vacant revient à Etienne de Blois. Après avoir été un partisan de ce prince, Galéran change d'attitude dès 113986. Il repasse en Angleterre et conclut une alliance secrète avec l'impératrice Mathilde qui n'avait pu monter sur le trône. Il accompagne le roi d'Angleterre, Etienne

de Blois, dans son action contre Mathilde. Puis sa défection sur le champ de bataille de Lincoln (2 février 1141) révèle sa trahison, qui conduit à la capture du roi. Le comte d'Anjou, Geoffroy le Bel, qui avait épousé Mathilde, s'étant rendu maître de la Normandie, récompense le comte de Brionne en lui remettant Montfort qui avait appartenu à son beau-frère Hugues.

En 1153, à son retour de croisade en Palestine, Galéran de Meulan, tenant sa cour à Brionne, confirme toutes les donations faites à l'abbaye de Préaux. En 1156, il fonde avec l'impératrice Mathilde l'abbaye du Valasse. Puis il est enfermé à Orbec par Robert de Montfort, son neveu, qui obtient de récupérer la forteresse de ses ancêtres. Galéran se retire en 1162 au cloître de la Trinité-de-Beaumont, puis à l'abbaye de Préaux où, comme l'avait fait son père, il prend l'habit monastique. Il y meurt le 6 avril 1166, laissant ses titres à son fils aîné Robert.

Robert II de Meulan a 25 ans quand il succède à son père. Il semble être un personnage distingué, versatile, peu cultivé et incapable de grandes résolutions<sup>87</sup>. Il confirme le don fait du vivant de son père aux lépreux de Pont-Audemer d'une charruée de terre et d'un hôte à Brionne<sup>88</sup>. On le retrouve en 1167 en Sicile, en compagnie d'autres seigneurs normands89. Mais ses intrigues suscitent la méfiance de ses pairs et l'obligent à rentrer en Normandie. De là, il fait cause commune avec Henri Court-Mantel contre le roi Henri II Plantagenêt, en 1173. Le roi, à titre de représailles, prend au comte de Meulan Brionne et les autres possessions que ce dernier avait négligé de garnir de troupes. Sa soumission lui fait recouvrer ses terres peu de temps après. En 1173, il fait remise à perpétuité de l'impôt qu'on lui devait au Bec, et de tout droit de péage dans l'honneur de Brionne, moyennant la somme de 100 livres parisis et de livres angevines.

En 1183, un violent orage s'abat sur Brionne et la foudre, tombant sur le clocher de l'église Notre-Dame, communique le feu à toute la ville. En 1185, Robert du Neubourg, doyen de la cathédrale de Rouen, est le curé de Brionne. Pendant qu'il occupe cet office, Gautier II, abbé de Saint-Wandrille, cède à Guillaume de Salerne<sup>90</sup> le patronage de l'église Saint-Martin, qui semble être la seule à avoir survécu à l'incendie.

Robert II de Meulan épouse Mathilde de Cornouailles et en a trois fils: Galéran, Pierre et Henri, ainsi qu'une fille, Jeanne, qui épouse Robert d'Harcourt en lui apportant comme dot une portion des revenus de la seigneurie de Brionne. Galéran II épouse, quant à lui, Marguerite de Fougères à laquelle il assigne pour dot 200 livres d'Anjou, reposant sur les fiefs détenus par son père à Brionne. Puis il part en Croisade et est tué dans un combat singulier contre un turc<sup>91</sup>. Les autres fils de Robert II de Meulan meurent eux aussi avant leur père.

En 1194, le roi de France Philippe Auguste profite de l'absence de Richard-Coeur-de-Lion, parti à la Croisade, pour s'emparer d'une partie de la Normandie, dont Brionne. Robert II de Meulan, qui fait cause commune avec le roi, ouvre sans résister les portes de ses villes. Richard-Cœur-de-Lion libéré et recouvrant son duché, le comte de Brionne prend ouvertement position contre lui. Le duc se saisit de ses biens, qu'il garde jusqu'à sa mort le 6 avril 1199. Robert II de Meulan retrouve ses possessions quand Jean-sans-Terre devient roi d'Angleterre et duc de Normandie. Il a toujours épousé la cause de ce prince, ennemi de son frère Richard.

En 1203, le comte Robert II de Meulan, qui n'a plus d'héritier légitime mâle, engage tous ses domaines de Normandie, Brionne compris, pour la somme de 5 000 marcs d'argent<sup>92</sup>. Un an après le comte, qui n'a pas reçu cette somme, remet ses terres à sa fille aînée Mabire, épouse du comte de Wight, par un acte signé du 1<sup>er</sup> mai 1204. Ils ne peuvent en jouir bien long temps, car le 1<sup>er</sup> juin de cette même année, Philippe Auguste achève la conquête de la Normandie.

## Le rattachement au domaine royal

Le comte de Meulan est exclu de la capitulation et le roi de France, Philippe Auguste, réunit Brionne au domaine royal. Dépouillé de ses biens, le dernier comte de Brionne se retire en Angleterre, où en 1207 il reçoit de Jean-sans-Terre la somme de 25 marcs d'argent. En 1212, sa femme Mathilde reçoit en concession une rente annuelle à perpétuité. Ce qui semble indiquer que Robert II de Meulan vient de mourir.

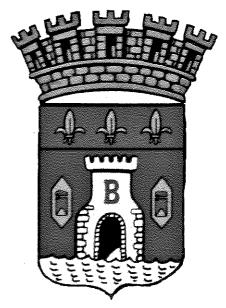


Photo 4: Blason de Brionne

En 1214, Gautier de Brionne et Guillaume de Caumont font des dons de biens qu'ils possèdent à l'abbaye du Bec. Puis c'est un certain Nicolas Jumel qui, en 1218, vend à l'abbaye tout ce qu'il possède à Brionne en maisons et autres immeubles, moyennant 800 livres tournois. Jean de la Porte vend aussi au Bec, l'année suivante, une maison et une place, le tout situé à Brionne près du mur du seigneur roi<sup>93</sup>. La mort de Philippe Auguste survient en 1223 et le royaume de France, nouvelle-

ment enrichi de la Normandie, passe à son fils Louis VIII, puis à Louis IX, dit Saint-Louis, en 1226. A cette époque Brionne, rattachée au domaine royal, ne semble plus avoir un rôle militaire de grande importance, mais semble résolument tournée vers le commerce. Les relations avec la puissante abbaye du Bec voisine le confirment. Dès sa création les dons pour le Bec ont existé et il semble que le rayonnement de l'Abbaye ait contribué à accélérer ce phénomène. En 1230, une rente de 100 sous vient augmenter les revenus de l'Abbaye. C'était un don fait par Richard d'Harcourt dont on a vu que la famille avait des biens à Brionne. En 1240, à la Saint-Michel, l'Echiquier de Normandie se réunit à Brionne<sup>94</sup>.

Pierre de Meulan est le second fils de Robert II de Meulan. Même s'il meurt avant son père, on l'a vu, il laisse un fils nommé Raoul qui fait perdurer la branche cadette des Meulan. Ce seigneur, qui était qualifié de « sire » de Brionne et de Beaumont, fait instance auprès de Saint-Louis pour se voir restituer les terres et seigneuries de Beaumont et de Brionne auxquelles il prétend avoir plein droit. Réduit à la pauvreté, il met en avant son ascendance familiale qui a eu possession de ces terres. Le roi de France, eu égard à la noblesse de ce jeune prince, accède à sa demande, mais le sire de Brionne ne peut parvenir à établir, de manière irréfutable, ses droits. Le roi, qui désire garder en son domaine Brionne et Beaumont, fait en sorte que Raoul accepte en échange Courseulles, Bernières-sur-Mer et quelques autres terres voisines jusqu'à concurrence de 600 livres de rente<sup>95</sup>. Il s'ensuit que par un acte séparé, daté du mois d'août 1255, Raoul, qualifié de Chevalier, reconnaît en échange de la somme décrite transporter au roi Saint-Louis ses domaines de Beaumontle-Roger et de Brionne, reconnaissance faite que le roi Philippe Auguste en a pris possession. Brionne reste donc comprise dans le domaine royal<sup>96</sup>.

#### Brionne devient une baronnie

Une charte datée du mois d'octobre 1285 nous fait connaître que, suivant l'exécution du désir de son père Philippe le Hardi, qui avait toujours désiré récompenser Jean II d'Harcourt de son dévouement à son service, Philippe le Bel lui fait don de la baronnie de Brionne, domaine seigneurial évalué à 400 livres de rente:

Philippe par la grâce de Dieu roi des Français, faisons savoir à tous présents et à venir qu'eu égard aux bons services que notre fidèle chevalier Jean de Harcourt d'heureuse mémoire a rendus à notre très cher seigneur et père ainsi qu'à nous, instruits par des personnages dignes de foi de ce que notre dit seigneur et père pendant sa vie se proposait de lui accorder pour récompense de ses services ainsi qu'il convenait à la magnificence royale et voulant apporter son louable dessein, nous cédons et abandonnons en don pur et irrévocable au dit Jean et à ses héritiers à perpétuité quatre cents livres tournois de revenus annuels en fond de terres placées dans notre ville de Brionne, et ses dépendances suivant les usages et coutumes de Normandie que si la dite ville ne peut suffire à composer les dettes quatre cents livres en fond de terres, nous soit pris le plus commodément qu'il se pourra faire dans notre plus prochain lieu de la ville de Brionne avec toute la haute et basse justice sur les dites quatre cents livres de fond de terres en quelque lieu que les dits fonds soient situés, de laquelle justice nous voulons que la valeur soit comptée dans la distribution ci-dessus énoncée. Mais si après estimation légitimement faite on trouve que la dite ville de Brionne avec ses dépendances soit d'une valeur plus grande que les dites quatre cents livres, nous nous réservons l'excès de celle-ci avec les excédents de la haute et basse justice. Nous donnons encore au même Jean d'Harcourt et à ses héritiers à perpétuité toute la justice haute et basse que nous avons dans cette partie de la ville de Brionne que le dit Jean avait et possédait déjà : de laquelle justice nous voulons que la valeur soit pareillement comptée sur les dites quatre cents livres, nous donnons en outre au dit Jean pour lui et ses

héritiers toute la justice haute et basse que nous avons sur la ville, les dépendances, et les habitants de Calleville et sur les vassaux que le dit Jean a sur le territoire de la même ville de Calleville et aux environs de la dite ville, ne retenant rien de toutes les choses ci-dessus mentionnées, excepté l'hommage et la servitude dont il est tenu envers nous, et le ressort en cas d'accident, sans toutefois porter aucune atteinte au droit d'autrui en témoignage de laquelle chose nous avons fait mettre aux présentes lettres notre sceau dont nous nous servions avant d'avoir pris les rênes du gouvernement n'en ayant pas encore d'autre. Fait à Carcassonne l'an de grâce mil deux cent quatre-vingt-cinq au mois d'octobre 97.

L'année suivant la rédaction de cette charte, Brionne est pillée et brûlée par une troupe d'aventuriers. En 1293, Jean d'Harcourt renonce en faveur des religieux de Préaux à tout usage dans leur bois de Salerne pour la réparation de ses moulins, la construction et la réparation de ses ponts de Brionne<sup>98</sup>. En 1313, c'est l'abbaye du Bec qui donne des arbres pour la réparation des ponts de Brionne. En 1352 Jean V d'Harcourt et d'Aumale, baron de Brionne et d'Elbeuf, fils et successeur de Jean IV, attache à l'entretien annuel et perpétuel du donjon de Brionne une somme de 7 livres tournois à prendre sur la terre et baronnie de Brionne. Quand il meurt en 1358, il laisse à son fils aîné Jean VI la baronnie de Brionne.

En 1359, Louis d'Harcourt, gouverneur et lieutenant-général de la Normandie commande: à son bien cher cousin Jean d'Harcourt, ou en son absence, à ses officiers chargés d'affaires ou tous autres ses remplaçants, de fortement garnir et défendre d'hommes la tour du vieil chastel de Brionne.

Fortifiée ou non, Brionne est impuissante contre l'armée anglaise, lorsque le duc de Lancaster, qui la commande, occupe l'abbaye du Bec le 2 juillet 1356.

Les Anglais épaulés par les troupes de Charles le Mauvais pillent la ville. Après son départ, les Français doivent entrer dans Brionne. La baronnie change de mains plusieurs fois. Les églises Saint-Martin et Saint-Denis, où les Anglais s'étaient fortifiés, sont en partie détruites par les troupes françaises. L'église Saint-Denis étant la moins endommagée, c'est elle qui est remise en état d'accueillir les fonctions paroissiales.

Selon la *Chronique Normande* le roi de France, aussitôt après la bataille de Cocherel, aurait fait ruiner Brionne et les autres villes que les Navarrais avaient occupées. Jean VI meurt en 1338, son fils aîné lui succède à la tête de la baronnie de Brionne. La ville doit à nouveau être envahie par les Anglais au mois de mai 1418, quand le roi Henri V vient en personne s'emparer de l'abbaye du Bec qui a été transformée en forteresse<sup>99</sup>. En 1421, les Anglais subissent un sanglant échec entre le Bec et Brionne, et c'est probablement à la suite de cette rencontre que les Français chassent pour un instant Raoul Cromwel et les Anglais en garnison au Bec.

Jean VII d'Harcourt disparaît le 18 décembre 1452. Marie d'Harcourt, mariée à Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, hérite des baronnies de Brionne et d'Elbeuf. Le 19 avril 1476 la baronne de Brionne meurt. Son petitfils René de Lorraine, roi de Sicile, Naples et Jérusalem, devient le nouveau seigneur de Brionne et d'Elbeuf<sup>100</sup>.

On ne sait pas réellement à quelle date Brionne devient une baronnie. Il est possible que cette titulature ait été donnée à la ville dès qu'elle a été conquise par les Français. En 1260, on sait que la « sergenterie » de Brionne dépend du vicomte de Pont-Audemer<sup>101</sup>. La notoriété de la ville, la puissance de ses citadelles, effectives aux x1° et x11° siècles, ne semblent plus être d'actualité du x111° au xv° siècle. Pourtant, dès le x1° siècle, Brionne a contrôlé un large territoire.

## État des fiefs « ressortissant » de Brionne

- L'Aulnay: A la fin du xm² siècle, Hugues de l'Aulnay, est témoin d'une charte de Robert de Leicester. Il est fait mention, en 1256, de Barthélemy Huart ayant un pré à l'Aulnay. En 1268, Robert de l'Aulnay vient au Bec et fait don aux religieux d'une rente de 10 œufs. En 1421, la dévastation de Brionne est telle que deux ans après, deux hauts personnages passant dans la ville sont obligés de se détourner par le hameau de l'Aulnay-sous-Risle, pour se restaurer. Gabriel de Pommereuil paraît avoir été seigneur de la Houssaye et de l'Aulnay<sup>102</sup>.

- Le Bois-David: Les rôles de 1198 font mention de Robert du Bois de Brionne obligé au service militaire. La famille du Bois se maintient en possession de ce fief, pendant une longue suite d'années. En 1334, Jehan du Bois, escuyer, habite la paroisse de Franqueville. Cette seigneurie se situe en haut de l'actuelle côte de Bernay.

 Couillarville: Fief situé sur la paroisse Saint-Denis. Jean IV, comte d'Harcourt, plaide au bailliage de Rouen en 1344, avec M<sup>mx</sup>Guillemette de Burres, veuve de messire Henri de Couillarville, chevalier.

L'histoire d'Harcourt fait mention, en 1369, d'un certain Robert de *Collarville*. Puis ce fief passe à la famille de Franqueville. Le 10 septembre 1387, Raoul de Franqueville, seigneur de Couillarville, chevalier, vend une rente au seigneur d'Annebaut, à prendre sur ses terres de Brestot et Appeville<sup>103</sup>.

- Les Essarts: Raoul des Essarts est en 1195, un des *pleiges* de Richard Landry. Pendant cinq siècles, l'histoire de ce fief nous échappe et ne refait son apparition qu'en 1691. Ce fief, certainement créé au XII<sup>e</sup> siècle après défrichement d'un bois ou d'un taillis, se trouve au nord de la ville de Brionne et longe la Risle.

- Les Fontaines: Robert Mignot des Fontaines vend à l'abbaye du Bec, au mois d'octobre 1260, cinq sous de rente à prendre sur Jean de la Tour, à cause d'une masure sise à Brionne. Ce fief se trouve à l'ouest de Brionne au pied du bois du Vigneron et tire son nom des sources qui coulent dans ce vallon.

- Les Longsaults: Dans la Charte primitive de l'abbaye du Bec, Gilbert Crespin donne au nouveau monastère le moulin de Longsault. Jean Péquin de Brionne donne en 1245 à sa fille Julie une maison située au Longsault, dans la paroisse de Brionne. En 1269, il existe au hameau de Longsault un hospice pour les lépreux. Un titre de 1414 cite l'île de Bristou au Longsault. Lors du partage des successions de Jean Vipart et de Robine Bethencourt entre leurs quatre enfants, en 1484, Etienne Vipart obtient les Ifs, Guillaume le Vièvre et Longsault, fief qui se trouve au nord de la ville de Brionne, sur la route qui conduit à Pont-Audemer.

- le Quesnay: Vers 1155, du temps de l'abbé Michel, Raoul du Quesnay donne aux moines de l'abbaye de Préaux le quart d'un moulin situé sur l'eau de Livet, tenu par Gautier Saim<sup>104</sup>. En vertu d'une commission du 13 décembre 1310, Geoffroy le Danois constitue à l'abbaye du Bec une rente de 100 livres, sur la ferme du Quesne, située en la paroisse Saint-Martin de Brionne. Fief situé au sud-ouest de Brionne, auprès de la côte du même nom.

- La Tour: Une charte du Bec, de 1260, nous apprend que Jean de la Tour doit à Robert des Fontaines une rente de cinq sous. Le fief de la Tour passe ensuite à la famille de Bonnet<sup>105</sup>. Ce fief est localisable à l'ouest géographique, sur une hauteur dominant la ville.

- Valleville: C'est une paroisse réunie à Brionne, le 6 février 1828. Guillaume le Conquérant donne à l'abbaye de Jumièges, vers 1079, l'église, la chapelle de Valleville, avec les dîmes et le fief tenu par Hugues-le-Bigot. Renaud Huard de Brionne vend au Bec en 1267, une demi-acre de terre en la paroisse de Saint-Aignan de Valleville. En 1428, les moines du Bec possèdent huit sous de rente sur un héritage situé à Valleville, qui appartenait à Guillaume de Canouville. Les comtes de Brionne sont aussi seigneurs patrons de Valleville, et ont le droit de présenter à la cure 106.

## LES STUCTURES MILITAIRES DU MOYEN-ÂGE

## Une forteresse considérée comme imprenable (cf. Fig. 1, p.9)

Il semble que la forteresse de Brionne ait laissé dans l'histoire de la ville la réputation d'être un ouvrage défensif imprenable. Guillaume de Poitiers, qui en a connu le site, et par la suite d'autres auteurs tels que Benoît de Sainte-Maure, nous le confirment:

À Brionne le duc a mené
Ses troupes et toute son armée
Prendre le château et la tour.
Le traître n'y aura séjour
Par aucun droit; il est terré;
Il faudra vite l'en déterrer.
Cela est juste; donc il l'aurait,
S'il avait pu, de ses mains tué.
La tour est par trop dure à prendre,
Ils pourront dedans s'y défendre
Tant qu'ils auront provisions.
Autour des douves du donjon,
Il court la Risle qui est très large.
(Benoît de Sainte-Maure, Chronique des
ducs de Normandie, Vers 33836-33848) 107.

Sur cette citadelle, on n'a que peu de renseignements. On ne connaît pas la date de son édification, ni même la forme exacte de son architecture. Une chose est sûre, elle est placée dans le dédoublement des bras de la Risle, vraisemblablement là où T. Lepert, a démontré qu'un épais cône alluvial permettait au site d'échapper aux inondations. C'est sur cette plate-forme, dont l'épaisseur peut atteindre trois mètres, qu'il faut placer cette citadelle. Cela correspond de nos jours à la portion de la ville comprise entre le petit et le grand pont (Fig. 1). La date de sa construction est très incertaine, mais on peut estimer qu'elle correspond à la

première grande campagne de construction de châteaux médiévaux en Normandie<sup>108</sup>, campagne notamment entreprise par les ducs Richard I<sup>er</sup> et Richard II.

Pour Bernard Beck, il y aurait, avant le règne de Guillaume le Conquérant, une douzaine de châteaux ducaux qui protègent les limites du duché. La ligne de la Risle est aussi fortifiée. Elle l'a sans doute été pour prévenir la turbulence des Normands de l'ouest, païens, barbares et indépendants. Ceux-ci s'étaient déjà dressés contre leur duc, Guillaume Longue-Epée, avec en 933 la sédition de Riouf. Peut-on penser qu'à un ouvrage primitif de la première partie du xe siècle soit venue se substituer une forteresse plus puissante au tout début du xie siècle? Les données archéologiques sont encore trop lacunaires pour le confirmer, mais il semble que ce cas de figure ne soit pas à écarter. Toujours est-il que son importance stratégique fait que la place est confiée à un membre de la famille ducale des Richardides: Geoffroy, fils de Richard Ier109.

Le château de Brionne est construit en pierre. C'est la caractéristique principale de cet édifice. Jusqu'à la fin du x1° siècle, l'emploi de la pierre reste encore exceptionnel, et limité aux soubassements de la tour pour lui donner plus de solidité (château de Grimboscq, par exemple).

En Normandie, les premiers châteaux en maçonnerie sont les remparts de Fécamp et le château primitif de Brionne, que Guillaume le Bâtard ne prend qu'au bout de trois années, car, entre autres fortifications

que suscitent généralement les exigences de la guerre, cette forteresse possédait une enceinte de pierre offrant aux combattants un refuge que la rivière Risle entoure de toutes parts (Guillaume de Poitiers) 110. Le remplacement de la terre et du bois par la maçonnerie exige en contrepartie de plus lourdes dépenses et surtout une main-d'œuvre spécialisée de carriers, de maçons, qui semble avoir fait défaut au x° siècle. Construire un tel château, à cette époque, n'est pas à la portée de tous. Seuls les plus riches des barons normands peuvent y prétendre, nantis des revenus de leurs importants biens fonciers et autres droits lucratifs.

La réputation d'invincibilité dont jouit la forteresse de Brionne, comme le souligne M. Roncerel, suffit à justifier l'attitude prise par Guillaume le Conquérant lorsqu'il refusa de la céder à Richard de Bienfaite, fils du comte Gilbert de Brionne, qui la lui réclamait. Guillaume de Jumièges rapporte qu'afin de mieux faire accepter ce refus par Richard de Bienfaite, il fut convenu que Brionne, suivant un usage scandinave, serait mesuré avec une corde qui, transportée en Angleterre, servirait à donner un contour semblable à la nouvelle seigneurie.

L'auteur poursuit, en nous décrivant la forteresse anglaise qu'il considère comme la sœur jumelle de Brionne<sup>111</sup>: Elle comprenait une butte couronnée d'une construction de pierre avec parapet crénelé et fortifié à des intervalles réguliers par de puissants contreforts. Les bâtiments intérieurs étaient couverts d'un toit de pierre voûté, servant de plate-forme pour la défense et portant en son centre une ouverture circulaire qui laissait passer l'air et la lumière. On y pénétrait par une porte semi-circulaire avec colonnes à chapiteaux et bases normands dont on s'approchait au moyen d'un petit perron. Un pont de bois, posé sur des piles de pierre, permettait de franchir le fossé au bas de la butte et au-delà un espace d'environ deux acres était renfermé par une palissade, un fossé, ainsi qu'un rempart. Cette construction ne semble pas pouvoir être comparable à la citadelle

de Brionne décrite par les chroniqueurs normands. Si la topographie des lieux est similaire, gageons que la place détaillée ci-dessus soit celle d'un ouvrage militaire chronologiquement postérieur.

Durant l'histoire du règne de Guillaume, seules trois forteresses vont longuement braver le duc de Normandie, et prouver qu'au milieu du XIe siècle, l'architecture militaire fait ses premiers progrès. Guy de Bourgogne, comte de Brionne est le premier à résister aussi longuement. Il faut trois longues années de blocus et d'attaques quotidiennes pour que la place ne se rende<sup>112</sup>. Pour B. Beck, l'explication d'un si long blocus est simple: la débilité<sup>113</sup> des moyens techniques de siège fait alors la supériorité des châteaux. Pour prendre une place, pas de meilleures armes que la patience, la ruse ou la trahison. Si cette tactique est la meilleure au milieu du XI<sup>c</sup> siècle, elle n'est plus d'usage à la fin du xı<sup>e</sup> ni au début du xıı<sup>e</sup> siècle.

La poliorcétique<sup>114</sup> subit une véritable révolution, et entraîne à son tour le perfectionnement des défenses. L'attaque des châteaux devient l'affaire de soldats spécialisés. Trois faits marquent l'origine de ces changements: l'affirmation des pouvoirs souverains dans les monarchies féodales, les croisades et l'amélioration de l'armement<sup>115</sup>.

En 1090, la prise du château de Brionne n'est qu'une formalité pour Galéran de Meulan et son père Roger de Beaumont. Il est vrai que les moyens sont radicaux. Le siège commence par la construction d'un fornax fabrile, foyer de forge, élément indispensable pour porter à l'incandescence les projectiles métalliques, les missilia, que les hommes de Galéran lancent en direction de la toiture d'essentes et de chaume desséchés du château primitif de Brionne. C'est une des premières fois qu'est cité ce fornax fabrile dans les sources. Bien qu'il soit, au premier abord, l'élément central de l'atelier, il n'est jamais décrit ni évalué, selon

M. Arnoux. On peut penser qu'il ne s'agit pas d'un équipement coûteux et complexe comme les soufflets et l'enclume.

Le récit de l'attaque du château de Brionne mentionne cependant la construction rapide d'un fourneau de forgeron par les assiégeants sur le lieu même du siège<sup>116</sup>, ce qui constitue pour l'époque un progrès militaire indéniable. On peut donc estimer que la forteresse de Brionne ne correspondait déjà plus aux exigences militaires de cette fin de xr<sup>e</sup> siècle, et que, fortement endommagée par cette violente attaque, il fut décidé de la raser entièrement<sup>117</sup>.

### Les ouvrages de siège et la campagne de fouilles

La mise en place par Guillaume le Bâtard de « contre-châteaux » sur les deux rives de la Risle en 1047 est relatée par des auteurs contemporains tels que Guillaume de Jumièges et Guillaume de Poitiers<sup>118</sup>. Deux enceintes furent édifiées en surplomb du château primitif de Brionne, qui se situait probablement au niveau de l'actuel centreville<sup>119</sup>, dans le but de faire céder le rebelle Guy de Bourgogne, comte de Brionne et cousin du jeune Guillaume. La construction de ces deux ouvrages de siège aurait donc permis au duc de Normandie, après la bataille du Val-ès-Dunes, de renvoyer toute son armée dans ses quartiers d'hiver, en ne gardant qu'un faible effectif de soldats, et de réaliser ainsi ce que J. Le Maho appelle « un siège à l'économie » 120.

Il est possible que l'on puisse localiser l'une des deux enceintes de siège autour du donjon, dont on voit encore les ruines sur une hauteur de la ville. L'autre serait située au-dessous de l'éperon barré du Bois du Vigneron, en direction de l'est<sup>121</sup>. Leur plan est plus ou moins circulaire. Elles sont toutes deux faites d'un rempart de terre précédé d'un fossé. Dans les deux cas, les ouvrages sont construits au bord d'un escarpement. Le rempart est moins haut du côté où la

forte déclivité du sol fournit une défense naturelle<sup>122</sup>. Ces deux enceintes sont localisées à des endroits stratégiques. Guy de Bourgogne ne pouvait espérer voir venir des renforts que du Cotentin, via Lisieux. Cette route passe au pied de l'enceinte du Bois du Vigneron. L'autre ouvrage, que l'on pense être le pendant du précédent, se trouve autour des ruines du donjon (encore visible de nos jours), et contrôlait, quant à lui, la route de Rouen (Fig. 2, p.11).

L. Deglatigny, qui a étudié l'enceinte du bois du Vigneron en 1925, et qui y a pratiqué des sondages archéologiques, pensait qu'il s'agissait d'un lieu d'habitation, ne rappelant en rien un ouvrage militaire. Il pensait même pouvoir dater cet habitat du début de l'époque franque. De nombreux clous de charpente trouvés dans le sol attestent de la présence, sur le site, de constructions de bois et peut-être d'une palissade couronnant le rempart de terre. L'étude céramologique des tessons exhumés est restée très incomplète. La datation proposée de la céramique correspondrait à l'époque gallo-romaine ou au Haut Moyen-Âge. Cependant le lien avec l'ouvrage qui nous intéresse ici n'est pas clairement établi et cette datation peut correspondre à une période de réoccupation de l'oppidum<sup>123</sup>.

Michel de Boüard avait une autre interprétation concernant la fonction de cette enceinte. Pour l'archéologue, le site même sur lequel s'élève l'enceinte paraît démontrer des préoccupations d'ordre militaire. Ce type d'enceinte se trouve toujours au sommet d'un versant ou d'une hauteur ou même sur un éperon, comme celle du Bois du Vigneron (cf. figure 1), toujours à l'écart de l'habitat. Cette disposition a été relevée par l'auteur, qui a observé dans au moins deux autres cas deux enceintes assez jumelles, distantes l'une de l'autre d'environ 1500 à 2000 mètres, et qui paraissent commander la même vallée: à Vieux-Bourg, d'une part, à Bretteville-sur-Laize et Urville, d'autre part<sup>124</sup>. La disposition de ces enceintes, ainsi



Photo 5 : l'enceinte de siège du Vigneron



Photo 6 : l'autre enceinte de siège visible autour du donjon

que les distances les séparant se retrouvent pareillement à Brionne, entre l'enceinte du Bois du Vigneron et celle qui entoure le donjon de la côte de Calleville. L'épaisseur du rempart, importante par rapport à l'espace qui l'entoure, est souvent reconnue par les archéologues britanniques comme étant caractéristique d'une origine normande. Plusieurs enceintes de ce type ont été édifiées ou réaménagées par des Normands à partir de la fin du x1° siècle dans le pays de Galles 125. Ces enceintes peuvent constituer les « ancêtres » des mottes de siège.

La forme similaire des deux enceintes, leur disposition défensive contrôlant à distance les voies de communication d'où Guy de Bourgogne pouvait espérer des renforts, l'architecture qui semble d'origine normande et enfin les textes des chroniqueurs relatant la construction des deux « contre-châteaux » constituaient les éléments de cette problématique de fouilles.

L'emplacement du site (Fig. 3) est localisé sur la commune de Brionne, dans un endroit que les Brionnais appellent encore le Bois du Vigneron, nommé Côte du Vigneron sur la carte IGN 1812 E. Cette enceinte se situe donc dans un massif boisé à la pointe d'un éperon (alt. 125 m) dont le versant ouest

est entaillé par un vallon sec, dû à l'activité du ruisseau des Fontaines (alt. 67 m.). Le versant est a pour sa part été entaillé par le cours de la Risle (alt. 50 m.).

L'enceinte est donc placée à l'ouest géographique de Brionne, en rebord d'un plateau dont l'argile à silex constitue la composante principale du sol (comme d'ailleurs sur presque toute la vallée de la Risle). Cette argile à silex ainsi que l'humidité de la vallée sont propices à la formation des grands massifs forestiers, tels que nous les connaissons encore de nos jours.

Ce site surplombant d'une soixantaine de mètres l'emplacement supposé du château primitif de Brionne (vers 938-1090), la position stratégique ne fait aucun doute. L'accès au site se trouve facilité par la présence d'un chemin nommé GR 224 sur la carte IGN. Celui-ci présente la particularité d'être dédoublé dès le début de son ascension, ce qui pourrait laisser penser qu'il s'agit de son accès primitif, puisque le dédoublement est typique des époques antique et médiévale. Ceci permettait d'éviter un encombrement, à l'endroit le plus pentu de l'ascension, en ce qui concernait le croisement des transports. Ce chemin, de l'avis des membres d'Archéo 27, pourrait même être un tron-

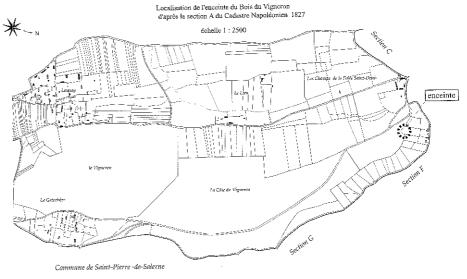


Figure 3

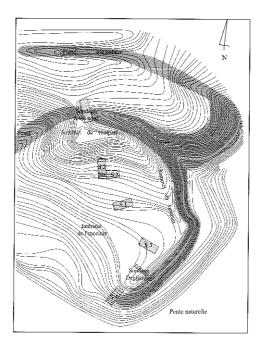


Figure 4 Enceinte du "Bois du Vigneron» Relevé topographique et localisation des sondages

çon de la voie antique Brionne/Beuzeville (son tracé étant confirmé par cliché aérien au sortir du Bois du Vigneron, au Lieu-dit La Grande Boissière).

L'objectif était de prouver la théorie du site militaire de siège établi par le duc Guillaume en 1047, déceler les traces d'une occupation humaine et établir une étude stratigraphique du lieu. Les travaux ont été réalisés sous le contrôle scientifique d'un archéologue du Service Régional d'Archéologie, Thierry Lepert, et avec l'autorisation de la propriétaire des lieux, M<sup>me</sup> C. Beaudoin.

La campagne a été entamée au mois d'août 2001 sous la forme de sondages manuels dont l'ampleur était limitée, tant au niveau de la surface que de la profondeur. Sept sondages de 1,50 × 5 m, dont cinq à l'intérieur de l'enceinte, furent ouverts à des endroits où les contraintes du terrain (le site étant en forêt) étaient relativement faibles, ainsi que sur des zones précises où les objectifs de recherche étaient prédéfinis. Chacun de ces sondages a livré des informations variables et parfois même

difficiles à caractériser, mais qui ne laissent aucun doute sur les occupations antique et médiévale de ce site (Fig. 4).

Les sondages n° 2 et 2 bis résument à eux seuls la stratigraphie générale de la structure étudiée. Une première unité stratigraphique appelée US 1200, très fine, constituée d'éléments forestiers en décomposition, était assimilable à de l'humus. Après le décapage de cette unité est apparue ce que l'on allait nommer l'US 1201. Composée d'une terre noire, fine et meuble, homogène, de faible épaisseur, cette couche a permis de mettre au jour du matériel datable du xre siècle, en grande partie constitué d'éléments de céramique commune de cette période, dont un tesson losangé décoré à la molette. Du sondage n° 2 est exhumé un intéressant fragment de meule en granit. Cet objet a certainement permis d'aiguiser des armes ou des outils. L'US 1202, couche grisâtre, avec inclusion de cailloutis en grand nombre, allait quant à elle livrer du matériel archéologique de l'époque gallo-romaine. Cette couche d'occupation humaine, plus importante que la précédente, contenait quantité de céramiques dites communes, produites dans la région, mais aussi des fragments d'amphores à vin et autres tuiles de couverture d'édifices. Enfin l'US 1203, composée d'une couche argileuse claire avec inclusion de gros silex, était vierge de tout matériel. De même pour l'US 1204, de consistance argilo-sableuse, assimilable au socle géologique, à savoir le sol naturel en place.

L'étude stratigraphique ainsi menée, d'autres sondages permirent d'identifier la nature de la construction dite de « terre ». Le sondage n° 4, implanté en partie sur le rempart, a révélé que le soubassement de cette levée de terre est constitué d'un blocage de gros silex non maçonnés. Ceux-ci permettaient à la structure de résister à un éventuel travail de sape de fondation réalisé par l'ennemi, mais aussi et tout simplement de protéger l'ouvrage de l'érosion naturelle du terrain.

Un autre sondage réalisé à l'extérieur de la structure circulaire visait quant à lui

à restituer la forme originelle du fossé. Le profil fossilisé de l'ensemble fossé/talus était déjà profondément marqué, mais il a fallu encore « sonder » sur plus d'un mètre pour atteindre un sol d'origine manifestement aménagé par la garnison installée à cet endroit. Enfin, un dernier sondage, implanté à l'endroit où l'on pensait trouver l'entrée de l'enceinte, s'est révélé payant, puisque fut mis au jour ce qui s'apparente à un trou de poteau ayant parfaitement pu servir d'assise à un encadrement de porte.

Cette campagne de sondages a donc permis de prouver qu'il s'agissait bien là d'un site fortifié du xre siècle. La base de l'édifice était constituée d'un blocage de gros silex recouvert de terre et couronné d'une palissade de bois, ce dont attestent les très nombreux clous exhumés du sol dans les sondages réalisés auprès du rempart. La présence de l'occupation gallo-romaine sur ce site n'est guère étonnante. L'enceinte de siège édifiée par le duc Guillaume le fut, en effet, à la pointe d'un éperon barré que nous classons

comme protohistorique (*oppidum* de type « Fécamp »). Sa réoccupation à l'époque gallo-romaine n'est pas un cas isolé. Après la Conquête, les romains réutilisèrent, la plupart du temps, ces centres politiques et économiques fortifiés.

### Le second château et le donjon

Le donjon, on l'a vu, occupait vraisemblablement le site d'une des enceintes de siège du château primitif (Fig. 5). Celle-ci a pu être choisie par ses bâtisseurs parce qu'elle se trouvait rive droite de la Risle, Brionne étant compris depuis le Moyen-Âge dans le pagus Rotomagensis.

Le donjon, de forme carrée, occupe le centre de la plate-forme aménagée, sans toutefois épouser parfaitement les contours du fossé, renforçant au nord et à l'est la citadelle. Au sud et à l'ouest, la forte déclivité du sol suffisait à en défendre l'approche. Cette position, à la pointe d'un promontoire, était stratégiquement idéale, mais, malgré la largeur des fossés, on est

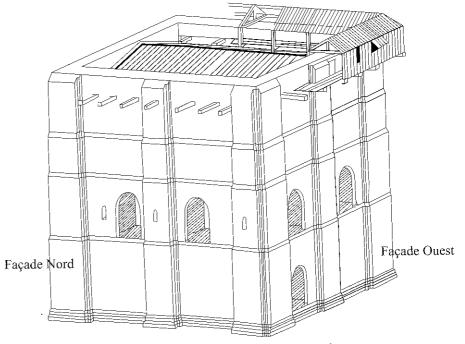


Figure 5: Le donjon de Brionne: proposition de restitution du monument d'après D. Pitte, P. Calderoni et J.P. Brabant

en droit de se demander s'il n'existait pas, du côté du plateau, quelques ouvrages avancés<sup>126</sup>.

Des vestiges du donjon il ne subsiste que quelques pans de murs en élévation. L'ouvrage est sensiblement carré, L'épaisseur des murs, proche de quatre mètres à la base, augmente à l'emplacement des contreforts plats extérieurs<sup>127</sup>. Seul le mur nord est intégralement conservé, l'examen de sa face interne permet d'en distinguer trois niveaux.

Une porte aménagée subsiste dans le mur ouest (qui regarde vers la ville). C'est une arcade en plein cintre qui donnait accès au niveau inférieur de la tour; celuici est éclairé par au moins une fenêtre, très étroite et ébrasée intérieurement. Le premier étage était établi sur un plancher fait de solives supportées par trois sommiers dont les logements existent encore dans la maçonnerie. Ce niveau disposait d'un éclairage abondant dispensé par deux larges baies aménagées dans le mur nord. L'étage était surmonté par des combles situés sous un toit en bâtière orienté est-ouest, dont l'empreinte d'un versant subsiste sur le mur ouest. L'eau s'écoulant du toit était dirigée vers les conduits traversant les murs nord et sud, vraisemblablement prolongés par des gargouilles. L'un d'entre eux existe encore dans l'épaisseur du mur nord; il est situé juste au-dessus d'une ligne horizontale formée par le logement de pièces de bois qui ont sans doute supporté des hourds<sup>128</sup>.

L'examen attentif des constructions par L. Régnier lui fait dire que des modifications indéniables ont été apportées à l'état primitif de l'ouvrage. Relayant cette hypothèse, D. Pitte, nous montre que les dispositions observées ne correspondent effectivement pas à l'organisation d'origine du donjon.

On peut voir, dans l'actuel rez-de-chaussée de la tour, le niveau inférieur de l'ouvrage primitif. On est donc forcément surpris par la présence d'une porte à ce niveau, habituellement peu ouvert, voire complètement aveugle dans la plupart des donjons romans. Le premier étage, tel qu'il apparaît aujourd'hui, résulte sûrement de la fusion des deux niveaux antérieurs. Leur existence est révélée par les traces dans l'épaisseur du mur ouest de deux voûtes comblées superposées. Cette disposition s'accompagne d'un retrait dans les contreforts extérieurs. On peut douter qu'il s'agisse de galeries de circulation dans le cas de la voûte inférieure. Elle correspond à un espace comportant une cheminée dont l'un des piédroits, surmonté d'un chapiteau sculpté, existe encore. Au premier étage le parement du mur nord de la salle, composé de pierres de moyen appareil soigneusement assisées, s'interrompt au niveau de la transition entre les deux voûtes<sup>129</sup>. L'examen de la face interne du mur nord a permis de déceler l'existence, à droite de chacune des fenêtres, de passages étroits qui ont été obstrués, auxquels correspondent extérieurement deux baies ébrasées. Rien ne permet de savoir si ces deux types d'ouvertures ont coexisté. Un couloir part d'une des fenêtres et rejoint un espace non identifié, occupant l'angle nord-ouest du donjon.

L'aménagement de la partie sommitale du donjon a entraîné une modification de la distribution intérieure de l'ouvrage. C'est à cette époque que les espaces discernables dans l'épaisseur du mur ouest ont été comblés, l'installation de hourds entraînant la destruction d'une partie de la voûte supérieure, tandis qu'au niveau inférieur, la cheminée et son conduit ont été condamnés<sup>130</sup>.

Pour L. Regnier, cette série de modifications s'explique par un arrêt dans les travaux de construction et par un revirement complet dans les dispositions prévues pour les parties supérieures. Le tuyau de cheminée est, en effet, interrompu subitement à la hauteur de la naissance de la toiture par la maçonnerie de l'étage supérieur. L'explication, selon lui, en serait simple: le sommet des murs est une adjonction, et la toiture, dans la première pensée des constructeurs, devait être visible du dehors. Ce rehaussement dut donc permettre de protéger des nouvelles machines de sièges la toiture de l'édifice, partie sensible des ouvrages militaires. L'empreinte du toit

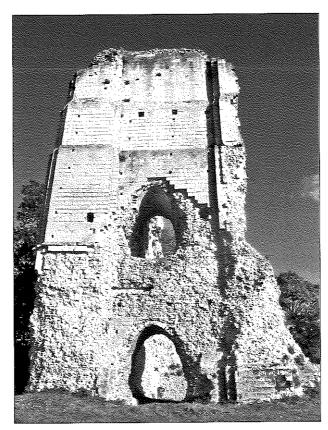


Photo 7 : le premier niveau et la porte



Photo 8 : conduit de cheminée et couloir en arcade muré ?



Photo 9 : détail du chapiteau roman





Photo 10 et 11 : vue intérieure et extérieure d'une baie primitive de l'édifice (époque romane)

en bâtière, dans le versant du mur ouest, a permis d'établir que la pente du toit était de 40 degrés.

Le donjon mesure à l'intérieur 11,75 mètres sur chacune de ses faces. Les murs sont d'une épaisseur de quatre mètres, avec parements intérieurs et extérieurs en pierres de taille. Chacune des quatre faces était épaulée par trois contreforts larges et doublés, montant jusqu'au sommet, avec qu'elques retraits en glacis qui se poursuivaient tout autour du monument. La base de l'édifice s'appuie sur un bloc puissant, dont les assises sont découpées en escalier.

Regnier, qui a étudié le monument au siècle dernier, en a attribué la date d'édi-

fication au règne d'Henri II d'Angleterre en se basant sur la forme des arcs, sur le motif décoratif de la porte, mais il est resté sceptique quant au glacis à gradin sur la face externe, qui ressemble plus à des constructions militaires d'origine anglaise, guère antérieures au dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle<sup>131</sup>. Il a proposé donc de le dater de la première partie du règne d'Henri II, c'est-à-dire entre 1170 et 1189.

En 1995, lors de travaux de restauration du monument, quatre pièces de bois de la ligne de hourds ainsi qu'une poutre horizontale noyée dans le blocage du mur nord ont été prélevées en vue d'une datation par dendrochronologie<sup>132</sup>. Le mauvais état de



Photo 12 : détail d'un contrefort avec corniche moulurée

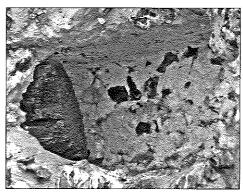


Photo 13 : Reste de poutre noyée dans la maçonnerie ayant fait l'objet d'une analyse dendrochronologique

conservation n'a pas permis d'obtenir des résultats déterminants quant à la datation de l'édifice. Les cernes les plus récents identifiés sur les bois de hourds datent respectivement de 1058, 1081, 1105 et 1127. Le dernier cerne lu sur la poutre prélevée dans l'épaisseur du mur nord remonte à 1067<sup>133</sup>. On reste donc encore dans le flou en ce qui concerne ce monument. C'est l'un des plus mal connus de notre région, et la date de sa fondation reste toujours des plus incertaines.

### Brionne, une ville fortifiée?

La question mérite en effet d'être posée. Pour certains auteurs, plusieurs indices laissent penser qu'une muraille ceinturait la ville de Brionne. S'appuyant sur les affirmations de Guilmeth, M. Roncerel nous en donne le détail:

En examinant les pans de murs qui subsistent sur la butte de Calleville, ceux-ci semblent indiquer par leur direction que les remparts de la ville partaient du donjon, passaient derrière le Vieux Couvent et se dirigeaient vers l'est du barrage de pierre qui retient la Risle en aval de Brionne.

Ils longeaient alors la rivière jusqu'aux abords de la Poterne, probablement même au-delà, pour retourner ensuite de façon continue vers ce qui reste de la tour de guet. Par ailleurs, quelques feuillets manuscrits de la bibliothèque Canel de Pont-Audemer, qui semblent n'être que la copie d'une note écrite vers 1760, appartenant au chartrier de M. de Vaudemont, indiquent que cette enceinte de peu d'étendue comportait trois portes qui étaient: celle de Rouen, probablement située aux abords de l'escalier qui, de la vieille côte de Rouen, monte vers le donjon; celle de Montfort que l'on doit pouvoir placer rue Le Marois, proche de la rue qui rejoint la vieille côte de Rouen déjà citée, puis enfin la côte de Bernay à laquelle on accédait par le pont, après avoir franchi un ouvrage avancé édifié dans l'île que forme la Risle. De toutes ces constructions, quelques murs en ruines et le Vieux Donjon restent les seuls vestiges sur lesquels les archéologues ne sont d'ailleurs pas d'accord pour situer l'époque de leur édification ».

Caresme et Charpillon, reprenant Orderic Vital, mentionnent qu'Henri I<sup>cr</sup>



Photo 14: au premier plan, emplacement supposé d'une porte et départ de maçonneries vers la ville en contrebas.

assiégea la ville de Brionne au mois d'avril 1124. Devant la résistance de la garnison, toute la ville fut brûlée avec ses églises. Siméon de Durham, auteur contemporain, décrivant les combats menés par les troupes du roi, assure qu'il brûla la ville, mais qu'il ne put s'emparer du donjon<sup>134</sup>. Le roi, irrité de la longue résistance des Brionnais, fit crever les yeux du gouverneur de la place. Cet épisode renforce bien l'idée que la ville était fortifiée. Mais le tracé de la muraille décrit par Roncerel reste hypothétique. Même si ses explications sont assez précises, on n'a plus, de nos jours, aucun des pans de mur décrits par l'auteur, hormis ceux du

Il paraît hasardeux d'affirmer, en l'état actuel de nos connaissances, que le donjon et la muraille ceinturant la ville ne constituaient qu'une seule et même fortification. Le château n'est pas, au Moyen-Âge, la seule structure d'encadrement de la population, loin de là. L'Eglise, à Brionne comme ailleurs, joue un rôle primordial.

## L'ENCADREMENT RELIGIEUX

Avant la Révolution, la ville de Brionne possédait trois églises consacrées au culte : les églises Saint-Martin, Saint-Denis et Notre-Dame. Saint-Martin est la seule qui ait conservé sa destination religieuse ; elle est, depuis au moins le XIII° siècle, l'église principale et la seule qui eût le titre de paroisse 135. Saint-Denis n'était plus considérée que comme une annexe et Notre-Dame, comme une simple chapelle.

Le droit de présentation aux trois bénéfices a appartenu, jusque dans le milieu du XII° siècle<sup>136</sup>, aux religieux de l'abbaye de Saint-Wandrille, et était devenu, au XVIII° siècle, la propriété des comtes de Brionne. La paroisse de Brionne, comprise avant la Révolution dans le diocèse de Rouen, faisait partie, dès le XIII° siècle, du doyenné de Bourgtheroulde.

### L'église Saint-Martin

L'édifice actuel est un rectangle à trois nefs, alignées d'est en ouest, avec une tour carrée s'élevant entre le chœur et la nef. La longueur totale de l'édifice est de 34,20 m; la largeur de la nef: 6,27 m; celle du chœur: 6,22 m et 13,65 m avec ses bas-côtés<sup>137</sup>.

La nef est une construction faite avec économie, sans voûtes, sans fenêtres supérieures, et dont les dispositions ont un caractère archaïque. Les quatre arcades, placées de chaque côté, décrivent une courbe en tierspoint et possèdent deux rangées de claveaux dont les angles sont abattus et même creusés en cavet. Les piles offrent un plan simple, chacune d'elles se composant d'un massif

rectangulaire garni d'un pilastre saillant sous chacune des deux retombées. Au sommet de ces piles se trouve une corniche formée de deux ou trois tores réunis par un cavet. Cette construction pourrait dater du XIIIe siècle. Les bas-côtés de la nef ont reçu à l'époque moderne des adjonctions, composées de briques et de plâtre. Ces bas-côtés sont éclairés par des fenêtres de style flamboyant à deux meneaux. Selon A. Guilmeth, la nef et ses bas-côtés auraient fait l'objet d'une reconstruction complète entre 1452 et 1457<sup>138</sup>. Les arcades décrites plus haut ainsi que les contreforts qui épaulent un des bas-côtés peuvent être attribués à la seconde moitié du xive ou au début du xve siècle.

Le clocher repose sur quatre arcs en tierspoint, de hauteurs inégales. Ceux qui ouvrent sur la nef et sur le chœur sont portés par des piliers qui présentent sous les retombées un large pilastre encadré par deux colonnettes. Les claveaux présentent naturellement la continuation de ce plan sous forme d'un méplat et de deux tores. Les deux arcades

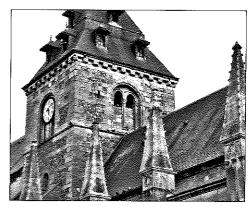


Photo 15: Eglise Saint-Martin, la tour-clocher

latérales ont la même hauteur et le même profil que celles qui séparent la nef des bascôtés. Elles s'appuient, comme elles, sur des pilastres doublés dont les angles sont en cavet. Une voûte sur croisée d'ogives, dont les nervures sont profilées en un tore dégagé par deux cavets, peut-être légèrement postérieure au xiv<sup>c</sup> siècle, se trouve sous le clocher, à un niveau supérieur à celui des doubleaux, et repose aux quatre angles. On banda des arcs à travers les bas-côtés afin d'assurer la rigidité des piles qui soutiennent la tour. Sur ces trois arcs qui existent, deux sont en plein cintre, le troisième en tiers-point.

Le chœur est visiblement contemporain de la travée précédemment décrite. Ces parties de l'église paraissent antérieures à la nef et ont sans doute été élevées pendant la première moitié ou vers le milieu du xıv<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'indiquent le style de l'ornementation et le profil des bases, qui appartiennent au même type que celles de la nef. Les arcs en tiers-point des deux travées du chœur ne remontent pas à la construction selon Régnier. Ils ont remplacé au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle d'autres arcs qui étayaient le pilier intermédiaire, et qui ne sont pas de la construction primitive. Les piles représentent un parallélogramme présentant à chacune de ses extrémités trois colonnettes placées sous la retombée du grand arc voisin, et sur chacune de ses autres faces un renflement, sorte de pilastre arrondi, qui d'une part devait porter directement la voûte du bas-côté, et de l'autre sert encore d'appui à une colonne engagée<sup>139</sup>.

Quant à la tour, sa construction, bien que prévue dès l'origine, est postérieure à celle du chœur et sans doute aussi à celle de la nef. L'étage du beffroi ne possède en effet, sur sa face orientale, qu'une porte de 80 cm de largeur, dont la présence suffit à prouver que le comble du chœur atteignait déjà sa hauteur actuelle au moment de la construction de la tour.

A l'extérieur on remarque l'emploi du silex et de la pierre de taille, mais ces matériaux

ne sont combinés en assises régulières qu'à l'étage supérieur de la tour. Seules quelques parties de l'église méritent, d'ailleurs, d'attirer l'attention. Sous le Second Empire, on commença à refaire dans le style flamboyant du xv° siècle toutes les fenêtres qui avaient conservé leur remplage d'origine. La grande fenêtre du chevet subit ainsi, en 1869, une transformation radicale.

Le chevet, construit avec un soin exceptionnel, est surmonté d'un pignon dont les rampants, encore semés de bouquets de feuillages, reposent à leur extrémité inférieure sur une courte colonnette à chapiteau ornée de crochets végétaux. Dans le bascôté sud de la nef, quelques fenêtres ont été substituées, vers la fin du xve siècle, à des baies probablement plus étroites.

La façade présente trois travées correspondant à la nef et aux deux bas-côtés. Elle est épaulée par six contreforts dont quatre renforcent les angles. La partie centrale, sauf le pignon, et la majeure partie des travées latérales pourraient subsister d'une façade antérieure à tout le reste. Les deux lancettes, étroites et fortement ébrasées vers l'extérieur, éclairaient autrefois les bas-côtés à l'ouest. La grande fenêtre entourée de biseaux qui surmonte la porte, moderne et sans style, indiquerait notamment une date plus ancienne. Cette façade pourrait dater du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Elle précédait la nef qui possédait peut-être un éclairage latéral direct, ainsi qu'on pourrait le supposer d'après l'inclinaison des pentes des toitures primitives. Le remaniement de celles-ci et la réfection du pignon furent sans doute contemporains de la reconstruction des grands arcs et des murs goutteraux.

Sous le porche en faux gothique qui précède l'entrée latérale de l'église, au nord géographique, on voit encore, ornés de colonnettes et de moulures, les piédroits d'une porte du xv<sup>e</sup> siècle.

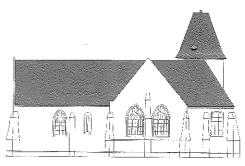
Trois des faces de la tour carrée sont percées de deux baies jumelles en tiers-point, comprises sous une même archivolte en cintre surbaissé. Des tores dessinent les arcs et des colonnettes garnissent les piédroits. Les bases des chapiteaux sont datables des xIV° et xV° siècles. Aucune portion de l'édifice ne semble remonter à l'époque romane et les parties les plus anciennes sont à peine antérieures au milieu du XIII° siècle. Il n'est pourtant pas hasardeux de pouvoir affirmer que la fondation de cette église est plus ancienne. Sans toutefois pouvoir en préciser la date, mais en se basant sur son patronyme, Saint-Martin, on peut estimer qu'il s'agirait d'une origine mérovingienne.

## L'église Saint-Denis

Cette église, dont l'axe est régulièrement incliné vers le sud-ouest, s'élève à l'extrémité d'une vaste place plantée d'arbres, qui a servi de cimetière communal jusqu'en 1860. Le plan de l'édifice comprend une nef, un large transept et un chœur, dont la première travée seule subsiste et au nord duquel se trouve la tour carrée du clocher. Cette tour et la partie orientale de la nef, où se trouve, de chaque côté, une petite fenêtre en plein cintre ébrasée à l'intérieur et à l'extérieur, ont appartenu à une église de la première moitié ou du milieu du x11° siècle. Les autres baies qui éclairent la nef sont pourvues d'un meneau, et pourraient dater du xv° siècle.

Deux chapelles ajoutées à l'église, probablement au début du xvr siècle, forment un vaste transept qui présente, au nord et au sud, deux travées jumelles surmontées d'un seul pignon et percées de deux fenêtres à deux meneaux et à tympan flamboyant. Ces chapelles ne sont pas voûtées et chacune d'elles communique avec le vaisseau central, également privé de voûte, par deux arcades en tiers-point portées par une colonne cylindrique. Dans le mur oriental du croisillon nord se retrouvent encore deux petits chapiteaux romans, ornés de palmes assez grossières.

Le chœur ne se compose que d'une travée peu profonde et paraît avoir été construit vers le milieu du xxxx siècle, si l'on en juge



Plan au sol de l'église

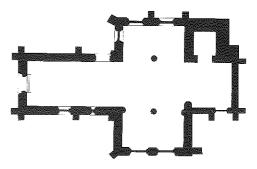


Figure 6 : Eglise Saint–Denis de Brionne Elévation côté sud – D'après un plan de 1837

par un cul-de-lampe coudé en forme de chapiteau à tailloir circulaire, et par une petite arcade en tiers-point qui ouvrait jadis sur le clocher. Cette arcade fut bouchée plus tard et renforcée par une porte. Le chœur de l'église a été raccourci à une époque indéterminée.

Le 7 novembre 1757, le doyen de Bourgtheroulde, un certain Vallois, constate que les parties orientales sont en totale ruine, où ne restent que *d'anciens débris de murailles couverts d'herbes, de ronces et d'épine*<sup>140</sup>.

La tour forme la partie la plus intéressante de l'église, mais sa restauration trop complète ne permet plus de la considérer comme un édifice à l'architecture du XII<sup>e</sup> siècle. Le rez-de-chaussée, sans voûte, supporte deux étages, dont le premier est éclairé par une baie sur chacune de ses deux faces libres. Ces baies sont encadrées par deux colonnettes qui soutiennent un arc cintré, dessiné à l'est par un tore, et enrichi au nord d'un rang de bâtons brisés. Le second



Photo 16 : église Saint-Denis, façade est

étage, qui renfermait autrefois le beffroi, est le seul qui soit complètement dégagé, mais les deux faces de l'ouest et du sud sont néanmoins peu visibles à cause de la hauteur des toitures voisines. Les angles de cet étage portent un mince fût cylindrique, pourvu d'une base, mais terminé en sifflet à la partie supérieure, sous une corniche qui n'est plus celle du XII<sup>e</sup> siècle. Sur chaque face s'ouvrent, accolées, deux baies en plein cintre, dont les archivoltes sont supportées

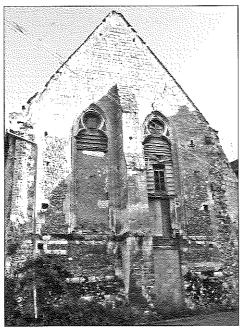


Photo 17 : église Notre-Dame, façade ouest

par trois colonnettes. Une toiture en hache surmonte cette tour.

L'usage du culte dans l'église Saint-Denis cessa en 1790. Depuis fort longtemps, cette église n'était plus paroisse et n'avait plus de curé titulaire. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, on y célébrait encore l'office paroissial en entier, à savoir les mariages et les inhumations, mais les baptêmes se faisaient à Saint-Martin<sup>141</sup>.

# L'église Notre-Dame

La chapelle Notre-Dame a des dimensions modestes. Elle comprend simplement, comme les édifices les plus simples de la région, un chœur et une nef, de plan rectangulaire mais de largeur et de hauteurs inégales. L'intérieur, qui n'a jamais été voûté, n'offre plus d'intérêt<sup>142</sup>. Seul l'extérieur, bien que gravement mutilé, attire encore les regards.

Le chevet du chœur laissait entrevoir, autrefois, une fenêtre en tiers-point. Il a été reconstruit et est en partie caché



Photo 18 : église Notre-Dame, meule en poudingue à la base du mur (réemploi gallo-romain ?)

par une maison moderne. Un dessin, exécuté en 1787 par un nommé Pigeon, nous permet de savoir que ce chœur était éclairé latéralement, comme la nef, par des fenêtres en tiers-point composées de deux lancettes et d'un *oculus*. Ces baies étaient de grandeur inégale. Un petit clocher octogone en charpente, recouvert d'ardoises ou d'essentes, s'élevait au milieu de la nef.

La nef paraît avoir toujours été d'une construction plus soignée que le reste. Elle est bâtie en silex taillés assez régulièrement avec corniche, baies et contreforts en pierres. De plus, l'appareil de silex y est coupé de distance en distance par des bandes horizontales de pierre<sup>143</sup>. La porte d'entrée s'ouvre encore dans le mur méridional, près de l'angle sud-ouest. Elle est pratiquée sous un linteau porté par deux énormes consoles et soulagée par une archivolte en tiers-point surhaussé, ornée de tores et encadrant un tympan dont la décoration doit être remarquée: c'est une fausse fenêtre composée de six lancettes et de trois oculi. Enfin la façade occidentale ne manque pas non plus de caractère. Soutenue par trois contreforts, dont l'un monte jusqu'au sommet d'un. pignon, elle était percée autrefois de deux autres tores séparés par une gorge. Un meneau divisait chacune d'elles en deux lancettes surmontées d'un oculus.

Notre-Dame n'avait plus, au xve siècle, que le titre de chapelle. En 1643, Henry de Lorraine, comte d'Harcourt, seigneur de Brionne, accorda la jouissance de l'édifice aux bénédictines venues pour fonder un couvent dans cette ville, et les religieuses s'en servirent d'église conventuelle jusqu'à la suppression de leur monastère en 1737<sup>144</sup>. Cette ancienne église sert aujourd'hui de hangar, de cellier, voire de débarras. Placée à peu de distance de l'église Saint-Martin, la construction dont on peut observer les vestiges date sans doute du xive siècle, mais une église placée sous le

vocable de la Sainte Vierge existait déjà au XII° siècle, selon Régnier.

#### Le miracle de saint Nicolas

Un rare et précieux manuscrit des premières années du x1° siècle désigne Brionne sous le nom de *Brionense Castrum* et relate divers miracles de Saint-Nicolas, archevêque de Myre. Ce document, intéressant à plus d'un titre, mérite d'être repris dans son intégralité:



Photo 19 : saint Nicolas Tour de l'abbaye du Bec-Hellouin

Dans la ville de Brionne, qui est distante de l'abbaye du Bec<sup>145</sup> d'environ un mille, vivait autrefois un nommé Isoard, père de Maubert, père lui-même de Robert le Maçon. Ce dernier s'est fait moine au Bec, et c'est de lui que celui qui écrit tient la narration qu'on va lire:

Cet Isoard ayant obtenu, par hasard<sup>146</sup>, des reliques du B. Nicolas, très illustre confesseur du Christ, savoir: de l'huile qui coule de ses sacrés ossements, prit la solution d'ériger un autel en l'honneur du Saint, dans l'église Notre-Dame qui se trouvait au bas de la place du marché (infra forum), afin d'y déposer les saintes reliques qu'il possédait.

Pendant qu'il exécutait son projet avec une grande ardeur, aidé d'un prêtre qu'il s'était associé, vint à passer devant l'église un jeune homme surpris en flagrant délit de vol, que l'on conduisait pour subir le supplice au lieu nommé vulgairement les Fourches Patibulaires.

Ce malheureux était suivi de sa mère qui était veuve, et dont il était le fils unique. Lorsque le triste cortège fut arrivé devant l'église où les personnages cités plus haut travaillaient à leur pieuse construction, la pauvre femme entra en courant dans l'église, et se mit à pleurer en jetant de grands cris.

Les deux amis la voyant et l'entendant, lui demandèrent la cause de ses larmes. Elle leur raconta les motifs de son affliction. Après son récit le prêtre lui dit:

Si tu veux que ton fils soit délivré, fais promptement un lien et entoures-en cet autel sacré, qui est construit, comme tu le vois, en l'honneur du B. Nicolas, et fais le voeu de le couvrir de cire s'il délivre ton fils. À ces mots, la femme s'élance hors de l'église, fait un lien le plus vite possible, revient, entoure l'autel tout entier, promettant de l'enduire de cire en l'honneur de Saint-Nicolas, si le B. confesseur vient au secours de son fils. Et aussitôt elle s'élance sur les pas de son fils que déjà trois hommes avaient conduit hors de la ville, dans le lieu nommé: le champ de Geoffroy le Bouvier, où l'on exécutait les criminels.

Parvenus à cet endroit, les exécuteurs lièrent les mains du patient, dressèrent l'échelle contre le gibet et firent tous les apprêts du supplice. Tout étant disposé, le premier des exécuteurs dit à l'un de ses camarades: monte à la potence et suspends-y ce voleur. Fais ton devoir, répondit l'autre et attache-le toi-même, car je ne le ferai pas. Pourquoi? Parce que je ne le puis. Eh bien

moi non plus, je ne l'attacherai pas, parce que je n'ai pas la force de porter la main sur lui. Tous deux dirent alors au troisième: pends ce voleur comme cela nous a été ordonné. Non, répondit-il. Et pourquoi? Parce que je n'en ai pas la force et que je me trouve dans la même position que vous. « Pendant qu'ils discutent, la frayeur les saisit, et ils se sauvent le plus vite possible, laissent le patient seul avec sa mère... Enfin, la mère s'approcha de son fils et lui ôta ses liens sans que personne s'y opposât. Heureuse et remplie de joie, elle revint à l'église avec son fils, louant et bénissant le Seigneur et son serviteur le B. Nicolas » 147.

# La pluralité des églises à Brionne

C'est une réalité marquante du paysage brionnais. Ces trois églises peuvent poser certains problèmes d'interprétation faute, dans un premier temps, de sources écrites, puis dans un deuxième temps, de fouilles archéologiques. Saint-Martin est-elle une église mérovingienne bâtie sur un temple romain, comme l'ont affirmé plusieurs auteurs? Pourquoi Notre-Dame est-elle située si près de Saint-Martin (environ 60 m.)? S'agit-il d'une paroisse bipolaire? Quelle a été la fonction de l'église Saint-Denis, dont A. Guilmeth affirmait qu'elle avait abrité le fameux concile de 1050, où fut condamné l'hérésiarque Béranger.

On peut affirmer, dans un premier temps, que ces trois églises existaient au moins au x1° siècle (sauf peut-être Saint-Denis). Mais rien ne permet de dire qu'elles existaient aux temps mérovingiens. Le titre, la dédicace des églises, même si elles le laissent penser, ne sont pas toujours fiables. Certes le culte de saint Martin marque une pointe d'essor dans la seconde moitié du v1° siècle, une légère éclipse au dernier siècle mérovingien, avant de reprendre un nouvel essor avec les carolingiens. À partir de là, plusieurs hypothèses de travail peuvent se dégager. En dépit d'erreurs qui pourront être

constatées par d'autres, (en l'absence de fouilles ou d'études précises sur la formation de l'agglomération de Brionne), on peut tenter, malgré certaines incertitudes, d'en mettre une en avant:

On peut admettre que les trois églises de Brionne soient en effet d'époque mérovingienne, par leurs dédicaces, au moins. Elles s'inscrivent très certainement pour Brionne dans un schéma de pluralité des sanctuaires, typique des dispositions observées aux débuts de l'époque franque. Le choix d'implantation de ces sanctuaires religieux relève certainement d'une réalité topographique. Même si on observe une certaine distance entre le couple d'églises Saint-Martin/Notre-Dame, d'une part, et Saint-Denis d'autre part, on peut penser là que la ville de Brionne se composait, aux temps mérovingiens, d'au moins deux noyaux d'habitats juxtaposés. L'étendue du territoire que représentait la distance les séparant devait correspondre, en gros, à l'étendue de la ville romaine.

Ce qui distingue en effet morphologiquement l'agglomération secondaire du simple centre paroissial est le nombre de noyaux d'habitats juxtaposés, plus que la dimension de chacun d'entre eux<sup>148</sup>. Ces deux pôles structurants durent perdurer jusqu'à l'époque carolingienne et Saint-Martin en était sûrement le principal noyau.

La résidence seigneuriale située entre les bras de la Risle au x° siècle (château primitif de Brionne), et peut-être même avant, apporte un indice sur la mise en place de cette hiérarchie dans l'occupation du sol. La ville s'étant fortifiée et l'habitat concentré autour du château féodal, il est possible que le noyau d'habitat structuré autour de Saint-Denis se soit sclérosé. Mais il est aussi possible dans le même temps, que ce soit Saint-Denis qui ait gardé le monopole des sépultures, alors que le couple Saint-Martin/Notre-Dame acquérait quant à lui l'exercice des autres

droits paroissiaux. Ceci dut perdurer jusqu'au début du XI° siècle, où, on l'a vu avec le miracle de saint Nicolas, Saint-Martin et Notre-Dame recevaient le culte des fidèles. Notre-Dame, placée aussi près de Saint-Martin, était-elle destinée à assurer plus commodément la desserte de la paroisse, en raison de l'attraction exercée par la place forte de Brionne, et en sa qualité de comté? Il est possible que, du x<sup>e</sup> au x1<sup>e</sup> siècles au moins, Saint-Martin et Notre-Dame aient pu être les édifices religieux d'une paroisse bipolaire. Puis l'explosion démographique qui se déclenche un peu partout au XI° siècle, et qui perdure jusqu'au XIII° siècle, a fait que l'on est revenu aux données antérieures. Il semblerait logique que l'augmentation démographique de la population de Brionne soit à l'origine d'un retour de l'urbanisation vers l'ancienne église de Saint-Denis, ainsi que vers le faubourg des Longsaults. A tel point que suite à la destruction des églises Saint-Martin et Notre-Dame, seule subsiste, en 1180, l'église Saint-Denis 149.

# Les chapelles

#### Maladrerie et chapelle Saint-Gilles

Galéran de Meulan, seigneur de Brionne, avait fondé en 1135, près de Pont-Audemer, à Préaux, une importante maladrerie placée sous le vocable de Saint-Gilles. Il l'avait confiée aux chanoines réguliers de Beaulieu-lez-Chartres. Peu après, il avait fait donation, aux lépreux de cet établissement, de soixante acres de terre et d'un hôte à Brionne. Une chapelle dédiée à Saint-Gilles, et dont le chapelain avait le titre de prieur, fut alors érigée à Brionne, sur le domaine des lépreux, à proximité de la côte du Vigneron. Elle fut dévastée en avril 1562 par les protestants et rebâtie par la suite sur le penchant de la côte d'Aclou. La chapelle et les biens qui en dépendaient furent alors réunis à ceux de l'hôpital Saint-Jean de Brionne.

Ils étaient encore constitués en 1642 de trois acres de bois-taillis<sup>150</sup>. L'établissement et sa chapelle n'ont laissé aucun vestige archéologique sur les deux emplacements cités<sup>151</sup>.

#### Maladrerie et chapelle Saint-Michel

La maladrerie et la chapelle de Longsault devaient présenter au seigneur du fief. La maladrerie, composée de trois corps de bâtiment, mesurant chacun quatre-vingts pieds de long sur trente pieds de large (env.  $26,50 \text{ m} \times 10 \text{ m}$ ), est citée dans un acte de 1259, ainsi que sa chapelle, dédiée à Saint-Michel. Cette dernière est encore mentionnée dans le Pouillé de la province de Rouen, de 1738. Elle était située au lieu-dit « La Croix Paty », en bordure de l'ancien chemin du Bec-Hellouin, par le Mont-Mal (coordonnées Lambert: 482,2 & 168,4). Après sa désaffectation, les biens de la maladrerie furent transférés à l'hôpital d'Harcourt le deux mars 1698. La chapelle fut alors délaissée et tomba rapidement en ruines. Les derniers vestiges de l'établissement, ainsi que le calvaire qui en marquait l'emplacement, ont complètement disparu alors qu'ils existaient encore à la fin du XIXe siècle 152.

# L'hôpital Saint-Jean

Dès le XIII° siècle existait à Brionne un hôpital placé sous le vocable de saint Jean. Un titre en attribuait la fondation aux comtes d'Harcourt. Caresme et Charpillon (p. 598) pensent qu'elle est due aux bourgeois de la ville qui ont pu être aidés par leurs suzerains. En 1538, un certain Richard Desprez était administrateur de cet hôpital. Lors de l'établissement des bénédictines à Brionne, le comte d'Harcourt leur céda les droits qu'il avait sur l'hôpital Saint-Jean. Mais les religieuses ayant perdu un procès qu'on leur avait intenté, l'hôpital de Brionne fut

réuni à celui d'Harcourt en 1698 par une décision de Louis XIV.

#### Saint-Wandrille ou l'abbaye

Entre la voie de Brionne à Lisieux et le camp du Vigneron, au hameau des Fontaines, existait encore à la fin du xix siècle une pièce de terre nommée « Le Vivier », mais plus connue sous le nom d'abbaye et de chapelle Saint-Wandrille. On y a trouvé quelques vestiges que Caresme et Charpillon nous décrivent: des tuiles, une clochette en cuivre de forme carrée, un vase rempli de médailles, et des céramiques de plusieurs couleurs. Cet établissement fut fondé à Brionne par les religieux de Saint-Wandrille devenus, vers 1050, propriétaires des églises de Brionne et des immeubles qui en dépendaient.

Quelques années après, un certain clerc nommé Guillaume, fils d'Hellouin, et sa mère, se présentaient devant Gérard, abbé de Saint-Wandrille, pour lui offrir d'abord un moulin à Brionne, puis la dîme de leur manoir nommé « le Mesnil de la Fontaine ». Aucun vestige des fondations de cet établissement n'est aujourd'hui visible.

#### Saint-Sébastien et Saint-Thomas Beckett

En 1458, quelques habitants édifièrent, non loin de la porte de Bernay, sur la paroisse de Saint-Denis, un oratoire en l'honneur de saint Sébastien, glorieux et puissant martyr, lequel les avait défendus et miraculeusement protégés contre la peste par laquelle étaient morts nombre de leurs parents et amis<sup>153</sup>. Elle n'a laissé aucun vestige. Il y aurait eu une chapelle dédiée à saint Thomas Becket, à Brionne. Ce personnage fut assassiné en décembre 1170. À ce jour, aucune découverte de vestiges n'a permis de la localiser<sup>154</sup>.

# LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE A BRIONNE AU MOYEN-ÂGE

Une estimation démographique

Le rôle de guet<sup>155</sup> correspond aux obligations imposées aux habitants des paroisses d'une châtellenie de faire le guet au château dont elles dépendent, ou de racheter ce service. Ce service, dont la réalité est bien établie, était l'une des formes de la participation de la population rurale à la défense du chef-lieu de la châtellenie dont elle dépendait en contrepartie de la protection que celle-ci leur assurait. Le rôle de guet paraît être établi plutôt par feu au sens large, puisque l'on sait que le fils ou le valet pouvait servir à la place du maître. L'exemption paraît s'étendre à toutes les personnes dépendant de leur seigneurie. Ces exemptions sont larges: sont exemptés les meuniers, fourniers, prévôts, geôliers, parquiers et sergents, cordiers, férons (de même pour le fouage), ainsi que les boulangers, les brasseurs et les charrons. Mais pas les infirmes, qui doivent se faire remplacer ou payer, sauf s'ils sont pauvres ou mendiants.

Le rôle de fouage est en principe une imposition personnelle à laquelle sont astreints tous les habitants, chef de ménage ou célibataire, ayant au moins vingt sous de fortune mobilière. Les veuves et les mineurs peuvent payer le fouage. Ils sont par contre exempts du guet. Les établissements ecclésiastiques et les nobles revendiquent l'exemption du fouage pour leurs officiers ou domestiques.

Si nous nous étendons dans la définition de ces rôles de guet et de fouage, c'est qu'ils sont, pour la période médiévale, l'une des uniques sources d'estimation démographique, même si les chiffres qu'ils nous livrent sont bien en dessous du nombre réel de la population d'une ville comme Brionne, par exemple.

Pour tenter une approche démographique de Brionne, très partielle il est vrai, nous avons emprunté à M. Nortier les études qu'il a réalisées sur les comptes de guet et de fouage. C'est la seule estimation démographique que nous possédions, si ce n'est une valeur que nous livrent Caresme et Charpillon et qui fait mention, d'après le Pouillé de l'archevêque Eudes Rigaud, en 1262, pour la ville de Brionne, de 500 chefs de famille ou paroissiens. Ce qui évidemment est très différent, et qui peut porter l'estimation d'une population comprise entre 500 et environ 1600 habitants.

La première série de comptes de guet est celle d'un certain Martin Bezu, pour le guet des châtellenies d'Harcourt et de Brionne, du 1<sup>er</sup> janvier 1427 au 28 février 1429. Le premier registre, exclusivement consacré au guet pour la « ville » de Brionne, comporte quatre comptes successifs:

- -1. du 1<sup>er</sup> janvier au 20 mai 1427: 88 feux;
- -2. du 21 mai 1427 au 28 février 1428: 84 feux<sup>156</sup>;
- 3. du 1<sup>er</sup> mars 1428 au 30 septembre 1428: 84 feux;
- 4. du 1<sup>er</sup> octobre 1428 au 28 février 1429: 84 feux.

Chacun des quatre comptes indique pour la paroisse le nombre de feux astreints à payer le guet. On peut voir que pour Brionne la variation entre 1427 et 1429 est quasiment nulle, seul le départ de quatre chefs de famille est mentionné. Le nombre de feux indiqué est très faible par rapport au compte de fouage dont nous allons reparler à propos du

compte de 1434. Il est possible que la paroisse de Brionne ne soit pas entièrement aux mains du Comte d'Harcourt. En adoptant le coefficient minimum de 3,5 personnes par feu (5 au maximum), auquel il faut ajouter le clergé paroissial, les chapelains, les communautés ecclésiastiques et religieuses, les étrangers et les vagabonds, on peut estimer la population brionnaise, d'après les rôles de guet de 1427 et 1429, entre 300 et 420 personnes, ce qui est effectivement très faible. Même si on y ajoute les 30 feux de la paroisse de Valleville, commune rattachée plus tard à Brionne, la fourchette passe de 400 à 500 personnes environ.

La deuxième série dépouillée par M. Nortier est celle du compte de fouage de 1434. Le nombre de chefs de famille astreints à payer cet impôt à Brionne est de 151. En y effectuant le même calcul que précédemment, la population brionnaise, d'après ce rôle, serait comprise entre 530 et 760 personnes. Si on ajoute à cela les feux de la paroisse de Valleville et les catégories de personnes exclues de cette imposition, Brionne devait avoir, entre 1427 et 1434, environ un millier d'habitants. Cette estimation n'est guère étonnante si on se réfère à une mention publiée sous la direction de M. Mollat<sup>157</sup>. Il s'agit d'un compte du premier mois du subside de deux mille hommes d'armes octroyé au dauphin par les habitants de la Normandie, et levé dans les vicomtés de Pont-Audemer entre juin et août 1355.

Au verso de ce compte l'auteur a noté que, pour certaines paroisses, les listes de recto et verso différent de manière importante: Par exemple à Saint-Martin et Saint-Denis de Brionne 51 et 55 feux sont venus respectivement grossir en juillet la population de la ville. Plus de deux cent cinquante personnes sont donc venues habiter à Brionne pendant l'été 1355. Cet accroissement de la population est sûrement dû à l'afflux des habitants du plat pays qui, en temps d'insécurité, cherchaient volontiers réfuge dans les villes enceintes de murailles, et comblaient ainsi les éventuels espaces laissés vides dans la ville. À titre de comparaison, et sans vouloir dépasser le

cadre chronologique de notre étude, mentionnons tout de même qu'en 1664, Brionne comptait 312 feux, ce qui peut être estimé à environ 1500 habitants<sup>158</sup>.

# Un revenu fiscal: le tonlieu comtal

Selon la définition de L. Musset<sup>159</sup>, c'est une modalité de perception qui se retrouve dans le duché normand au xt° siècle. Dans beaucoup de cas, le produit du tonlieu était centralisé par pagus ou par comté sous l'autorité du comte : les concessions aux églises portaient souvent sur une proportion donnée des tonlieux encaissés dans tel ou tel pagus. Le tonlieu est mentionné assez fréquemment dans les rares documents de la première moitié du xt° siècle. Ses caractéristiques sont encore à peu près semblables à celles du Ix° siècle. Jusqu'à la minorité de Guillaume, toutes les mentions de tonlieu concernent des tonlieux ducaux ou comtaux.

Ce sont des tonlieux généraux concernant essentiellement, comme durant l'époque carolingienne, une taxe sur les transactions (et notamment sur celles qui se font en foire ou en marché), et une taxe sur les transports de marchandises.

Nous ne connaissons avec certitude que quatre tonlieux comtaux avant 1066, dont celui des environs du Bec, qui avait appartenu avant 1050 au comte de Brionne, Guy de Bourgogne. On se souvient en effet que les comtes normands, tous membres de la famille ducale, exercent, sur les marges du duché comme à Brionne, un pouvoir d'essence ducale leur permettant de toucher ce tonlieu. Ce pouvoir assignait au tonlieu une place voisine de celles des « coutumes de sang ». Le document le plus probant à cet égard est celui où Guillaume le Bâtard, entre 1041 et 1066, confirme à l'abbaye du Bec: Omnes consuetudines de sanguine et teloneo quas habetat circa ipsum monas $terium^{160}$ .

Ceci prouve que haute justice et tonlieu paraissaient donc constituer deux attributs de la puissance ducale, de nature comparable, et qui étaient rattachés au comté de Brionne. Malgré tout, jusque vers 1050, le tonlieu appartenait encore, aux yeux des rédacteurs de chartes, au groupe des revenus publics, constituant les finances du *pagus* et de son administrateur au nom du duc, voire, comme ici, au comte. Dans la seconde moitié du x1º siècle, Brionne va donc perdre une partie de ce droit au profit de l'abbaye du Bec.

On peut se poser la question de savoir jusqu'où, pour le comté de Brionne, s'exerçait ce droit. Le terme leuca, que l'on traduit généralement par banlieue, équivaut à un « périmètre de protection d'un rayon d'une lieue » 161. Ce terme est employé dans ce sens dans un acte de Guillaume le Conquérant vers 1080: Concedo ergo teloneum de Ponte Haltou, de suis silicet homnibus ubicumque in tota Brionensi leuca illud exercuerint. Ce terme de leuca doit s'entendre dans un sens très concret, puisque selon les interpolations de Guillaume de Jumièges par Robert de Thorigny<sup>162</sup>, une même corde, selon la coutume scandinave, aurait servi à mesurer la banlieue, leugam, de Brionne et celle de Tunbridge, en Angleterre. Ce qui fait que ce droit devait s'exercer sur un rayon d'environ cinq kilomètres, distance communément admise pour mesurer « une lieue de terre » autour du château dont le comté dépendait. Ainsi, effectivement, ce droit dut s'exercer au nord du comté de Brionne, jusqu'à Pont-Authou. Le 24 février 1041, Guillaume avait déjà confirmé à l'abbaye du Bec l'abandon par Gilbert de Brionne de la pêcherie de Pont-Authou, ainsi que les prés du Val-Aunay, et la forêt et terre de Malleville 163.

## Les revenus des forêts

De tout temps, la présence du massif forestier à Brionne semble avoir été très importante. Elle paraît correspondre, à première vue, aux affleurements d'argile à silex ou de graviers des alluvions anciennes sur les pentes des vallées ou le long de la Risle. On peut penser que dès l'âge du Fer,

à Brionne l'arbre régnait en maître sur ces terrains humides.

Le bois est en effet, à cette époque, le matériau de base nécessaire à la construction dans toute l'Europe tempérée. Les différentes essences jouent un rôle particulier en fonction de leur dureté et de leur résistance à la compression. Le chêne est reconnu comme le matériau de prédilection de gros œuvre, de même que le frêne et l'aulne. Bien entendu il n'est pas possible de présenter une cartographie précise de l'étendue du massif forestier brionnais à l'époque celte, mais la présence dans la toponymie d'étendues boisées telles que l'Aunay (lieu planté d'aulnes), le Quesnay (lieu planté de chênes), n'est peut-être pas indifférente à une implantation protohistorique dans ce fond de vallée<sup>164</sup>. Selon F. Audouze et O. Buschenschutz, l'occupation du sol est à cette époque conditionnée par le même milieu naturel qu'aujourd'hui et les modifications apportées par l'homme depuis cette période, constructions, voies, défrichements dérivent plus ou moins directement de l'organisation du territoire à l'époque préromaine, comme en témoignent les toponymes.

L'Histoire nous apprend qu'à l'époque gallo-romaine, l'arbre ne règne plus en maître sur les terrains humides, comme en vallée de la Risle. La plupart des zones boisées ont été cultivées jusqu'aux invasions barbares du IV<sup>e</sup> siècle. A Brionne, le toponyme les Longsaults est communément admis comme étant un nom de lieu hérité de l'époque romaine et signifiant peut-être « les longs bois ». Il pourrait alors s'agir d'une zone encore boisée du nord de la ville de Brionne à l'époque romaine. Après les invasions barbares, les villes et les villages romains sont détruits et la brousse reprend sa place presque partout, les meilleures terres étant les seules défrichées.

C'est à partir du x1<sup>e</sup> siècle que la forêt, par le biais des textes, nous est à nouveau mieux connue. Son exploitation et les revenus qu'elle rapporte à ses possesseurs deviennent à Brionne l'objet de transactions commerciales avec la naissante abbaye du Bec. L'exploitation du bois de construction redevient primordiale dès le XI° siècle: du bois pour les charpentes, sans oublier celui nécessaire pour les échafaudages. Les seigneurs qui possèdent le droit exclusif sur les étendues boisées sont en position favorable. Il est significatif, comme le souligne M. de Boüard¹65, que dès lors, les fondateurs des monastères prévoient presque toujours au bénéfice de la future communauté le don d'une forêt ou, pour le moins, le droit de prendre le bois de charpente dans une forêt seigneuriale.

Dans un acte datable des années 1047-1066, Guillaume le Bâtard fait tradition au monastère du Bec d'une partie de la forêt de Brionne, jadis donnée à un certain Robert par Guy de Bourgogne. C'est ainsi que l'abbaye du Bec-Hellouin, dont la troisième construction s'élevait dans le site qu'on lui connaît aujourd'hui, bénéficia de l'entière possession du parc ou forêt de Brionne, des vastes pelouses et bruyères qui l'entouraient, d'une partie du bois du Mont-Mal<sup>166</sup>, de la partie du bois voisine de l'abbaye jusqu'au chemin qui conduisait de l'église Saint-Martin à la Neuville 167. Les donations vont continuer durant tout le Moyen-Age.

En 1200, une certaine Amicie, petite fille du vicomte de Brionne, donne toutes ses possessions du bois du Mont-Mal à l'Abbaye. Puis, en 1248, les habitants de Brionne renoncent à nouveau en faveur du Bec à toutes leurs prétentions sur les bois du Mont-Mal, de Beauvillain, de la Couture devant la Porte du Parc, d'Ecoutepluie, etc.<sup>168</sup> En 1313, c'est l'abbaye du Bec qui donne des arbres pour la réparation des ponts de Brionne, sans que cela n'ait de conséquences pour l'avenir. On imagine qu'elle y voyait là un certain intérêt. Le préjudice commercial engendré par le mauvais état des ponts de la ville dut l'inciter à effectuer cette donation. La forêt était aussi présente au hameau des Essarts, qui comme son nom l'indique, venait d'être défriché au Moyen-Age.

#### L'économie locale

On trouvait le lin et le chanvre dans la plupart des exploitations rurales en Normandie aux xive et xve siècles, et à Brionne au moins dès le XIII<sup>e</sup> siècle. On cultivait ces deux plantes textiles essentiellement pour leurs fibres. La culture du chanvre permettait la fabrication des toiles et des cordages. Quant à la culture du lin, elle était si répandue que dans beaucoup de fiefs, au xIVe siècle, les paysans étaient tenus de la préparer pour leur seigneur, et elle figurait donc fréquemment parmi les redevances dues au titre de la dîme. Cette plante épuisante, avide d'éléments fertilisants, exige d'être cultivée sur un sol abondamment fumé. Elle demande aussi de nombreux soins d'entretien. Vendu à Brionne, le lin y était sans aucun doute cultivé: Pour les despens de Rogier, femme de Robin le Petit, et de Colin Luce, pour avoir esté atout un ane es marchiés du Neufbourg, de Brione et du Bec-Hellouin achater du lin pour madame 6s. 3d. 169

Nous possédons aussi des renseignements relatifs aux opérations permettant d'extraire la filasse. Le rouissage avait pour objet de séparer les fibres textiles de la substance gommeuse qui les entoure, alors que le broyage consistait à réduire en fragments la partie ligneuse des tiges. Enfin le teillage se traduisait par l'enlèvement des fragments de bois broyés.

Le « rotoir » utilisé par des valets chargés d'« aroter » le lin était situé à Valleville, au sud de Brionne. Le rouissage du lin, comme celui du chanvre, était alors très sévèrement réglementé en raison des dangers qu'il représentait. Polluée par la fermentation microbienne consécutive à l'immersion des lins, l'eau du routoir devenait impropre à la consommation et nuisible aux poissons. L'ancienne coutume de Normandie interdisait d'établir des routoirs dans les eaux courantes. On peut supposer, comme l'a fait A. Plaisse, que le rouissage des lins des plaines du Neubourg et de ses campagnes avoisinantes se faisait donc non dans la Risle, mais dans certains de ses bras détournés à cet effet, ceci à condition que l'eau polluée se perde dans les terres et ne rejoigne pas la rivière. La coutume tolérait en effet qu'on capte un filet d'eau pour y établir un routoir<sup>170</sup>.

Grâce aux procédés décrits plus haut et à l'étude de l'activité des moulins détaillée ci-après, nous connaissons les moyens techniques qui permettaient la fabrication des toiles pour laquelle Brionne, au xvre siècle au moins, jouissait en Normandie d'une grande réputation<sup>171</sup>. Cette toile, fabriquée dans la ville, était aussi vendue sur place. Un document nous livre: A Jean Pignaguet pour 6 aulnes de toiles achaté por lui a Brione pour Guillaume de Montenay [...] 27s. 6d. <sup>172</sup>.

On constate, d'après ces quelques dépenses, que les vêtements coûtent fort cher. Grâce à l'extension des cultures du lin et du chanvre, la toile était fabriquée un peu partout en Normandie. Ajoutons que dès le XIII<sup>e</sup> siècle, le seigneur d'Harcourt, qui a une tierce partie de revenu à Brionne, peut prétendre sur les droits de : La costume des coriers, XX lb. La costume as drapiers et as telandiers, XXXVI lb. La costume du lin et de la canvre, VI lb. La costume de la laine, XXXII lb. 173 »

La toile était donc vendue aux Halles de Brionne dont nous avons quelques descriptions<sup>174</sup>. A l'origine édifiées tout en bois et composées de trois galeries couvertes de petites tuiles, elles offraient une disposition comparable à celle d'un U dont les jambes se rapprochaient l'une de l'autre sans toutefois se toucher. La première galerie débutait en face du passage allant à l'église Saint-Martin; elle longeait la Grande-Rue (aujourd'hui rue du Général-de-Gaulle) jusqu'à sa jonction avec la rue de Montfort, aujourd'hui Lemarois. Elle comprenait une triple rangée de tablées formant 25 étals de boucherie, plus cinq autres pour les marchands, et rejoignait le pilori.

Partie du pilori, la seconde galerie s'étendait au long de la rue de Montfort et était affectée au commerce des grains. La dernière aile s'allongeait parallèlement à l'église Notre-Dame en se dirigeant vers le début de la première galerie; elle ne comprenait qu'une seule rangée d'étals destinés au commerce des toiles. Ces halles, reconstruites en briques au XVIII<sup>e</sup> siècle, abritèrent à l'étage l'ancienne mairie, puis furent détruites en 1961, à cause d'un projet de déviation de route passant par le centre-ville.

# Les moulins

Comme l'écrit J. Defrene, pendant plus de deux millénaires on a « fait farine » et assuré la base de l'alimentation grâce aux moulins. La mouture de la céréale va être la plus répandue des utilisations des moulins, et les xı et xıı siècles, avec leur explosion démographique, ont vu les moulins à eau, notamment, envahir tout ce qui est fleuves et rivières 175. La Risle et le ruisseau des Fontaines, à Brionne, n'échappent pas à la règle. Modernisés au fil du temps, les moulins brionnais ont servi aux usages les plus divers: moudre les céréales, exprimer l'huile des graines, affûter les lames des couteaux, tannér le cuir, broyer le chanvre...

Le moulin est une machine qui transforme une énergie naturelle en énergie mécanique. Pour les moulins hydrauliques, l'élément capteur de l'eau est une roue munie de pales ou d'augets. Le corps principal du moulin est en maçonnerie et situé au bord de la rivière ou du canal de dérivation. Il est souvent nécessaire d'exécuter un barrage sur la rivière afin d'obtenir une chute plus ou moins importante selon la pente de la rivière. Il y a aussi des moulins sans chute qui nécessitent un courant assez fort et une hauteur d'eau à peu près constante.

#### Les moulins (à blé ou à céréales)

Le mouvement de rotation entraîne une meule horizontale placée au-dessus d'une autre meule de même diamètre, immobile celle-là. Le grain est introduit au niveau de l'axe de la meule courante et se trouve broyé entre les deux meules.

Au XIX<sup>e</sup> siècle encore, au moins l'un de ces moulins à blé existe à Brionne. Il est situé sur le petit ruisseau canalisé des Fontaines, rue Saint-Denis, et appartient alors à M. Havas. Sur ce plan d'une partie de la Vallée de la Rille de Brionne daté de 1839, est mentionné un moulin à blé à deux tournantes (roues) existant depuis fort longtemps. Sur un autre plan ancien de 1835 est aussi fait mention du moulin de la Béhottière faisant farine.

#### Le moulin à huile

Il y a deux types de moulins selon que l'huile est tirée de fruits (olives, noix) ou de graines (lin, colza...). Le moulin à huile tirée de graines est dénommé « tordoir ». Les graines sont écrasées grossièrement dans un concasseur à cylindres, puis pilées en galettes. Celles-ci sont mises à chauffer dans une cuve munie d'un agitateur. La pâte obtenue est enfermée dans des sacs en crin, lesquels sont placés entre deux plaques métalliques verticales, puis on introduit des coins sur les côtés et on les enfonce en frappant avec des piles verticales mues par un arbre à cames. Les plaques se resserrant font office de presse. L'huile s'écoule dans un bassin. Le marc issu de cette opération est à nouveau chauffé avec de l'eau et repassé une deuxième fois dans la presse<sup>176</sup>.

En 1816, un document nommé Délinéation d'une faible partie de l'intérieure de la ville de Brionne nous laisse trace de plusieurs moulins à huile. Le premier est un moulin à huile avec ses vannes, situé sur le bras du petit pont de la Risle. Sur le ruisseau de Fontaines, à la jonction de la rue Saint-Denis, se trouvent deux autres moulins à huile. Le premier avec écluses appartient à la veuve Crespin, et le second avec vannes, au sieur Yves. De plus, des petites élévations encore distinctes dans l'eau pourraient avoir servi à des aménagements destinés à accélérer le courant du ruisseau. On peut aussi noter qu'alors le pont qui enjambait ce courant était nommé le « pont à l'huile ».

#### Le moulin à tan

est un moulin à piles verticales dont la surface frappante est munie de tranchants. L'écorce de chêne séchée mise dans des augets est réduite en poudre par le jeu des piles commandées par un arbre à cames. Le tan obtenu sert au tannage des peaux. Selon Caresme et Charpillon, un document de l'année 1260, fait mention du moulin à tan de Brionne.

#### Le moulin martinet

est aussi appelé le moulin de forge. La roue hydraulique actionne, par l'intermédiaire d'une couronne munie d'épaulements, le manche d'un lourd marteau qui retombe sur une enclume où la pièce à marteler est présentée. Les autres machines, et notamment le soufflet, sont également actionnées par la force hydraulique.

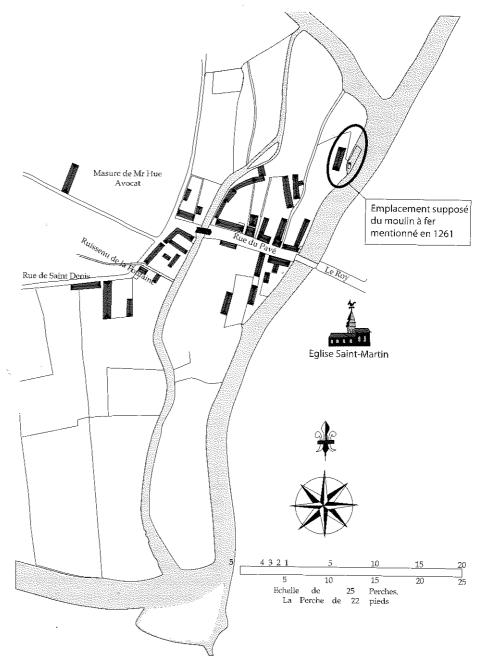
Dans l'étude réalisée sur le domaine royal du bailliage de Rouen, vers 1261, par J. Strayer<sup>177</sup>, il est fait mention de Rogier du Quesnoy (Quesney) por la moele as couteaulz, Nichole le Feure por une moele a Feure et Mathieu le Fevre por une moele a Fevre. Pour M. Arnoux, il ne s'agirait pas ici de véritables martinets. Les moulins étant, depuis le XI° siècle au moins, des possessions seigneuriales, l'introduction du moulin à fer aurait signifié l'intégration de la sidérurgie au système seigneurial et à la fin des organisations communautaires. Cette mention de moeles as couteaulz ou a fevres ne serait donc à mettre en rapport, selon lui, qu'avec de simples meules à aiguiser mues par la force hydraulique<sup>178</sup>. Pourtant, sur un plan brionnais, une information intéressante semble ressortir. Il y est fait allusion d'un ancien moulin à couteaux. C'est le seul moulin à se trouver sur le bras majeur de la Risle. Cet emplacement et son canal de dérivation lui font prendre l'aspect d'un petit éperon. Sans prétendre qu'il s'agisse forcément là d'un moulin médiéval, cette hypothèse ne doit pas être écartée.

# Le moulin à foulon

sert à apprêter les draps. Les premiers moulins de ce type étaient à piles verticales soulevées par un arbre à cames et retombant lourdement sur l'étoffe à traiter. Aussi seuls les draps grossiers pouvaient subir ce traitement qui avait pour but de « dégraisser » le drap mouillé préalablement, et

battu avec des produits tels que l'urine ou l'argile douce. Par la suite, le travail fut réalisé à l'aide de maillets actionnés par un arbre à cames, ce qui permettait de traiter les draps plus délicats. L'opération a pour but aussi de lier les fibres entre elles

en feutrant le drap<sup>179</sup>. Sur un document du début du XIX<sup>e</sup> siècle, intitulé *Topographie d'une faible partie de la Rivière de Rîlle et du canal du Mordoult*, il est fait mention d'une pâture « dite du moulin à foulon appartenant à M. Juin ».



Plan terrier de Brionne 1787 – Etabli d'après un des plus anciens plans actuellement connus de Brionne

Le vin et la vigne

Évoquer la culture de la vigne en Normandie n'est pas chose aisée. Elle n'y a pas vraiment marqué l'économie et les mentalités, mais elle semble tout de même y avoir laissé des traces de son passage. Si on est sûr qu'elle était cultivée en vallée de la Risle au Moyen-Age, on ne sait en revanche quand eut lieu son implantation. Peut-on la faire remonter à l'époque gallo-romaine, où le cépage gaulois prit sa véritable expansion 180? Ou bien s'est-elle développée avec le christianisme, qui place le vin au cœur des cérémonies religieuses et qui contribue à sa plus grande diffusion? Le vin devient dès lors une boisson que l'on place au-dessus de la cervoise et de l'hydromel.

A Brionne, la viticulture a laissé dans le paysage des terrains fossilisés, dont la culture en terrasses et l'orientation géographique ne laissent planer que peu de doutes sur leur destination. De même pour la localisation de ces sites placés sur des hauteurs escarpées de la ville. Sur l'un des deux sites, la vigne laisse son empreinte en prenant le nom de « Bois du Vigneron ou des Vignes ». Selon A. Leprevost, le nom donné à cet emplacement paraît donc venir de la culture de la vigne qui y était observée au XIIe siècle dans d'autres domaines voisins des comtes de Meulan, comme à Beaumont-le-Roger et à Sahurs près de Grand-Couronne<sup>181</sup>. Car si le vin est l'élément central du rituel liturgique, il est aussi le signe de la distinction sociale.

La vigne constituait en effet une préoccupation de premier ordre pour les seigneurs. Elle montrait à tous, au même titre que les chevaux ou les armes, la prééminence du maître des lieux. Comme nous le décrit J.-L. Gaulin, la vigne était très généralement plantée sur les meilleurs terroirs, proche du château si celui-ci était bâti sur une colline bien protégée<sup>182</sup>. Il est donc possible que la culture en terrasse présente au pied du donjon en ruines soit due à la culture de la vigne.

À Beaumont-le-Roger, en 1260, lors d'une enquête, il est fait mention: Item la vigne joste le chatel por LX s. 183. Cette disposition topographique était donc bel et bien en vigueur dans la vallée de la Risle. De plus, l'implantation de la vigne en vallée, à proximité des cours d'eau, permettait de tempérer les refroidissements nocturnes même si souvent les résultats sur la production pouvaient être variables, avec des vendanges incertaines ou des vins aigrelets<sup>184</sup>. Ces cours d'eau, on l'a vu en première partie, étaient aussi les principales voies commerciales du vin pour les excédents produits. Ils constituaient donc un puissant facteur de localisation des vignes185.

A. Leprévost nous relate une tradition bizarre et peu vraisemblable, comme il le dit, mais symptomatique du fait que la vigne était cultivée au Bois du Vigneron:

Les ancêtres des habitants de Brionne s'obstinaient, disent-ils, à planter des vignes malgré les obstacles que présentaient le climat et la nature du terrain; les seigneurs furent obligés de se réserver le droit exclusif de cette culture pour vaincre l'opiniâtreté de leurs vassaux.

La prohibition fut enfin levée en 1414 par Jean VII, comte d'Harcourt et d'Aumale, mais il paraît que les Brionnais ne tenaient à cette faculté que par esprit de contradiction et qu'ils s'abstinrent de prendre la culture de la vigne 186.

En fait le déclin de la vigne à Brionne est plutôt dû à l'effondrement démographique consécutif à la peste de 1348, comme partout ailleurs, et à ses nombreuses récurrences jusqu'au xv° siècle. Il provoque des bouleversements économiques et sociaux qui modifièrent l'histoire du vin français. Les campagnes touchées par la dépopulation, les parcelles de vigne retournèrent à l'état de friches. Sous l'effet d'une sélection naturelle, les vignobles les moins rentables se raréfièrent, notamment en Normandie et en Bretagne où le pommier à cidre remplaça progressivement la vigne 187.

# **CONCLUSION**

Sur le long terme, l'évolution morphologique de la ville de Brionne est intéressante. L'occupation humaine de son territoire est très ancienne. Elle est notamment scellée durant la protohistoire par l'implantation de l'oppidum du Bois du Vigneron. L'agglomération secondaire romaine s'y développe après la Conquête, et semble s'étendre à ses pieds pour rejoindre les rives de la Risle, si elle ne les occupe pas déjà. Entre incertitudes et hypothèses, l'occupation de la rive droite de la Risle reste encore problématique en l'absence de fouilles. On pourrait y étendre les limites de l'occupation spatiale de l'antique agglomération secondaire jusqu'à la côte de Caillouet, où la nécropole servirait de « limites » au vicus romain. Puis, suivant un processus assez classique, il semble bien que Brionne perdure en tant qu'agglomération au Haut Moyen-Âge, avec très certainement comme lieu de culte l'église Saint-Martin. De ce Haut Moyen-Age, il faut bien avouer que l'on ne sait presque rien. Il faut attendre le x° siècle pour que se mettent réellement en place, à Brionne, les structures spécifiques au Moyen-Age. Dès lors, la ville se fortifie certainement pour combattre la turbulence des Vikings de l'ouest de la Normandie. Avec la puissance de sa forteresse et l'étendue de territoire qu'elle contrôle, la ville est érigée en comté et revient à un membre de la famille ducale. De cette période datent les trois églises qui font encore aujourd'hui partie du paysage de la ville. Le X1º siècle, lui, marque l'apogée militaire de la ville de Brionne, réputée alors imprenable. C'est même l'une des deux premières fortifications maçonnées, avec Ivry, de la Normandie ducale du début du XIe siècle.

Son essor est aussi dû, comme de tout temps d'ailleurs, à sa position géographique privilégiée, que l'on n'a cessé de souligner. Sa richesse va notamment découler des échanges commerciaux avec ses proches environs par le biais du tonlieu comtal. La cité profite du rayonnement culturel de l'abbaye du Bec-Hellouin et permet à cette dernière d'accroître son importance spirituelle et économique. De cette puissance remarquée au XI<sup>e</sup> siècle, la ville va pourtant faire les frais. Elle devient rapidement l'enjeu des luttes intestines qui secouent la Normandie et passe successivement des mains ducales à celles de grands barons normands. Finalement, elle ne joue plus de rôle militaire majeur dans la Normandie du XIII<sup>e</sup> siècle, rattachée au domaine royal. Son rôle militaire est quasi inexistant pendant la guerre de Cent Ans, mais son économie continue de survivre, et Brionne peut même accueillir, au milieu du xive siècle, un important lot de réfugiés. Il faudra attendre la fin du Moyen-Age pour que les sources nous relatent une reprise économique un peu plus importante avec, comme fil conducteur, la production des toiles et autres draperies.

De ce passé historique, Brionne a gardé plusieurs témoins archéologiques, dont la ville semble aujourd'hui peu soucieuse. Bien que les trois églises soient encore présentes à Brionne, elles n'ont rien conservé d'exceptionnel dans leur architecture tant elles ont souffert des vicissitudes de la guerre et de campagnes de restauration hasardeuses. Notre-Dame est pour sa part en péril. Elle n'attire plus le regard tant son état de délabrement est affligeant, et elle vient d'être vendue à un particulier. Du

château primitif, on n'a rien conservé, si ce n'est des écrits des XIE et XIIE siècles, et des légendes tenaces hantant encore les imaginations les plus fertiles. Seul, 1'oppidum du Bois du Vigneron, les deux enceintes des sièges bâties par Guillaume le Bâtard, et le Donjon, attestent encore du passé défensif de la ville. L'oppidum subit lui aussi des attaques dangereuses de nos jours. Même si la partie sommitale de l'ouvrage de terre a été arasée au XIX<sup>e</sup> siècle pour y bâtir une tombe, c'est aujourd'hui avec le passage exagéré d'engins motorisés que la mise en péril du monument s'accélère. Le donjon n'échappe malheureusement pas à cette triste règle: si l'ouvrage a subi les assauts des particuliers qui en arrachèrent les pierres de parement dès le xVIII<sup>c</sup> siècle, l'intérêt qu'y porte actuellement la mairie de Brionne est plus que superficiel. La mise en valeur de ce monument historique ne doit pas être seulement esthétique. Il aurait fallu profiter des travaux de décembre 1999, dont les percements de tranchées ont au passage entamé une partie souterraine des fondations, pour réaliser des sondages archéologiques. Ils auraient notamment permis de mieux connaître les différentes phases d'occupation du site.

Espérons que d'autres travaux historiques et archéologiques viendront prendre le relais de cette étude, dont le but était avant tout de mettre en valeur les richesses de l'histoire et du patrimoine de cette ville.

#### **Notes**

- 1. Cf. Lepert T., 1995.
- 2. Cf. Izarra F., 1993, pp. 39-41.
- 3. Cf. Lepelley, 1993, p. 80.
- 4. Cf. Izarra, pp. 13 et 42. Ce suffixe peut poser un problème d'interprétation. L'appellation dunum doit-elle être mise en relation avec le petit oppidum situé dans le bois du Vigneron et formant une élévation, distante de plusieurs centaines de mètres du cours de la Risle (c'est la théorie la plus communément admise), ou plutôt une simple butte comme en a observées F. de Izarra, p. 42, sur certains sites, et qui masquées par l'évolution urbaine ne sont plus visibles aujourd'hui. Il pourrait alors s'agir, avec toute la prudence que nécessite la mise en avant de cette hypothèse, de l'épais cône alluvial pouvant atteindre en certains endroits une épaisseur de trois mètres (décrit par T. Lepert, 1995), imputé à l'activité du ruisseau des Fontaines. La rencontre des eaux de natures différentes crée ainsi une vaste plate-forme naturellement à l'abri des crues. De nombreuses localités des bords de rivières ont recherché ces tertres insubmersibles pour se préserver des inondations et pour multiplier les contacts commerciaux avec la navigation fluviale. Ces sites étaient encore plus prisés quand la butte servait d'appui à l'établissement d'un passage sur un fleuve (Izarra, p. 42).
- 5. Cf. Le Prévost A., 1862, Dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure.
- 6. Cf. Barrière P., 1943, « Lignes de terre et lignes d'eau » d'après la Table de Peutinger, R.E.A., 45, 1943, pp. 91-105.
- 7. Située par erreur par le cartographe rive gauche de la Seine.
- 8. Cf. Izarra, pp. 27-29.
- 9. Entendons, par point de rupture de charge, une interruption d'un transport due à un changement de véhicule ou de mode de transport.
- 10. Cf. Strabon, IV, 1, 14, in Fichtl, p. 114.
- 11. Brionne semble donc contrôler, si l'on en croit la *Table de Peutinger*, le point de passage terrestre le plus pratique en vallée de la Risle.
- 12. Cf. Grenier A.,1934 (réi. 1985), Manuel d'archéologie gallo-romaine, 2º partie, Navigation.
- 13. Cf. Izarra, p. 34.
- 14. Le toponyme « les vieux » (Viculus), probablement d'origine celte, indiquerait des passages à gué. On retrouve ce toponyme entre Brionne et Pont-Authou, au nord de la pointe de l'éperon du Mont-Mal. On note aussi la présence du toponyme « la chaussée », au niveau de Glos-sur-Risle, et qui se jette en droite ligne vers la Risle pour apparemment la traverser. Sans pouvoir affirmer qu'il s'agisse là d'un toponyme antique, notons au passage que César fait mention de ces chaussées, notamment pour traverser les marécages (IZARRA, p. 32).

- 15. Cf. Le Prévost A., 1864, pp. 571, liv.2. Il nous livre: Nous confirmons, dit le pontife, ce que vous tenez à Pont-Authou des moines de Jumièges avec la moulte de leurs hommes et votre passage dans leur port.
- 16. Cf. Strayer, p. 76, selon l'auteur, la culture de la vigne en vallée de la Risle est attestée au moins jusqu'à Beaumont-le-Roger, en se référant au Cartulaire Normand (n° 608), un texte de 1259, nous livre que Saint-Louis donna La Trinité de Beaumont-le-Roger en fermage perpétuel contre une rente annuelle de 59 livres et dix sous: parvam insulam de vivario continente 48 perticas, prata et alnetum de prato nostro Bellimontis Rogeri, que prata, alnetum et aqua continent 28 acras... vineas nostras sistas juxta castrum Bellimontis Rogeri...
- 17. Cf. Van Ossel P., in Petit, Mangin, 1994, p. 256.
- 18. Cf. Edeine B., 1960, pp. 80-82. Cette plaque-boucle a été trouvéc à Brionne, rue Maréchal Foch, lors de travaux d'adduction d'eau en 1950. Elle est en bronze et en forme de fer à cheval, présentant un double décor anthropomorphe. L'auteur pense pouvoir dire qu'il s'agit là d'un travail d'origine Allaine, en relation avec des colonies d'Alains installées au v<sup>e</sup> siècle dans la région de la Loire. Tout concorde pour lui assigner une époque tardive, de la seconde moitié du VII siècle ou du VIII siècle (bien qu'avec cette plaque boucle on ait découvert des monnaies gallo-romaines).
- 19. Cf. Ferdière A., in Petit, Mangin, 1994, p. 257.
- 20. Cf. Porée, 1980 (réed.), p. 31. Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 584, ajoutent que selon Guillaume de Jumièges, Brionne est depuis long temps une ville (municipium). Brionne a été une « ville municipale » se gouvernant suivant ses lois et ses coutumes et jouissant du droit de « bourgeoisie romaine ». Selon ces deux auteurs, que l'on sait parfois peu fiables, la ville était en un mot une cité bien organisée ayant conservé de nombreux vestiges de l'administration romaine. En fait, on considère que municipium se traduit par forteresse.
- 21. Cf. Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 584.
- 22. Cf. M. de Boüard, 1984, pp. 60-62. Pour M. de Boüard, c'est vers le début du xr<sup>e</sup> siècle qu'apparaît la première ébauche d'une hiérarchie dans l'aristocratie normande. Le duc place des comtes à la tête de certains pagi. Ce sont des membres de la famille ducale souvent nés d'une union avec une frilla (concubine). Ces comtés sont créés dans les régions frontalières.
- 23. Cf. Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 584.
- 24. Cf. Roncerel, 1942, p. 20.
- 25. Cf. Porée, 1980 (réed.), p. 31.
- 26. Cf. Fauroux, 1961, p. 157, acte n° 48.
- 27. Idem, p. 60.
- 28. Idem, pp. 195-203, actes n° 65 et n° 67.
- 29. Idem, acte n° 70.
- 30. Cf. Porée, 1980 (réed.), p. 32. Le chanoinc Porée donne aussi une autre version des faits qui paraît plus plausible: La rencontre devait se faire le lendemain matin, lorsque la veille au soir, on vit arriver les messagers du duc Robert qui exigeait des deux adversaires le serment de déposer leurs armes et de remettre à la cour ducale le jugement de leur différend.
- 31. Canton de Vimoutiers, Orne.
- 32. Cf. Maillefer J.M. Une famille aristocratique aux confins de la Normandie. Les Géré au xr siècle, in Musset, 1985, p. 180.
- 33. Gilbert de Brionne, comme tous ceux qui détiennent une richesse foncière à cette époque, un pouvoir de fait, rassemble autour de lui une clientèle de fidèles appelés milites. La réunion de ces chevaliers accompagnés eux-mêmes de leurs propres hommes peut alors constituer une véritable armée privée. Les enchaînements de violence, les conflits entre voisins sont alors monnaie courante. A ce propos consulter M. de Boüard, 1984, pp. 106-110.
- 34. Cf. Roncerel, 1942, p. 25.
- 35. Cf. Fauroux, 1961, pp. 249-251, acte n° 98.
- 36. Cf. M. de Boüard, 1984, p. 104
- 37. Cf. Musset, 1985, p. 47. Robert de Vitot fut frappé du droit d'exil après ce meurtre. L. Musset se réfère à un diplôme de Saint-Evroul, où l'on parle de la confiscation des terres, par le duc Guillaume, d'un certain Robert de Vitot: qui proper occisionem Gisleberti comitis exsulabat. L'auteur ajoute que selon Orderic Vital, Robert de Vitot fut ensuite gracié, récupéra sa terre et prit part à l'expédition d'Angleterre en 1066.
- 38. Canton de la Ferté-Fresnel.
- 39. Cf. Maillefer, 1985.
- 40. Cf. M. de Boüard, 1984, pp. 104-105.
- 41. Cf. Porée, 1980 (réed.), p. 31.
- 42. Aujourd'hui Chicheboville, près de Caen.
- 43. L'un des assassins du comte de Brionne devint donc le nouveau tuteur de Guillaume.
- 44. Cf. Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 586.
- 45. CF. M. de Boüard, 1984, p. 121. Ces placements d'enfants à « l'étranger » sont courants à l'époque médiévale, ils sont destinés à parfaire l'éducation des jeunes nobles.
- 46. Cf. Planchon, 1993, p. 140.
- 47. Cf. M. de Boüard, 1984, pp. 121-122.
- 48. Cf. Planchon, 1993, p. 141.

49. – *Idem*. En effet, en ces périodes de troubles, l'Ouest de la Normandie, via le Cotentin et le Bessin, hérite de bandes vagabondes et indisciplinées. Ces Vikings, souvent fraîchement débarqués, refusent de s'adapter à une civilisation et se montrent désireux de garder leurs coutumes.

50. - Aujourd'hui Thury-Harcourt.

 Enceinte avec rempart de terre, fouillée par E. Zadora-Rio. Le Plessis-Grimoult se trouve près de Condé-sur-Noireau.

52. - Cf. M. de Boüard, 1984, pp. 122-123.

53. - Guillaume de Jumièges, dans ses Gesta Normannorum Ducum reprend les écrits de Dudon de Saint-Quentin et les prolonge jusqu'en 1087.

54. - Son Roman de Rou traite de l'histoire des ducs de Normandie.

55. - M. de Boüard, 1984, p. 126, pense qu'il n'a pas de raisons de refuser, son vassal étant injustement troublé dans son duché. Mais le roi de France pense peut-être aussi que l'affaiblissement de la Normandie a pour effet d'attiser les convoitises de ses ennemis les comtes de Blois et de Chartres. Cette maison seigneuriale, qui possède aussi la Champagne a pris en tenaille l'essentiel du royaume capétien. Pour M. Planchon, 1993, pp. 146-148, le roi de France a fait valoir la pérennité des liens vassaliques qui unissent la Normandie et la France, une quinzaine d'années plus tôt. Il est venu demander une aide militaire au duc Robert pour déjouer les plans de la reine Constance. Toujours selon cet auteur, Guy de Brionne, fils de Renaud de Bourgogne, aurait fait craindre au roi de France, dans le cas d'une victoire de Brionne, une association éventuelle Anjou-Bourgogne-Normandie, enfermant la France dans un étau.

56. - Idem, p. 126.

57. - Cf. Planchon, 1993, p. 149.

- 58. L'auteur nous dit que Wace estime à environ quarante le nombre des chevaliers de Raoul II Taisson. En 1172, une enquête montre que le chef de l'honneur des Taisson a à son service environ quarante-cinq chevaliers. Ces deux chiffres très proches laissent penser à la fiabilité des dires de Wace.
- 59. Cf. M. de Boüard, 1984, pp. 128-131. Un des hommes de Néel de Saint-Sauveur, conjuré de l'armée du comte de Brionne, réussit même l'exploit de désarçonner le roi de France. Ce dernier n'a la vie sauve que grâce à la qualité de son armure. Un dicton disait alors: « Du Cotentin est venue la lance qui abattit le roi de France ». Il semble que ce fait d'armes soit une vraie fierté pour les Normands du Cotentin.

60. - Cf. T. Leprévost, 1996, p. 69.

61. - Idem, p. 27.

62. - Cf. M. de Boüard, 1984, p. 132. Pour Caresme et Charpillon, p. 587, Guy de Brionne retourna en Bourgogne auprès de son frère et voulut le détrôner. Après dix ans de guerre il fut encore battu et mis en fuite.

63. - Cf. Fauroux, 1961, pp. 371-372, acte n° 189 (1047-1066).

64. - « A signé, Guy fils de Renaud » (comte de Bourgogne).

65. - Idem, pp. 303-305, acte n° 131. D. Bates, auteur britannique qui réalise actuellement une biographie de Guillaume, pense que cette charte de 1053 doit être interprétée avec prudence.

66. - Cf. Fauroux, 1961, pp. 321-324, acte n° 142.

- 67. Idem, p. 363, acte n° 117. Une copie de cet acte du xiv° siècle est conservée dans le Cartulaire de Rouen. La confirmation des biens de Saint-Wandrille, rédigée entre 1082 et 1087, attribue la donation des églises de Brionne à Guillaume d'Arques, le duc de Normandie ayant reçu à cette occasion 16 livres d'or.
- 68. Cf. Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 587. Entendons, par « Palais de Brionne », une salle du château primitif qu'il avait assiégé entre 1047 et 1050. Les donations dont il est fait question sont celles de propriétés possédées à Brionne par Roger, fils d'Helgot et Guillaume, fils d'Osbern, entre autres. Ces dons à l'abbaye du Bec furent confirmés en la présence de Godefroy, évêque de Coutances.

69. - Cf. M. de Boüard, 1984, p. 134.

70. - Cf. Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 587, (trad. Guizot).

- 71. Cf. Boüard, 1984, p. 431. Robert était appelé comte de Meulan, car depuis 1080 le fils de Roger de Beaumont tenait l'important fief de Meulan, situé sur la Seine, à quelques milles en amont de Mantes. Selon l'auteur, il était considéré comme l'un des plus fidèles barons normands par Guillaume le Conquérant.
- 72. Les deux fils de Gilbert de Brionne étaient donc rentrés de leur exil en Flandre. Ils avaient même participé à la bataille d'Hastings. Richard de Bienfaite fut un des barons les plus richement dotés en seigneuries anglaises par Guillaume et reçut notamment Tunbridge. Beaudoin de Meulles, quant à lui, avait mission, à partir de la place forte d'Exeter que venait de faire construire Guillaume, de contrôler toute la péninsule de Cornouailles où les Normands n'avaient pas encore fait acte de présence, (de plus il aurait reçu 169 seigneuries anglaises), Cf. M. de Boüard, 1984, p. 362. À n'en pas douter, les deux fils du comte Gilbert étaient devenus des proches du Conquérant, qui leur faisait autant confiance que jadis à leur père.

73. - Cf. M. de Boüard, 1984, p. 358. Son fils Robert, qui devient en 1090 comte de Brionne, s'était lui aussi particu-

lièrement illustré sur le champ de bataille d'Hastings.
74. - Cf. Roncerel, 1942, pp. 37 et 38. Cette histoire nous est contée par Orderic Vital, t. 111, liv.v111. Le comte de Brionne se serait exprimé en ces termes: Tous les habitants de ce pays savent très bien que Richard I<sup>er</sup>, duc de Normandie en fit don à son fils Godefroy qui la laissa à son fils Gislebert. Qu'ensuite ce dernier ayant été tué, ses fils par crainte de leurs ennemis, se réfugièrent chez le comte de Flandre et que votre père attacha le comté de mon aïeule en partie à son domaine.

On se souvient aussi que longtemps après, votre père ayant pris pour femme la fille de ce comte de Flandre, céda aux prières de son beau-père, rendit à Beaudoin mon père, Meules et le Sap et lui donna pour femme la fille de sa tante. Enfin seigneur, vous à qui je veux obéir en tout, vous m'avez par votre grâce, rendu la possession de Brionne, et qu'à ce titre, Dieu aidant ma loyauté, je la conserverai jusqu'à la dernière extrémité.

75. - Selon Caresme et Charpillon, 1868-1879, p. 587, le comte de Brionne se serait enfermé dans son château à la tête de six chevaliers. Ce chiffre leur paraissant peu vraisemblable, ils proposèrent, comme l'avait fait A. Leprévost, de lire sexagenta, soixante au lieu de six. Ou bien de considérer que ces six chevaliers étaient à la tête de nombreux gens d'armes.

76. - Nous revenons en troisième partie sur les conditions qui ont permis la capitulation aussi rapide de cette place. En étudiant l'aspect défensif du château, mais aussi l'évolution de la poliorcétique, on s'aperçoit que ce n'était plus un type de forteresse efficace.

77. - Čf. Roncerel, 1942, p. 39.

78. - Idem, p. 40.

- 79. Idem, p. 43. Ce n'est pas la mort de sa femme que le comte de Brionne pleurait. Elle lui fut enlevée par Guillaume de Varennes, comte de Surrey, avec lequel elle eut tout de même trois enfants. Les « enlèvements » de ce type étaient assez courants au Moyen-Âge.
- 80. Les Préaux, près de Pont-Audemer.

81. - Cf. Roncerel, 1942, pp. 43-44.

82. - Hugues de Montfort, qui avait sa forteresse à Montfort-sur-Risle, était le beau-frère de Galéran de Meulan et un des principaux partisans du jeune Guillaume Cliton. On peut encore voir les restes de sa puissante forteresse sur les hauteurs boisées de la ville.

83. - Voir à propos de l'étude de cette ville, le très bon travail de S. Lefèvre (mémoire de maîtrise).

- 84. Cf. Roncerel, 1942, p. 45-46. On apprend, que pendant le carême suivant, Galéran réunit ses alliés, puis dans la nuit de l'Annonciation, alla secourir la tour de Vatteville qui tenait toujours. Après s'être rendu maître de la motte de siège, en capturant le sergent qui commandait la place à l'aide d'un grappin (communication orale de J. Le Maho), il réussit à ravitailler la place en subsistances, et le lendemain, fit couper les pieds à des paysans qu'il y trouva, afin qu'ils ne puissent prévenir les autres assiégeants de sa présence.
- 85. Cf. Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 590. Reprenant Auguste Guilmeth, les deux auteurs affirment qu'un certain Simon de Durham assure avoir brûlé la ville (il n'est en fait qu'un chroniqueur anglais qui raconte l'issue de ce siège), sans toutefois pouvoir prendre le donjon, dont on peut, encore voir les ruines sur une hauteur de la ville. Peu après cette capitulation, certainement ordonnée depuis sa prison par le comte de Brionne, le roi Henri, irrité par la résistance des Brionnais, fit crever les yeux au gouverneur de la place. Il n'est pas certain que des beffrois mobiles aient été utilisés, on pourrait plutôt supposer qu'il s'agisse-là, comme l'a suggéré J. Le Maho, de deux « contre-châteaux » édifiés sur le modèle des enceintes de siège de 1047.

86. - Cf. Roncerel, 1942, p. 48, il avait été un proche du prince Étienne de Blois, ce dernier, approuvant la compagnie du comte de Meulan, avait proposé de lui fiancer sa fille Bienne d'Angleterre. La malheureuse n'ayant que deux ans à cette date, le comte de Brionne épousa Agnès de Montfort-l'Amaury.

87. - Cf. Roncerel, 1942, p. 51.

88. - Cf. Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 590.

89. - Les Normands s'étant en effet rendus maîtres de cette région et d'une partie de l'Italie.

90. - Cf. Roncerel, 1942, p. 51-53.

91. - Cf. Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 591.

92. - Cf. Roncerel, 1942, pp. 54-55. La confirmation de cet engagement se trouve donnée par une charte datée du 28 mai 1203, à Rouen, où, par la main de Simon, prévôt de Berveley, Jean-sans-Terre s'exprimait ainsi: Le comte Robert de Meulan nous a engagé toute sa terre de Normandie pour la somme de 5 000 marcs d'argent, à condition qu'il retiendra la dite terre aussi longtemps qu'il vivra... Sil arrivait que nous fussions enlevé du monde avant qu'il mourût, toute sa terre lui reviendra, ou à ses héritiers, excepté Elbeuf avec ses dépendances qu'il a donné de notre consentement à Richard d'Harcourt, et si nous survivons audit comte, alors nous aurons et garderons toute sa dite terre jusqu'au remboursement de sa dette.

93. - Cf. Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 591.

94. - Cf. Roncerel, 1942, p. 58.

95. - Cf. Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 592.

96. - Cf. Roncerel, 1942, p. 59.

97. - Une copie est conservée, sous la cote II F 633, aux Archives de l'Eure. Un feuillet complète: ces concessions prennent effet: du mercredy d'après l'octave de le feste de Saint-Denis dernièrement choisi pour patron du royaume.

98. - Cf. Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 593.

99. - Cf. Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 594 et 595. Pour les deux auteurs, s'il n'est pas fait mention dans les textes de Brionne à cette date, c'est que la ville était démantelée, que son donjon était détruit et hors d'usage, ou tout du môins incapable de soutenir un siège.

101. - Cf. Strayer, 1936, p. 76.

102. - Cf. Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 599.

103. - Cf. Caresme et Charpillon d'après les Notes de A. Leprévost.

104. - Idem, d'après Leprévost.

- 105. *Idem*, selon les auteurs, Othon Bonnet, seigneur de Neaufles et de Montmorel, qui s'était croisé sous Philippe Auguste, fonde les Chevaliers de Séez en 1226.
- 106. Idem, p. 601. Selon T. Duplessis, la paroisse était dédiée à Saint-Sauveur.
- 107. Cf. Leprevost, 1996, p. 70.
- 108. Cf. Beck, 1986, p. 17. Selon l'auteur il existe déjà à Saint-Lô une forteresse (castellum, écrit Réginon) que les Vikings ont assaillie en 889 et qui fut reconstruite. Les autres sont sur les frontières: à Eu, à Fécamp, à Arques, à Exmes et à Gacé, pour remplacer les remparts de la vieille cité épiscopale. Sous le règne de Richard II, au début du x1° siècle, seraient venues s'y ajouter Brionne et Tillières-sur-Avre. A. Guilmeth, 1834, p. 21, reprenant une ancienne tradition, en attribue la création à Rollon lui-même, pour réprimer les brigandages qui désolaient alors la Normandie.
- 109. *Idem*, p. 18. Pour éviter la désagrégation féodale, les ducs ont pris la précaution de confier les comtés de l'intérieur à de simples vicomtes, plus dépendants, de leur associer la garde des châteaux à des territoires exigus et de choisir les comtes dans la famille ducale. Ivry est ainsi confiée avec le comté d'Evreux à Raoul d'Ivry, frère utérin de Richard Ier, Brionne à Geoffroy et Arques à Guillaume, tous deux fils de Richard Ier, Mortain à Guillaume Werlenc, son petit-fils...
- 110. Cf. Beck, 1986, p. 24.
- 111. Cf. Roncerel, 1942, pp. 148-149. Il existerait selon lui, à la bibliothèque de Folkestone, une notice d'un auteur anglais, J-F. Wadmore qui relate également cette anecdote, et qui décrit l'architecture de la forteresse de Tunbridge.
- 112. Cf. Beck, 1986, p. 29. Les deux autres sièges sont ceux d'Arques où Guillaume comte de Talou s'est réfugié, et Domfront, qui constitue cette dernière campagne de sièges (Il nous paraît quand même peu probable que les attaques ont été quotidiennes).
- 113. Entendons, par « débilité », l'archaïsme.
- 114. Poliorcétique: l'art et la manière de prendre un château
- 115. Idem, p. 50.
- 116. Cf. Arnoux, 1993, pp. 115 et 341, d'après Orderic Vital, éd. A. Leprévost: Tunc calor inges incipietentis estatis et maxima siccitas erant quae forinsecus expugnantes admodum juvabant; callidi enim obsessores in fabrili fornace quae in promptu structa fuerat ferrum missilium calefaciebant subitoque super tectum principalis aulae in numimento iaciebant et sic ferrum candes sagittarum atque pilorum in arida veterum lanugine imbricum totis nisbus sigebant. Inde magnus ignis celeriter consontus est...
- 117. Cf. Roncerel, 1942, p. 149.
- 118. Pour la notion de « contre-châteaux » voir J. Le Maho, 2000, Fortification de siège et contre-châteaux en Normandie (XF-XIIe siècles), in Château-Gaillard XIX, Actes du Colloque international tenu à Graz (Autriche), Caen, p. 181-189; Guillaume de Jumièges, The Gesta Normannorum ducum of William of Jumièges, Orderic Vital and Robert of Torigni, éd. E. Van Houts, 2 volumes, t.1, 1992 et t.11, 1995; Guillaume de Poitiers, Histoire de Guillaume le Conquérant, éd. et trad. R. Foreville, Paris, 1952.
- 119. Cf. figure n° 1.
- 120. Le Maho J., 2000, op. cit. p. 184.
- 121. Cf. Annexe n° 2.
- 122: Boüard M. de, 1962, Les petites enceintes circulaires d'origine médiévale en Normandie, in Château-Gaillard, Actes du colfoque des Andelys, Caen, p. 21-35; le tracé observé demeure néanmoins visible. L'auteur s'est demandé si la faible hauteur que constitue le talus à cet endroit n'est pas le résultat d'un glissement des terres sur les pentes voisines.
- 123. Le site à la pointe duquel se trouve l'enceinte s'apparente en effet à un oppidum de type « Fécamp ».
- 124. Voir aussi les enceintes de ce type à Pavilly ou encore à Barentin.
- 125. Boüard M. de, op. cit.
- 126. Rien ne prouve que de tels ouvrages aient existé. Mais L. Régnier en suggère la possibilité. Les récents travaux de constructions de maisons individuelles, près du site, n'ont rien révélé.
- 127. Selon B. Beck, 1986, p. 26, l'épaisseur de quatre mètres est un maximum pour les donjons romans. Selon les cas observés, cela permet d'y loger des escaliers, des couloirs, des chambres, des oratoires, des latrines.
- 128. Cf. Pitte, Calderoni, Brabant, 1998, p. 174.
- 129. Ce qui fait dire à l'archéologue, que la salle d'origine aurait donc eu une hauteur d'environ 4,20 mètres, valeur toute proche de celle du donjon de Donfromt.
- 130. Cf. Régnier, 1899, pp. 390-395.
- 131. Il cite les donjons de Conisborough, de Montrichard, de Pont-Audemer (sur lequel il n'est pas affirmatif, car il ne reste que les soubassements de la tour), et une tour du château de Radepont.
- 132. Selon D. Pitte, cette pièce de bois formait, avec d'autres, une sorte de cerclage au niveau de la transition entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Pour Arcisse de Caumont, ceci avait pour but d'empêcher les dislocations des ouvrages maçonnés.
- 133. Pour les trois auteurs, les caractéristiques architecturales de l'édifice le rapprochent des donjons de Falaise et de Domfront.
- 134. Cf. Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 590. Pour A. Guilmeth, 1831, p. 10, il est vraisemblable que la tour était trop difficile à prendre, et que les assiégés, peu nombreux ne pouvaient nuire aux troupes du roi Henri. Des affaires plus graves et plus pressantes l'appelaient ailleurs. A Beaumont, le sénéchal du comte de Brionne, Morin du Pin, concentrait des troupes considérables.

135. - Cf. Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 594, cette église fut bénic le 1<sup>er</sup> juillet 1457, ainsi que son cimetière voisin, qui devait se trouver sous l'actuelle place Frémont des Essarts.

136. - Cf. Fauroux, 1961, p. 449, Guillaume le Conquérant confirme, dans un acte daté des années 1082-1087, les donations faites au monastère de Saint-Wandrille: les églises de Brionne et les dîmes de ses terres données par Guillaume d'Arques, moyennant 16 onces d'or versées par le duc. Guillaume avait donné les églises vers 1060. Robert du Neubourg, doyen de la cathédrale de Rouen, était curé de Brionne en 1185; ce fut en son temps que Gautier II abbé de Saint-Wandrille céda le patronage de Saint-Martin de Brionne, qui seule existait alors comme paroisse, à Guillaume de Salerne. À ce sujet, cf. Caresme et Charpillon, p. 591.

137. - Cf. Régnier, 1899. Les descriptions des églises de Brionne, dont nous commençons ici la rédaction, sont largement empruntées à cet auteur. Bien que cette une étude soit aujourd'hui centenaire, elle est très détaillée et non

moins pertinente.

- 138. Cf. Regnier, 1899; Roncerel, 1942, p. 161. À la demande du comte de Brionne, de Maître Jean Letourneur, qui portait le titre de curé de Saint-Michel-de-Longsault et de Robert Hervieu, lieutenant-général du bailli, on procéda, le 1<sup>er</sup> juillet 1458, à la bénédiction de cette église et du cimetière qui l'avoisinait. Il est possible que cette bénédiction soit intervenue après une série importante de travaux.
- 139. Cf. Regnier, 1899, il semblerait d'après ces dispositions, ajoute l'auteur, que le constructeur ait eu l'intention de jeter des voûtes en pierre au-dessus de ces parties de l'église, qui ne possèdent aujourd'hui qu'une voûte supérieure en bois et des voûtes basses en plâtre. Contrairement à la disposition adoptée plus tard dans la nef, le chœur a été pourvu d'un éclairage direct. Les fenêtres sont petites, peu gracieuses et sans le moindre ornement.

140. - Cf. Regnier, 1899, d'après une note conservée aux archives de Seine-Maritime, G.1311.

- 141. *Idem*, 1899, d'après les procès-verbaux des visites pastorales de Monseigneur d'Aubigné, archevêque de Rouen. Archives de Seine-Maritime, G.741, fol.237.
- 142. Un examen récent de l'édifice laisserait pourtant entrevoir, sur l'un des murs porteurs de l'église, le départ d'une voûte que l'on peut estimer romane, de par ses bases ornées de chapiteaux.
- 143. Dans l'un des angles de l'édifice, une grosse meule a été réemployée à une époque indéterminée. Elle daterait peut-être de la construction primitive de l'édifice, de par sa position dans les soubassements de l'église. Cette meule est en poudingue, un agglomérat de cailloux réunis par un ciment naturel, un matériau principalement utilisé à l'époque gallo-romaine. Il pourrait alors s'agir d'une récupération de matériau disponible sur place, représentant un minimum d'efforts et une économie substantielle. Ceci est fréquemment le cas dans les substructions des églises paléochrétiennes aux vi\*-viii\* siècles, même si les réemplois se font en général avec du matériel à vocation liturgique. A ce propos se référer à Coulon G., Les réemplois gallo-romains dans les édifices religieux, in L'Archéologue. Archéologie nouvelle, n° 45, déc. 1999.
- 144. C'est à cette date qu'une bulle officielle de l'archevêque de Rouen unit l'hôpital et la chapelle Saint-Gilles au prieuré naissant, qui fut placé sous l'invocation de Notre-Dame, auparavant Sainte-Mère-de-Dieu, de la Vierge, et Sainte-Marie.

145. - L'abbaye du Bec n'est créée que vers 1033. Mais il ne s'agit pas là d'une erreur de datation. Cette histoire n'est écrite que postérieurement à la fondation de l'abbaye, c'est-à-dire environ trois générations après les événements.

- 146. Une autre version que celle du « hasard » est évoquée par M. De Decker, dans son ouvrage L'heure du temps, 1995, pp.. 309-311. En 1071, lorsque les Normands, conquérants de la Sicile, s'installèrent en Italie méridionale, à Bari précisément, ils tombèrent sur la tombe de saint Nicolas, présente en cette ville depuis une quinzaine d'années environ. Les autochtones racontèrent aux Normands comment le saint homme avait passé sa vie à faire le bien, à accomplir des miracles et à combattre les dieux païens. La nuit venue, un certain Isoard, de Brionne, se glissa jusqu'à la tombe de Nicolas et subtilisa une petite ampoule contenant quelques gouttes d'huile. De retour à Brionne, il déposa les saintes reliques en l'église Notre-Dame. Informé du miracle, et visitant la ville, l'archevêque Robert s'appropria le reliquaire de saint Nicolas et l'emmena à Rouen.
- 147. Cf. Caresme et Charpillon, 1868/1879, pp. 584-585.
- 148. Cf. Zadora-Rio, in Fabre et al., 1996, p. 72.

149. - Cf. Leprevost, 1862, p. 442.

150. - Lors de l'arrivée des bénédictines à Brionne, ces religieuses échangèrent la seigneurie de Saint-Gilles, car le prieuré était un fief noble, contre la ferme et la seigneurie du Coudray à Calleville.

151. - Cf. Charles, 1982, p. 12. Selon Caresme et Charpillon, 1868/1879, les vestiges situés près du Bois du Vigneron, se voyaient encore dans la cour d'une ferme. M. Roncerel, 1942, p. 176, les place quant à lui: en empruntant la rue aux ormes, jusqu'auprès de la gare, nous avons à notre droite, depuis celle-ci jusqu'à l'immeuble d'encoignure compris, un terrain qui n'est autre que l'emplacement du Prieuré Saint-Gilles.

152. - Idem, d'après les archives de l'hospice d'Harcourt. Selon Fournée, 1997, p. 115, saint Michel n'est pas un saint comme les autres. Protecteur des âmes plus que des corps, ce n'est pas un guérisseur. Mais la dévotion à l'archange est une des composantes de la piété médiévale. Les routes de pèlerinage au Mont-Saint-Michel ont leurs itinéraires jalonnés, où l'on trouve accueil et repos sous forme, par exemple, de prieurés hospitaliers. On ne trouve que 57 églises paroissiales de Normandie placées sous le titre de Saint-Michel, sans compter les chapelles, autels, et autres confréries de pèlerins. Malgré cela, comme à Brionne, les léproseries choisissent comme patron saint Michel, peut-être pour éviter qu'elles ne deviennent un lieu de rassemblement pour les pèlerins.

153. - Cf. Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 594.

154. - Cf. Fournée, 1995.

155. - Cf. Nortier, 1992, pp. 1-4. Les définitions sont empruntées à cet auteur.

156. - Selon l'acte dépouillé par M. Nortier, Guillaume Manneville, Jean Gaoust, Le Petit Behotte et Guillaume Delacourt s'en allèrent le 3 mars 1427, selon certificat du chapelain.

157. - Cf. Mollat, 1984, n° 494.

158. - Cf. Deck, 1962, p. 226. D'après une note de Voysin de la Noiraye.

159. - Cf. Musset, 1985, pp. 63-71.

- 160. Cf. Fauroux, 1961, p. 374, acte n° 178. Guillaume le Bâtard fait tradition, dans cet acte, au monastère du Bec, nouvellement créé, d'une partie de la forêt de Brionne, jadis donnée à Robert fils de Ricucio par Guy de Bourgogne; Guillaume fils d'Osbern, qui détenait ce bénéfice, la restitua au duc, moyennant vingt livres que donna l'abbé Herluin.
- 161. Idem, p. 223, d'après une définition de L. Musset.

162. - Cf. Marx, p. 289.

163. - Cf. Fauroux, pp. 249-251, acte n°98.

164. – Bien sûr, rien ne prouve que les toponymes cités ci-dessus nous soient parvenus sous leurs formes originelles. Mais lors de fouilles archéologiques, on a réussi dans certains cas à identifier les forêts voisines des villages protohistoriques. Ainsi considère-t-on que les bords du Feddersee en Allemagne du Sud et des marais de Wauwill et de Thayngen en Suisse étaient peuplés d'aulnaies tandis que le chêne dominait autour du lac de Neuchâtel. A ce propos, se référer à Audouze et Buschenschutz, 1989, pp. 38 et 54. À Brionne, faute de preuves irréfutables apportées par la truelle et le pinceau, nous sommes une fois de plus réduits à de simples hypothèses.

165. - Cf. Boüard, 1984, p. 133.

- 166. Ce serait dans ce bois qu'en 1041 le célèbre Lanfranc de Pavic fut assailli par des voleurs, et se rendit auprès d'Hellouin dans son monastère.
- 167. Cf. Fauroux, 1961, pp. 371-372, acte n° 189; Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 586. La donation comprendrait en outre selon ces derniers: l'eau de la Risle depuis le parc jusqu'à sa source, avec le droit de sang et de tonlieu.
- 168. Cf. Caresme et Charpillon, 1868/1879, p. 592. Hormis le bois du Mont-Mal, les autres toponymes sont inconnus de nos jours.
- 169. Cf. Plaisse, 1997, pp. 185-185, d'après les sources de la Bibliothèque Nationale, manuscr. fr. 11964; folios: 32, 36, 37 et 44.
- 170. Cf. Plaisse, p. 186.
- 171. Cf. Leprévost, 1856, P. 442.
- 172. Cf. Plaisse, p. 207.
- 173. Cf. Strayer, 1936, pp. 82-83.
- 174. Cf. Plaisse, pp. 157 et 334. D'autres produits étaient bien sûr vendus ici, nous allons le voir. On sait qu'on y achetait notamment du blé et de l'avoine réservés aux semences. Le cent de foin y coûtait 10 sous en 1444 et 13 sous en 1446, alors qu'une herse était achetée trois sous, et la grosse toile pour faire les draps coucher les charretiers revenait à trois sous l'aune.
- 175. Cf. Defrene, 1996, pp. 39 et 40.

176. - Cf. Defrene, p. 41.

- 177. Cf. Strayer, 1936, p. 83
- 178. Cf. Arnoux, 1993, pp. 376-377.
- 179. Cf. Defrene, 1996, p. 41.
- 180. Cf. Lancon, 1997, p. 24. La vigne prit son expansion en Gaule après que l'interdiction de sa culture fut levée par l'empereur Probus, dans la seconde moitié du 111° siècle après J. C.
- 181. Cf. Leprévost, 1862, p. 437; De toto vineo quod venit ad celaria mea vinea mea de Bellomonte et de vinea de Sahuz et de clauso meo de cruce (La Croix-Saint-Leufroy); plenariam decimam.
- 182. Cf. Gaulin, 1997, p. 26.
- 183. Cf. Strayer, 1936, p. 76. La vigne occupait environ 28 acres de terrain, et se trouvait à proximité du château de Roger de Beaumont.
- 184. Cf. Gaulin, p. 27.
- 185. Idem, p. 27.
- 186. Cf. Leprévost, 1856, p. 437. D'après Gaulin J.L, p. 27, lorsque la vigne devenait productive, le propriétaire concédait aux paysans la moitié de la parcelle contre une redevance annuelle. Par ce biais, des paysans propriétaires ou de simples tenanciers prirent part à ce vigoureux effort de plantation qui transforma les campagnes du Languedoc à la Normandie. Il est donc possible que la résistance des Brionnais à la continuité de la culture de la vigne soit due au fait qu'une partie des tenanciers avait accès à la propriété de cette culture.
- 187. Cf. Gaulin, pp. 28-29.

# CHRONOLOGIE SIMPLIFIÉE DES SEIGNEURS DE BRIONNE (X°-XV°SIÈCLES)

- 980: Brionne passe de l'apanage ducal à l'un des fils naturels de Richard I<sup>er</sup>, Godefroy, comte d'Eu.
- Vers 996: Érection de Brionne et de ses domaines voisins en comté.
- Vers 1006 : Le comté de Brionne est confié au frère de Godefroy, Guillaume comte d'Exmes, en attendant la majorité du fils du défunt, le jeune Gilbert.
- Vers 1020: Tous les pouvoirs reviennent à Gilbert, fils de Godefroy d'Eu.
- Vers 1043 : Gilbert de Brionne est assassiné. Ses deux fils, Richard et Beaudoin s'exilent en Flandres, craignant les représailles. Le comté de Brionne entre dans les possessions du duc de Normandie, Guillaume le Bâtard.
- 1045 : Le duc Guillaume donne le comté de Brionne à son cousin Guy de Bourgogne.
- 1050-1059: Brionne revient au duc Guillaume, soit en 1050 après le blocus de la place forte, soit après la disparition de Guy de Bourgogne en 1059.
- Vers 1089 : Robert Courteheuse, duc de Normandie, donne Brionne à Robert comte de Meulan.
- 1090 : Après l'emprisonnement de Robert de Meulan, Brionne est donné successivement à Roger de Bienfaite et Robert de Meulles, tous deux petits-fils de Gilbert de Brionne. Le duc, en échange d'une forte somme d'argent versée par Roger de Beaumont, libère son fils Robert de Meulan et lui restitue Brionne, après destruction de la forteresse.
- 1118 : Mort de Robert I<sup>er</sup>, comte de Meulan et seigneur de Brionne. Le comté de Brionne revient à son fils aîné Galéran.
- 26 mars 1124: Galéran est fait prisonnier à Bourgtheroulde après être entré en guerre contre son roi.
- Avril 1124: Le roi Henri I<sup>er</sup> assiège Brionne.
- Vers 1130 : Galéran rentre en grâce et retrouve tous ses domaines.
- 6 avril 1163 ou 1166 : Galéran abandonne le comté de Brionne et d'autres possessions à son fils Robert II, comte de Meulan.
- 1173: Henri II prend possession de Brionne en représailles contre Robert.
- vers 1190 : Galéran II, fils du comte Robert II, meurt en croisade, tué par un turc en combat singulier.
- 1194 : Le roi de France s'empare de Brionne. En mars, Richard Cœur de Lion est libéré et récupère ses possessions normandes. Robert II de Meulan, comte de Brionne retrouve ses possessions.
- 1<sup>er</sup> juin 1204: Philippe Auguste achève la conquête de la Normandie, exclut le comte Robert de la capitulation. Brionne est réuni au domaine royal.
- 1286 : Charte du mois de novembre. Le domaine seigneurial de Brionne, estimé à 400 livres de rente, appartient toujours à la couronne de France. Philippe le Bel en fait don à la famille des Harcourt. Brionne est cédé avec les droits de haute et basse justice à Jean II d'Harcourt.
- 1302 : Jean III d'Harcourt devient baron d'Elbeuf et de Brionne, à la mort de son père.
- 1326 ou 1329 : Jean IV d'Harcourt succède à son père.
- 1346 : Mort de Jean IV, Jean V lui succède.
- 1358: Jean VI devient baron de Brionne.
- 1388 : Jean VII, à la mort de son père, entre en possession de la baronnie de Brionne.
- 18 décembre 1452 : Jean VII d'Harcourt meurt. Brionne revient à Marie d'Harcourt sa fille, mariée à Antoine de Lorraine.
- 19 avril 1476 : René de Lorraine, à la mort de sa grand-mère Marie d'Harcourt, lui succède à la tête de Brionne.

#### Les textes anciens

Le site antique de Brionne se reconnaît dans le « Brevoduro » de la *Table de Peutinger* (fig. 1), il est l'une des stations portées sur cette fameuse carte, qui est la plus ancienne carte connue du monde romain. L'autre manuscrit antique est l'itinéraire d'Antonin (337), dont la copie remonterait au viir siècle. Ces itinéraires routiers attestent l'existence sur l'ensemble de la Gaule romaine d'un réseau complexe d'habitations groupées, structurées par les axes routiers.

Pour appuyer la situation de Brionne à la place de Pont-Audemer ou de Pont-Authou, des archéologues et des historiens du XIX<sup>e</sup> siècle, dont Léon Coutil, ont fondé leurs recherches sur les deux manuscrits que nous venons de citer. Ils nous font en effet connaître une ville appelée *Breviodurum* située à: XVII milia: 37,778 km de *Juliobona* (Lillebonne), XVII milia de *Noviomagus* (Lisieux), XX milia: 44,443 km de *Ratumagus* (Rouen), XVII milia de *Mediolanum* (Évreux), distances qui sont exactes entre les villes citées et Brionne par les itinéraires donnés, lesquels correspondent à des voies romaines.

Bien entendu ces sources antiques ne nous renseignent que sur l'existence d'une cité à Brionne, et il faut attendre la période médiévale pour que les écrits soient plus nombreux.

# Les textes médiévaux

M. de Boüard, dans son ouvrage intitulé Guillaume le Conquérant, nous donne un aperçu de l'état des sources médiévales: Les sources d'archives, même les chartes ducales sont exceptionnellement rares concernant la Normandie du XI siècle; les sources narratives (annales, chroniques, histoires) ne sont pas beaucoup plus abondantes. C'est seulement au XII siècle que ces dernières se font plus prolixes et, grâce au recul du temps, s'expriment plus

librement; leurs auteurs disposent alors, pour faire l'histoire du siècle précédent, des quelques écrits laissés par leurs devanciers et d'une masse de traditions orales dont le volume était en raison inverse de la pauvreté de la documentation écrite... Ces ouvrages en langue française parus jusqu'ici sur Guillaume le Conquérant ont utilisé cet amalgame où dominent les éléments anecdotiques et parfois pittoresques, dont la crédibilité n'a généralement pas fait l'objet d'une préalable étude critique.

Bien que ces sources ne paraissent pas toujours très fiables, elles nous apportent néanmoins des détails topographiques non négligeables, et d'autres faits politiques importants. Parmi ces sources des xie et XII<sup>c</sup> siècles, évoquant la ville de Brionne, on retrouve: Guillaume de Poitiers, avec ses Gesta Willelmi ducis Normannorum et Regis Anglorum, un auteur précieux car il vient d'une famille seigneuriale de la basse vallée de la Risle et connaît vraisemblablement le site de Brionne. Étant chapelain ducal, il est parfaitement au courant de la politique de Guillaume, mais en bon courtisan qu'il est, passe sous silence de nombreux faits. Orderic Vital achève son *Historia Ecclesiastica* vers 1140; il complète les écrits de Guillaume de Poitiers et les Gesta Normannorum ducum de Guillaume de Jumièges. L'auteur semble avoir une bonne connaissance de l'histoire de la Normandie aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

Enfin, Wace et Benoît de Sainte-Maure reprennent les écrits des auteurs auparavant cités dans leur *Roman de Rou* et la *Chronique des ducs de Normandie*. Même s'ils n'apportent rien de nouveau dans leurs textes, ils ont au moins le mérite, grâce à de nombreux recoupements, d'être assez crédibles.

Hormis ces quelques sources littéraires, nous disposons aux archives municipales de l'Eure de documents portant sur les privilèges du comté (1285-1287), classés II F, de quelques mentions des églises de Brionne aux archives de Seine-Maritime, Brionne faisant partie du doyenné de Bourgtheroulde compris dans le diocèse de Rouen. Les autres

documents médiévaux sont repris dans des catalogues d'actes royaux ou autres études, et se reportent dans la bibliographie.

# Les sources iconographiques

Les sources iconographiques susceptibles de servir à l'histoire de Brionne s'avèrent une fois de plus peu nombreuses. Parmi elles on dénombre, entre autres, le cadastre napoléonien datant de 1827, un plan de la partie haute de la ville et un projet de déviation du centre-ville datés de 1737, un plan de 1811 concernant les dépôts de sûreté de la ville, enfin celui de 1945, dressant l'inventaire des îlots sinistrés

durant la Deuxième Guerre mondiale. Pour pallier la légèreté de ces sources iconographiques, ajoutons à notre étude, comme support visuel, les vues, gravures, photographies du début du siècle et actuelles, ainsi que les clichés aériens. Notons pour finir que nous regrettons, pour la ville de Brionne ou pour ses paroisses Saint-Martin et Saint-Denis, le fait qu'aucun plan de terriers n'ait été conservé. Ces inventaires très précis, décrivant les listes de tenanciers et de leurs tenures, mais aussi et surtout contenant un plan détaillé, sont une source privilégiée pour l'étude d'une localité.

# Bibliographie

- Arnoux, M., 1993, Mineurs, férons et maîtres de forges; étude sur la production du fer dans la Normandie du Moyen-Âge. Xt²-Xv² siècles.
- Barthélémy, D., 1990, Ľordre seigneurial. xr²-x'́л² siècles.
- Baudot, M., 1933, Le réseau antique du département de l'Eure.
- Baudot, M., 1939, Les sources de l'histoire du département de l'Eure, état sommaire des documents conservés aux archives départementales de l'Eure.
- Baudot, M., 1963, « Les églises de Brionne » in Nouvelles de l'Eure, n°17.
- -Baudot, M., 1966, « Le département de l'Eure à travers le passé », in *Nouvelles de l'Eure*, n° 28.
- Веск, В., 1986, Châteaux forts de Normandie. pp. 17-30.
- -Boüard de, M., 1962, « Les petites enceintes circulaires d'origine médiévale en Normandie », in *Château-Gaillard, études de Castellologie*, I, colloque des Andelys, 1962, pp. 21-35.
- Boüard de, M., 1984, Guillaume le Conquérant.
- Boussard, J., 1958, « Hypothèses sur la formation des bourgs et des communes en Normandie » in Annales de Normandie.
- Charles, J., 1982, « Les maladreries de l'Eure, essai de nomenclature » in *Nouvelles de l'Eure*  $N^{\circ}$  84.
- Charles, J., 1984, « Établissements hospitaliers de l'Eure » in *Nouvelles de l'Eure* N° 92
- Charpillon, Caresme, 1868/1879, Dictionnaire historique, géographique et statistique de toutes les communes du département de l'Eure.
- Chatelain, A., 1973, Donjons romans des pays de l'Ouest.
- Cliquet, D., 1993, Carte archéologique de la Gaule: l'Eure.
- CLIQUET, D. et al., 1993, Les celtes en Normandie. Les rites funéraires en Gaule (III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.): Actes du XIV<sup>e</sup> colloque de l'AFEAF.
- Colin, A., 1998, « Chronologie des oppida de la Gaule non méditerranéenne », in Documents d'Archéologie Française.

- Coutil, L., 1917, Département de l'Eure. Archéologie gauloise, gallo-romaine, franque et carolingienne, T III. Arrondissement de Bernay.

- Dardel, P., 1951, « Aveu et dénombrement du Comté d'Harcourt » in Mélanges de la

société historique de Normandie.

- Deck, S., 1962, « Les municipalités en Haute-Normandie, xv1<sup>e</sup>-xv111<sup>e</sup> siècles » in *Annales de Normandie*.
- Defrene, J., 1996, « Ensemble sauvons les moulins normands », in *Monuments et sites* de l'Eure, n° 81, pp. 39-43.

- Deglatigny, L., 1925, Documents et notes archéologiques.

- Delisle, L., 1852, « Cartulaire normand de Philippe Auguste » in *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*.
- Delisle, L., Recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie au XIII<sup>e</sup> siècle (1207-1270).

- Delisle, L., 1856, Catalogue des Actes de Philippe Auguste.

– Duby, G., 1973, Guerriers et paysans VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Premier essor de l'économie européenne.

– Duchemin, P., 1890, Les Bénédictines de Brionne.

- Edeine, B., 1960, « Notes archéologiques » in Annales de Normandie 2.

- Fabre, G., Bourin, M., Caille, J., et al., 1996, « Morphogenèse du village médiéval. Ix<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », in *Cahiers du patrimoine*.
- -Fajon, P., Lepert, T., Jan. 2000, « Les excédents de l'agriculture gauloise », in l'Archéologue. Archéologie nouvelle, n° 45.
- Fauroux, M., 1961, Recueil des Actes des Ducs de Normandie (911-1066).

- Fedoux, R., (dir.), 1989, Lexique historique du Moyen Âge.

– Fichtl, S., 2000, La ville celtique. Les oppida de 150 av. J.-C. à 15 ap. J.-C.

- Fournée, Dr. J., 1973, Le culte populaire et l'iconographie des saints en Normandie.
- Fournée, Dr. J., 1995, « Les lieux de culte de Saint-Thomas Becket en Normandie » in Annales de Normandie 4.
- Fournée, Dr. J.), 1997, « Les Saints des léproseries normandes. L'archange saint Michel » in Cahiers Léopold Delisle, Tome XLVI, fasc. 1-2, p. 115.
- Gaulin, J. L., 1997, « Les vignes des seigneurs », in L'Histoire Magazine, n° 213, septembre, pp. 26-29.
- Grisel, Ĉ., 1988, Le duché de Normandie et son rattachement à la couronne de France.
- Guilmeth, A., 1831, Notices historiques sur le château de Brionne.

– Guilmeth, A., 1834, Histoire de la ville de Brionne.

- Izarra, F. de, 1993, Hommes et fleuves en Gaule Romaine.

- Lancon, B., 1997, « La Gaule pays du vin », in *L'Histoire Magazine*, n° 213, septembre, pp. 24-25.
- Leborgne, V. et J.N., 1988, « Prospection archéologique aérienne dans le sud et l'ouest du département de l'Eure » in *Haute-Normandie archéologique* 1.
- Lepelley, R., 1993, Dictionnaire étymologique des noms de communes en Normandie.

– Lepert, T., 1995, Les arcades, rapport de sondages, Brionne, S.R.A.

- Lepert, T., 1996, « La Varende », in Bilan Scientifique. Haute-Normandie.
- Le Pesant, M., 1956, « Découvertes et fouilles archéologiques dans le département de l'Eure » in *Annales de Normandie*.
- Leprévost, A., 1862, Notes et mémoires du département de l'Eure.
- Leprévost, T., 1996, Promenades en Normandie avec des écrivains médiévaux.
- -Marx, J., 1914, « Guillaume de Jumièges, Gesta Normannorum Ducum » in Société de l'histoire de Normandie.

- -Mollat, M., 1984, Catalogue des Comptes Royaux des règnes de Philippe VI et Jean II (1328-1364).
- -Musset, L., 1967, « La naissance et les premiers développements de l'Eglise dans l'Eure », in *Nouvelles de l'Eure*, n° 30.
- -Musset, L., 1985, « Autour du pouvoir ducal normand x<sup>e</sup>-x11<sup>e</sup> siècles » in *Cahiers des Annales de Normandie* 17.
- Nortier, M., 1992, « Les rôles de guet. Une source pour l'histoire démographique de la Normandie? » in *Cahiers Léopold Delisle*, Tome XLI, fasc. 3-4, pp. 1-31.
- Petit, J-P.; Mangin, M. (dir.), 1994, « Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain ». Actes du colloque de Bliesbruck-Reiheim/Bitche.
- -Pitte, D., 1991, « Archéologie à Brionne: sondages rue Saint-Denis, août 1988 » in Connaissance de l'Eure.
- Pitte, D.; Caldéroni, P.; Brabant, J-P., 1998, « Observations récentes sur le donjon de Brionne » in *Bulletin Monumental* Tome 156-II. pp. 173-176.
- -Pilet, C., 1990, « Les premières églises rurales » in Les Dossiers de l'archéologie 144.
- -Plaisse, A., 1961, réédition 1997, La baronnie du Neubourg.
- Planchon, M., 1993, Quand la Normandie était aux Vikings, de Rollon à Guillaume le Conquérant.
- Porée, (chan.), 1980 (réed.), Histoire de l'Abbaye du Bec.
- RÉGNIER, L., 1899, « Brionne: le donjon, les églises, le musée » in Annuaire des cinq départements de Normandie.
- Rocolle, (col.), 1973, 2000 ans de fortifications françaises T.1 et T.2.
- Roncerel, M., 1942, Brionne glanes historiques.
- Roussel, P., 1992, Structures gallo-romaines du site de la rue Moussel Renouf à Brionne in Haute-Normandie archéologique 2.
- Strayer, J., 1936, The royal domaine in the bailliage of Rouen.



Le donjon (à gauche derrière le séquoia), Notre-Dame (au centre) et Saint-Martin (à droite)

#### Glossaire

**Cens:** redevance en principe fixe et perpétuelle, recognitive de seigneurie, due pour une tenure au seigneur propriétaire de la terre. Elle pouvait être en argent, en nature ou mixte.

**Champart**: redevance proportionnelle à la récolte, par opposition au cens qui demeurait fixe.

Dîme: redevance sur les fruits de la terre en théorie reversée à l'Eglise.

Feu: groupe de personnes vivant autour d'un même foyer. On lui accorde généralement le coefficient multiplicateur variant de 3,5 à 5 personnes par foyer. C'est un indice indispensable pour obtenir des estimations démographiques.

Fief: tenure d'un seigneur concédée à son vassal en vue de lui assurer les moyens d'existence et de lui permettre de fournir au seigneur le service requis.

Fouage: impôt levé par feu. Au XIV<sup>e</sup> siècle, il remplace la taille. Il nous permet aussi de faire des estimations démographiques.

Guet: Consigné par les seigneurs, il leur permettait de faire participer les hommes d'un fief à la surveillance du château.

**Honneur**: à l'époque franque, charge publique élevée (comté, duché, évêché), puis par extension au IX° siècle, le terme désigne le bénéfice qui rémunérait la fonction exercée.

Hôte: colon venant contribuer au peuplement ou au défrichement de zones jusqu'alors inexploitées. Il jouissait, pour cette raison, de privilèges accordés par le seigneur fondateur (liberté personnelle, exemptions fiscales, absences de corvées).

**Pied**: ancienne unité de mesure anglo-saxonne valant 12 pouces, soit 30,48 cm (11 pouces pour le plan géométrique de Brionne de 1787).

Poliorcétique: technique d'assaut et manière de prendre les places fortes, en utilisant notamment, comme à Brionne, le travail de sape des murailles.

**Sondage**: en archéologie, action de sonder un site par le creusement d'un trou ou d'une tranchée pour prélever des échantillons de matériaux archéologiques ou déceler des traces d'occupation humaine, l'objectif étant de dater un site archéologique ou d'en connaître l'intérêt. Les sondages peuvent être manuels ou mécaniques.

**Tonlieu** (du latin *teloneum*): taxe perçue à l'entrée d'une ville ou d'un port sur les marchandises transportées, ou pour avoir le droit de vendre aux marchés et foires.

Toponymie: étude linguistique de l'origine des noms de lieux.